



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



COLL. G. ROSTANG-TROUX

■ Aux chalets du Coin (1 400 mètres), vers 1932.

Au Coin, ombre et soleil sous les beaux planes...

SAISON ESTIVALE

Calendrier des manifestations

Comme traditionnellement, c'est le marché aux fleurs qui a lancé (25 mai) la saison estivale (qu'on espère ensoleillée, car en mai il est quand même tombé 85 mm de pluie...). Puis le 8 juin, dans le cadre de « Belledonne en veillées », et en avant-première de la 2^e édition de la fête du col du Glandon (qui se déroulera fin août, sur 2 jours), la soirée patoisante a séduit quelque 180 personnes réunies à la salle des fêtes de Saint-Colomban pour parler des alpages (*lire pages 4 à 6*). Un grand succès. Le lendemain, sous une pluie battante, était apposé sur le tilleul de Saint-Colomban le label « arbre remarquable » suite aux démarches de l'association Patrimoine et culture (*lire page 7*). Enfin, le 15 juin, à l'occasion de ses 20 ans, la chorale La Villarine, a donné un concert anniversaire dans l'église de Saint-Colomban. A noter que cette année, la fête du pays (15 août) fait son retour au Chef-Lieu.

JUILLET

- **samedi 6 juillet** : passage (à la descente) de la 32^e édition de La Marmotte, cyclosportive qui se déroule sur 174 km et 5 000 m de dénivelé entre Le Bourg-d'Oisans (717 m) et l'Alpe-d'Huez (1 880 m). Avec ascension des cols du Glandon (1 924 m), du Télégraphe (1 566 m), du Galibier (2 642 m) et du Lautaret (2 052 m). Epreuve limitée à 7 000 participants.
- **dimanche 7 juillet** : 3^e édition de la « balade gourmande » avec apéritif à La Pierre, entrée au plan d'eau, plat au Châtelet, fromage au Martinet, et dessert et café à Lachenal. Renseignements et inscriptions à la Maison du tourisme (tarifs : 15 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants. Attention : nombre d'inscriptions limité).
- **jeudi 11 juillet** : « De clochers en clochets », animation proposée par l'Association cantonale d'animation de Saint-Jean-de-Maurienne et le Sivav, dont le thème sera cette année « Voies, routes et chemins ». Organisée aux Villards par l'association Patrimoine et culture (*lire page 6*).
- **dimanche 14 juillet** : 20^e édition du tour Arvan-Villard avec départ et arrivée de Saint-Jean-d'Arves (*lire page 7*).
- **mardi 16 juillet** : représentation du cirque Atlas sur la place de la mairie de Saint-Colomban. A 18 heures.
- **mercredi 17 juillet** (et le 7 août) : avec la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (Facim), balade autour du patrimoine avec visite de l'atelier d'un tourneur sur bois et de la Maison du patrimoine.
- **vendredi 19 juillet** : passage (à la descente) du Tour de France, étape Le Bourg-d'Oisans – Le Grand Bornand (204 km).
- **vendredi 19 juillet** : conférence proposée par l'association Patrimoine et culture : « L'histoire de la Maison de Savoie » par André Palluel-Guillard ; à 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban (entrée 2 euros sauf pour les adhérents et les enfants de 12 ans et moins).
- **dimanche 21 juillet** : 17^e édition de La Villarinch, trail de 22 km (1 800 m de dénivelé) ou course de 13 km (450 m de dénivelé) ; épreuve organisée par l'OT.
- **mardi 23 juillet** (et jeudi 8 août) : spectacle de Guignol, 20 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Colomban.
- **dimanche 28 juillet** : 4^e édition des Journées à thème organisées par l'office de tourisme. Cette année, le thème choisi est l'Epoque médiévale, au plan d'eau du Clos (avec animations, banquet « médiéval » et prestations de l'ours Micha...).

AOÛT

- **jeudi 1^{er} août** : Grand Gala lyrique à 21 heures à l'église de Saint-Colomban (libre participation aux frais). Au programme : les plus beaux airs et duos du répertoire allant de l'opéra à l'opérette, en passant par la comédie musicale américaine et les plus belles mélodies napolitaines.
- **vendredi 2 août** : opération « Un jour, un col » avec fermeture à la circulation automobile

SEPTEMBRE

- **samedi 7** (et dimanche 8 septembre) : aéro-modélisme au col du Glandon (vol de planeurs modèles réduits) ; journées organisées par le club Brie Alpes Soaring (Isère).

Un programme ambitieux pour la 2^e édition de la fête du col du Glandon

La 2^e édition de la fête du col, baptisée « Echo des montagnes, une rencontre au sommet », aura lieu le samedi 24 août, dès 14 heures, et le dimanche 25, toute la journée, sur le parking et dans les prés du col du Glandon. Avec au programme (consulter le site : <http://lechodesmontagnes.wix.com/lechodesmontagnes#>) :

- dialogues avec un troupeau. Depuis 3 ans, la Fédération des alpages de l'Isère organise des ateliers afin de sensibiliser le grand public au comportement à adopter en présence des troupeaux sur l'alpage. Ces journées sont animées par un formateur professionnel agréé par l'Institut de l'élevage. Ces exercices sont eux-mêmes inspirés de cas pratiques réalisés dans le cadre de formations à destination des professionnels du monde agro-pastoral.

- salon technique de matériel d'alpage. Des matériels innovants dédiés au monde du pastoralisme seront présentés au col du Glandon. Ainsi des produits pour la contention ovine seront exposés en avant-première avant une présentation officielle au salon TEC ovins. Il y aura aussi du matériel de clôture, des cages de contentions bovines et des barrières.

- des randonnées avec les accompagnateurs permettront de découvrir le secteur du col du Glandon et voir les effets d'une conduite pastorale sur le paysage (sur inscription).

- un atelier ludo-éducatif pour les enfants (sur inscription) avec « Jeannette », la vachette : l'alpage, la vache et le lait. Cet atelier pédagogique est une occasion ludique et didactique de sensibiliser les plus jeunes (4-8 ans) à la découverte du monde pastoral au-delà de la vision qu'ils en ont au quotidien ou en vacances.

- exposition : « Le col, lieu de passage ».

Le samedi à 18 h 30, traite sur l'alpage de Longecombe avec René Vial, puis à partir de 19 h 30 : repas montagnard et, à 22 heures, illumination d'un berger sur le flanc de la montagne avec des flambeaux. Le lendemain, la fête, animée par un orchestre musette, s'enrichira aussi d'un marché de pays ; Chantal Pacton fabriquera un beaufort et Gérard Rostaing-Troux du beurre à la baratte ; au programme encore, ce jour-là, le travail des chiens de bergers, un lâcher de bonbons en parapente, le traditionnel vin d'honneur, un repas de midi (sur réservation) au menu actuellement en cours d'élaboration, mais aussi des « goûters du berger » ; etc.

Sur les deux jours, la buvette et la restauration seront gérées par le club des sports des Villards et l'association Cheval notre passion, et les repas préparés par les restaurateurs locaux.

■ BRÈVES

► **COL DU GLANDON.** La route du col, longtemps barrée au pont de Sandrine (Sapey d'en bas), a été ouverte le 7 juin à 16 heures. Malgré la persistance de petits éboulements le passage était aisé.

► **SIX JOURS DE PÉTANQUE.** Pour les 40^e Six jours de pétanque, l'Association qui bouge et qui anime (ABA), qui organise ce concours du dimanche 4 au samedi 10 août, souhaite monter une exposition faite de photos et d'anecdotes retracant les éditions passées. Que tous ceux qui disposent de documents, de souvenirs, etc., les adressent par courriel (à l'adresse suivante : abastcol@gmail.com) ou par voie postale (à l'adresse : Association qui bouge et qui anime, chez Pauline Gomès-Léal, Le Martinet, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards).

► **ORMET.** Le télésiège de l'Ormet sera ouvert, de 11 h 30 à 16 h 30, les mardis 23 et 30 juillet et les mardis 6 et 13 août (en fonction des conditions météorologiques). Tickets en vente à la Maison du tourisme (les tarifs aller-retour piéton sont de 5,30 € et le forfait 1/2 journée Ormet à 10,60 €).

► **PLAN D'EAU DU CLOS.** La baignade est surveillée du 29 juin au 31 août. Aire de loisirs avec terrain multisports, jeux pour enfants, rochers d'escalade. La buvette du Clos, donnée en gérance à Céline Rostaing-Troux, est ouverte (29 juin) tous les jours, de 12 heures à 19 heures, et, le soir, les mercredis et samedis.

► **RANDONNÉES.** Des balades et des randonnées pédestres accompagnées seront proposées par Mathieu Taboury (tél. : 06-60-54-05-85). Bernard Patillon, comme chaque été, organisera deux ou trois sorties botaniques, à la découverte de la flore villarinch.

► **ESCALADE.** Saint-Colomban possède une aire d'escalade artificielle sur le mur de la salle des fêtes. L'aire de loisirs du Clos dispose également de divers blocs de granit équipés. A Lachal, une via ferrata est tracée dans une falaise dominant la route du Glandon et aboutit à

Montrond (1 522 m d'altitude). A Lachal toujours, même départ que la précédente, une via ferrata pédagogique permet une initiation des enfants (plus de 7 ans) et des débutants. Enfin, strictement réservées aux initiés (voies difficiles à très difficiles), les roches de Montrond offrent différentes voies d'escalades.

► **BIBLIOTHÈQUE.** Quelque 3 500 ouvrages sont à la disposition des passionnés de lecture : romans, essais, récits, mais aussi des documentaires sur la vallée des Villards, sa région, son histoire, sa faune, sa flore, des biographies, des BD, des albums pour les tout petits, des livres pour enfants. Ouverte les lundis et vendredis de 10 heures à 12 heures (sauf jours fériés et ponts).

► **AMIS DES VILLARDS.** L'assemblée générale de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards aura lieu le 7 août à 16 h 30 à la mairie de Saint-Alban. Les mandats Jean-Marc Bordas (président), Paul Long (vice-président), Christophe Mayoux (secrétaire) et Simone Favre-Teylaz, arrivant à leur terme, seront à renouveler.

► **FÊTE DU PAYS.** Cette année, le 15 Août va retrouver ses quartiers sur la place du Chef-Lieu de Saint-Colomban avec rassemblement en cortège des personnes costumées, messe à l'église de Saint-Colomban, distribution de pain bénit (offert par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards) et apéritif champêtre (offert par la municipalité de Saint-Colomban). A partir de 14 h 30, retour aux animations et spectacles traditionnels avec fabrication du beaufort, jeux casse-bouteilles, mât de cocagne, etc. Afin de restructurer et d'homogénéiser le défilé des costumes, qui reste le moment fort de la journée, l'office de tourisme aura un rôle d'organisation et d'information, en charge de communiquer les horaires, les lieux de rendez-vous, le parcours, etc. La journée se terminera par un feu d'artifice au plan d'eau et un bal à la salle des fêtes.

OFFICE DE TOURISME

Avec un budget resserré

Le comité de direction de l'office de tourisme (OT) a décidé (27 mars dernier) de revoir ses statuts pour permettre de rendre public le compte rendu de ses réunions après approbation des membres du comité de direction. Ce compte rendu sera affiché sur le panneau vitré situé à l'extérieur des locaux de la Maison du tourisme. Une initiative qui devrait permettre de mieux faire connaître le fonctionnement et le rôle de l'organisme qui a en charge la promotion et l'animation du pays villarin.

Le comité de direction en a profité pour compléter l'article 6 des statuts en précisant : « *En cas de vacance du poste de directeur, les fonctions seront assurées par le président en exercice et le personnel salarié.* »

Le comité de direction a également approuvé (10 voix pour, le président ayant exécuté ce budget (Norbert Combet) ne prenant pas part au vote) le compte administratif 2012 qui a dégagé un excédent de 27 838,46 € pour 254 777,06 € de dépenses (dont 43 % de salaires et charges) et 282 615,52 € de recettes. Le budget 2013, établi « *sans marge de manœuvre* » (il est en baisse de près de 10 %), a été approuvé à l'unanimité (11 voix). Il s'élève à 230 000 euros dont 35 000 euros pour le financement des grandes animations de l'OT. Les salaires et les charges sont en hausse (de 5 000 euros), un « *écart qui s'explique d'une part par le fait qu'il y aura peut-être besoin d'embaucher un directeur pour encadrer le club enfants (lire ci-contre) et d'autre part que l'embauche habituelle de stagiaires BAFA semble devoir être remise en question par les organismes compétents.* »

Côté recettes, la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) versera une subvention de 150 000 euros et la commune de Saint-Colomban participera à hauteur de 5 000 euros en contrepartie de la gestion des gîtes communaux prise en charge par l'OT.

À la sortie de la saison d'hiver, le bilan des animations hivernales est mitigé avec une participation moindre par rapport aux années précédentes (du fait du faible taux d'occupation des logements), sur les animations habituelles telles que les après-midi de Noël et du Nouvel an, les pots de bienvenue, les soirées jeux, les descentes aux flambeaux (notamment celle de Noël avec 7 participants...). Les autres manifestations (la Journée nationale de la raquette, le X-speed tour, la « Kid's Villards », le biath-

lon, la Sybelles-Villarinche, les soirées raquettes + repas, etc.), largement annoncées, auraient attiré davantage de monde et donné lieu à des échos positifs.

Une commission « animation » a été constituée pour établir le programme estival 2013 (*lire page 2*).

Deux décisions importantes ont été prises dans ce domaine par le comité de direction (le 18 avril) concernant le centre équestre et le club enfants (*lire ci-contre*). Pour le centre équestre, et suite au différend qui a opposé durant de longues semaines l'OT et l'association Cheval notre passion (à propos du montant d'une subvention d'exploitation), le comité de direction a décidé de travailler cet été avec une association de Jarrier.

Pour la 2^e édition de la fête du col du Glandon, les missions de l'OT concerneront la gestion des hébergements, les inscriptions aux repas, les renseignements, la communication, la promotion de l'événement et l'animation d'un stand de promotion de la vallée. Pour le 14 juillet, le comité d'animation de Sainte-Marie-de-Cuines s'étant mis en « sommeil » cette année (il n'y aura donc rien à Cuines), le comité de direction a décidé de programmer « *quelque chose* » sur les Villards (notamment un feu d'artifice).

Le comité de direction a abordé d'autres sujets. Comme la webcam dont le coût annuel de fonctionnement (location du matériel et frais de déplacements saisonniers d'un site à un autre) est de 1 920 euros. Un nouveau prestataire va être contacté. Pour le classement des meublés de tourisme, seul l'OT est désormais habilité à procéder à leur classement préfectoral sur l'Arvan-Villards.

Pour le prêt de matériels, il a été décidé que la durée du prêt (peu importe le matériel) ne devra pas excéder une semaine. Ainsi, le vidéoprojecteur, prêté à l'école pour de longues périodes, sera récupéré, à charge pour l'école d'en acquérir un. Concernant le minibus, propriété de la CCGV, il est confié gracieusement à toutes les associations de la communauté de communes. Mais aucun suivi n'ayant été mis en place, son entretien se dégrade. Martine Ferroud assurera les formalités relatives à l'inventaire du minibus, à son départ et à son retour, et un courrier sera adressé aux associations locales concernant les modalités du prêt. Également décidée, la souscription d'une assurance (240 euros de cotisation annuelle) pour l'utilisation des véhicules personnels des employés de l'OT dans le cadre de leurs fonctions.

Enfin, suite à la démission de Norbert Combet, Céline Rostaing-Troux a été élue présidente (le 27 mars) étant entendu qu'elle accepte ce poste pour une durée limitée (fin 2013). Faute de candidat, l'élection du vice-président a été reportée. Enfin, suite à un appel à candidatures, Patricia Valcke, seule candidate, a été élue (25 juin) comme membre suppléante au comité de direction.

[Sources : comptes rendus officiels des réunions du comité de direction du 27 mars et du 18 avril 2013.]

Maison du tourisme
de la vallée des Villards
73130 – Saint-Colomban-des-Villards
Tél.: 04-79-56-24-53 ;
Fax : 04-79-59-14-38
Courriel : villards@wanadoo.fr

Les activités équestres relancées avec un prestataire de Jarrier

La convention entre l'association Cheval notre passion (Sainte-Marie-de-Cuines) et l'office de tourisme (OT) de la vallée du Glandon n'a pas été reconduite pour cet été. Cette convention, établie en 2011, précisait notamment le versement d'une subvention destinée à combler le déficit de l'activité estivale, dans la limite de 5 000 euros. En 2011, une subvention de 4 068,60 € a donc été versée correspondant au déficit annoncé.

Pour de multiples raisons, et notamment « *la difficulté d'harmoniser une date de rencontre* », l'association de Cuines n'a présenté le bilan de ses activités 2012 qu'en avril 2013 au lieu d'octobre 2012, date initialement prévue. Ce qui a obligé la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) à verser à Cheval notre passion, fin 2012, un acompte de 3 000 euros compte tenu des difficultés financières dans lesquelles se trouvait cette association. Etant entendu que le solde serait réglé par l'OT après étude du bilan.

Afin de renouer le dialogue, quasi interrompu depuis l'automne, une commission du comité de direction de l'OT a été créée et a rencontré, ce printemps, et à plusieurs reprises, les responsables de Cheval notre passion. Il est alors vite apparu deux points de désaccord.

D'abord, M. Jean-Claude Roudet, président de l'association Cheval notre passion, a indiqué (réunion du 12 avril) avoir toujours compté sur 5 000 euros de subvention, sans considération du bilan, car, selon lui, Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines, « *aurait certifié aux membres de l'association que le montant de la subvention serait versé en totalité* », ce qui est en contradiction avec les termes mêmes de la convention signée entre l'association de Cuines et l'OT. Ensuite, le bilan 2012, imprécis, présentait des dépenses que la commission de l'OT a contestées, estimant le déficit à 2 500 euros au lieu des 5 300 euros annoncés.

En conséquence, le comité de direc-

tion de l'OT a décidé, le 18 avril dernier, de ne pas verser le solde de la subvention 2012 (qui a été finalement versé par la CCGV, son président s'étant engagé dans ce sens), et de maintenir les termes de la convention pour 2013.

En réponse, et dans ces conditions, Cheval notre passion a indiqué qu'elle ne viendrait pas aux Villards cet été car, selon elle, l'antenne villarinche du centre équestre n'engendrait pas de bénéfices et mettait en péril son existence. Et mettant comme condition pour un retour, le versement d'une subvention fixe de 5 000 euros.

La commission de l'OT a décidé, le 26 mai 2013, de refuser cette proposition, et de passer, pour l'été 2013, une convention avec un autre prestataire (Ranch Tagada) dans laquelle il est convenu l'attribution d'une subvention fixe de 3 000 euros, un montant proposé à, et refusé par, Cheval notre passion le 22 mai dernier.

Ranch Tagada est une association créée en décembre dernier par Domitille Perroud et Naïke Zerbib. Installées sur Jarrier avec leurs équidés (10 chevaux et 6 poneys), elles ont proposé tout l'hiver du ski joëring sur la station de La Toussuire.

Naïke Zerbib et Domitille Perroud, qui résideront à La Perrière, sont monitrices diplômées. Elles proposeront de découvrir ou de redécouvrir les sentiers des Villards pendant une heure, un après-midi, une journée ou, pour les plus courageux, sur 2 jours avec un bivouac. Une nouveauté : les 4-12 ans pourront s'adonner à des séances de voltige et/ou à des jeux ludiques sur poney. Pour les débutants ou les confirmés, des cours pourront être dispensés et des stages seront proposés. (Renseignements au 06-52-17-23-88 et à l'adresse courriel : ranch.tagada@gmail.com)

Le centre sera ouvert tous les jours de 9 heures à 19 heures, du 1^{er} juillet au 31 août 2013.

Trois animatrices pour le club enfants

Le club enfants, Les Galapias, étant dans l'obligation désormais d'avoir un directeur, le comité de direction de l'office de tourisme (OT) a décidé que la structure villarinche deviendrait une antenne de Déclic (association de Développement, de l'éveil, de la culture, des loisirs et de l'information sur le canton de La Chambre). Son directeur, Benoît Marquis, sera donc également le directeur du club enfants. (Il est admis que la direction puisse se trouver dans un autre lieu, à une distance n'excédant pas toutefois une heure de déplacement.) Il a été convenu que seuls les frais de déplacement du directeur seront pris en charge par l'OT. En pratique, Déclic validera le contenu pédagogique sans pour autant s'impliquer dans la gestion quotidienne qui sera assurée par Solenn Clavel, Pauline Gomès-Léal et Mathilde Turcat (de Saint-Jean-de-Maurienne), toutes les 3 animatrices BAFA.

Par ailleurs, une commission de l'OT a travaillé sur les tarifs, inchangés depuis plusieurs années, et sur le transport des enfants de Sainte-Marie-de-Cuines qui rejoignent le club enfants en minibus ou en covoiturage (nombre de places, responsabilité des parents qui font du covoiturage, gratuité ou pas du transport, etc.). Cette commission a proposé une nouvelle grille de tarifs qui a été adoptée par le comité de direction de l'OT (augmentation d'un euro). Ainsi, après-midi : 8 euros (après-midi avec le règlement en tickets loisirs : 7 euros) ; après-midi résidents : 4 euros ; journée : 12 euros (journée avec le règlement en tickets loisirs : 11 euros) ; journée résidents : 6 euros. (Le tarif journée s'entend avec un supplément de 4 à 8 euros en fonction des activités.) Il a également été précisé que les animations du mercredi se dérouleraient aux Villards (deux mercredis), en Maurienne (3) et dans un périmètre plus éloigné (3).

Pour le transport, la majorité des membres du comité de direction a décidé que le transport des enfants devait revenir à la charge des parents et que si les enfants empruntaient le minibus, ce serait un service payant (1,5 euro pour un aller-retour entre Sainte-Marie-de-Cuines et Saint-Colomban).

■ BRÈVE

► OFFICE DE TOURISME. Durant tout l'été, le samedi à 18 heures, sur la terrasse située devant la Maison du tourisme, l'équipe de l'office de tourisme présentera le programme des animations de la semaine en proposant un « pot d'accueil » en guise de bienvenue. Un passeport détente (Pass'L'oisirs Villards) est vendu à la Maison du tourisme (formules à 50, 80 ou 100 euros). Il se présente sous la forme d'un carnet, non nominatif, qui permet de bénéficier de 10 % de réduction auprès de nombreux prestataires dont la liste est disponible à la Maison du tourisme. Le Pass'L'oisirs Villards permet également de participer plus facilement aux activités : club enfants, centre équestre, randonnées pédestres accompagnées, VTT, escalade, animations de l'office de tourisme...

BELLEDONNE EN VEILLÉES

Le patois au cœur

Le patois a été au cœur d'une veillée qui s'est déroulée le 8 juin dernier à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Cette animation, en lien avec la fête du col du Glandon (les 24 et 25 août prochains), avait pour titre « Histoires d'alpage en patois ». Une occasion de rassembler, pour un temps, ceux qui parlent encore patois, mais aussi ceux qui aiment l'entendre, ceux qui s'y intéressent ou veulent en découvrir les sons, dans la vallée des Villards.

Et ils sont nombreux si on en juge par le nombre de personnes que cette soirée a séduites : près de 180 !

Préparée par plusieurs bénévoles et par le comité de pilotage de la fête du col

Aux fourneaux, Jean-Luc Pluyaud, Josette Rostaing-Troux, Paul Long, Mad (un ami de Gilbert Pautasso, venu de Haute-Savoie) furent des aides-cuisiniers talentueux, et plusieurs dames s'improvisèrent serveuses professionnelles ! Sans compter les amis de Gilbert qui contribuèrent à la plonge avec une grande maîtrise.

En tout, ce sont 25 bénévoles qui permirent de « faire tourner la soirée » dans la meilleure humeur qui soit.

Le repas fut accompagné des chants de Christophe Favre et Alain Mérendet, puis en soirée Cyril et Virginie Danrey offrirent aux présents, jusqu'à minuit, divers morceaux d'accordéon que cer-



C. MAYOUX

du Glandon, cette veillée a respecté le cahier des charges fixé par l'association Espace Belledonne, initiatrice d'une dizaine de veillées dans le massif. Chacune doit se dérouler en 3 temps : un temps d'échange, un temps de repas convivial, et un temps d'expression artistique. L'association maîtresse d'œuvre des 3 temps (chez nous ; l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, qui a accepté de porter le projet), doit s'engager à ne faire aucun bénéfice sur le repas (d'où un prix de 7 euros, relativement modique) pour qu'Espace Belledonne subventionne les intervenants artistiques.

Le temps d'échange était basé sur la projection d'un film et d'un diaporama (*lire page 5*) constitué de photographies d'alpages, anciennes ou plus récentes, que Jacqueline Dupenloup, Gilbert Pautasso et Jean-Marc Bordas ont collectées avec patience durant des semaines.

Le repas traditionnel concocté par Gilbert Pautasso proposait en entrée trois parts d'omelette à déguster : aux orties fraîches, aux épinards et au fenouil sauvages. Elles étaient accompagnées de deux cubes de gelée, aux orties et aux betteraves rouges, incrustés d'une fleur de coucou. Suivaient un civet de joues de porc et une matouille, puis la traditionnelle tomme des Villards et une coupe de salade de fruits joliment décoree d'une touche de Chantilly, d'une fraise et d'une feuille de menthe... Tout cela composé dans la bonne humeur, de nombreuses personnes apportant des contributions spontanées : on vit arriver des bassines d'épinards sauvages de La Pierre, des kilos de pommes de terre épluchées du Comberousse, des marmites du Premier-Villard, la desserte de Cici et de la cantine scolaire de Sainte-Marie-de-Cuines... et, pour les dames, des petits bouquets de violettes du Sapey, cueillis le vendredi soir !

Quel cuistot ce Gilbert !

Le Claude regardait alternativement son assiette et le Fanfoué qui venait d'entrer dans la cuisine. Son attitude inquiéta son ami. « *Qu'est-ce qui ne va pas, le Claude ?* » s'enquit le Fanfoué, *elle n'est pas bonne, ta soupe ?* ». La réponse fusa : « *Heureusement kia navouéra d'bla battu din !* » (1). Etonnant ! Le Fanfoué pouvait jurer que, d'habitude, sa soupe, le Claude n'y crachait pas dedans. Certes, elle était souvent agrémentée d'une ou deux rasades de vin rouge pour « *mieux y faire passer* » ou « *un peu la refroidir* ». Mais là, il restait pantois : « *Ca va pas, le Claude, t'es malade ?* » Non, le Claude n'était pas malade. Au contraire, il allait très bien et avait comme qui dirait « *des envies d'ailleurs au niveau des papilles !* » Oui, cette soupe quotidienne lui paraissait bien fade depuis qu'en participant à des animations gastronomiques il avait pu découvrir un autre quotidien au niveau gustatif.

L'an passé, par exemple, en attendant le passage de la caravane du Tour de France, le Claude avait pu goûter des madeleines au beaufort, lui qui avait quasiment été élevé au pain d'épice... Et puis il y avait les marches gourmandes, la fête du pain au Pied des Voûtes, les repas de fin de Téléthon, etc... « *Tout ça c'est à cause de Gilbert Pautasso, le cuistot de la vallée !* finit par lâcher le Claude, *il n'arrête pas de nous proposer des plats plus tentants les uns que les autres !* » « *C'est vrai,* rétorqua le Fanfoué, *déjà chaque année, avec la marche gourmande, il est au fourneau, enfin façon de parler, car faire la matouille, comme l'an passé à Lachenal, avec un réchaud à gaz, faut le faire !* » Et d'ajouter : « *L'an passé, il a aidé une Ban'ne* (2), *Jean-Luc Pluyaud, pour nous faire une paella géante, dans une poêle grande comme le jardin à Milus au Châtelet ! Tu savais ce que c'était une paella avant l'an passé ? Moi, heureusement qu'on m'a dit que ces bestioles orange, à cornes, il fallait, pour les manger, enlever les peaux, sinon j'aurais bien fait comme ces deux Villarins, un jour à Lyon,*



C. MAYOUX

avant-guerre, qui avaient mangé tout l'artichaut, feuilles comprises ! Bonjour la digestion ! » (3)

Alors, forcément, le fricot quotidien proposé aux deux comparses par la Mène et la Vadrine prit soudainement des airs de déjà vu. « *La soupe, ça va bien l'hiver, mais douze mois sur douze, matin, midi et soir...* » se lamentait l'un. « *Tiens, tu veux que je te dise, certains jours, même le blanc de Savoie n'a plus rien d'apéritif, impossible de m'ouvrir l'appétit !* », répondit l'autre. Heureusement, les festivités annoncées, avec Gilbert derrière le tablier, leur remontaient le moral. « *Tu es inscrit au repas du patois ?* », demanda le Fanfoué ? « *Un peu mon vieux !* rétorqua le Claude, et manger une omelette aux vercugnes, je veux voir ça, et même pas que voir ! Tu vas voir qu'un jour il va nous faire manger du lapé ou des tchos, et même qu'on trouvera ça bon ! » (4)

« *Je l'ai connu tout petit, le Gilbert,* poursuivit le Fanfoué. *Même qu'il mangeait omelette sur omelette, en revenant de l'école. Jamais vu manger autant d'œufs !* » « *Faut dire que c'était dans le temps, avant que les docteurs nous découvrent le cholestérol...* », répondit le Claude. Se pourléchant par avance les babines, les deux compères continuaient à tirer des plans sur la comète. « *Le Gilbert, pour le repas de la veillée, il va aussi nous faire un civet de joues de porc. A ce qui paraît, qu'on va vérifier encore une fois que dans le cochon tout est bon, qu'il a dit. Avec une matouille de derrière les fagots !* »

Mais outre la qualité du repas à venir, ce qui les étonnait le plus c'était le nombre de convives à nourrir : « *Tu te rends compte, rien ne lui fait peur, un repas pour cent soixante personnes, c'est pas une rigolade !* Heureusement qu'il a des aides, notamment le Paul des Roches et le Cici, toujours là pour le seconder ! »

Tout à l'évocation épicurienne de ces réjouissances à venir, les deux acolytes en oublièrent de boire un coup, c'est dire !, et le Claude avait laissé son assiette de soupe désormais aussi froide qu'une soirée de décembre. « *T'en veux pas de la soupe ? Elle n'est pas bonne ?* », demanda la Mène, tirant les deux Villarins de leur rêverie... Sans répondre, le Claude la regarda obliquement tout en plongeant sa cuillère dans le liquide verdâtre et froid. Contraint et forcé. Mais persuadé que les lendemains « chanteront », comme les convives des futurs repas du Gilbert.

Christophe Mayoux

(1) « *Heureusement qu'il y a un peu d'orge perlée dedans !* » Les Villarins ajoutent souvent une poignée d'orge perlée dans la soupe pour la rendre plus consistante.

(2) Habitant de Saint Alban.

(3) Dans les années 1930, avant de regagner leur vallée, deux Villarins (du Martinet et de Lachenal), en déplacement à Lyon, se décidèrent pour un restaurant proche de la gare des Brotteaux. Au menu, en entrée, des artichauts, vus sans doute pour la première fois de leur vie. Quelle ne fut pas la surprise du serveur quand il vint débarrasser les assiettes, aussi propres qu'après un séjour au lave-vaisselle ! Cette histoire (vraie) ne dit pas comment fut la digestion, mais elle fit rire des années durant leurs contemporains des deux côtés de la combe des Croix et du ruisseau des Balmettes...

(4) « *Vercugnes* » : nom patois des épinards sauvages ; à ne pas confondre avec le « *lapé* » et les « *tchos* », aux feuilles plus larges, qui eux étaient en principe donnés aux animaux.

BELLEDONNE EN VEILLÉES (SUITE)

Sur les chemins enchantés des alpages

Le temps n'a pas suffi..., sur les 96 photographies du diaporama préparé, 58 seulement ont été visionnées le 8 juin lors de la veillée consacrée aux alpages villarins.

Le montage a, c'est vrai, été précédé d'un extrait du film « Retrouver la trace », projeté avec l'aimable autorisation de son réalisateur, Alain Viard, de Saint-Michel-de-Maurienne. Dans cet extrait, Aurélie Darves-Blanc et Pierre Quézel-Mouchet racontent en patois (sous-titré !) des légendes de Saint-Alban. (Comme celle de cet homme qui revenait du pays d'Allevard, où il était allé acheter des brebis, par le col du Merlet. A pied, bien sûr. Notre homme habitait le hameau du Bouchet, et voulait rentrer chez lui... Descendant par le Tremblay, que voit-il derrière lui ? Un loup ! Réfugié dans une grange du lieu-dit la Ville, il eut la surprise de voir devant lui le loup se changer... en homme, qui lui dit : « Tu as eu de la chance, tu serais tombé, je te dévorais... » Sur ces bonnes paroles, il disparut...)

On entendit aussi, avant les photographies d'alpage, Arnaud Frasse-Jansen, jeune Franco-hollandais, petit-fils de Villarin (Maurice Frasse, de Lachenal). Il expliqua avec une très agréable pointe d'humour qu'il avait, tout petit, découvert qu'aux Villards « ce n'était pas toujours en Français qu'on parlait... Quand je m'étais barbouillé de Nutella, on me disait : « caillon », et je voyais bien que ce n'était pas du Français... » Ayant découvert que c'était du patois (de l'arpitan comme on dit maintenant...), il s'y intéressa... Et de chanter devant une salle ravie une petite comptine qu'on lui chantait enfant, dans cette langue qui n'était « pas du français ! » :

« Y aveinl' (on viâjo) on rat,
Qu'avêt 'na mzé'ka,
Qu'avêt 'na mzé'ka,
Y aveinl' (on viâjo) on rat,
Qu'avêt 'na mzé'ka,
Deso la ku'ia
Et quand lo rat pétavé,
La mzé'ka alâv'é,
Et quand lo rat pétavé pas
La mzé'ka alâvé pas ! »

Le diaporama s'ouvrit ensuite, sur une page de remerciements : « Merci à tous les Villarins et amis qui ont prêté, recherché, dupliqué des trésors de photos... Merci à ceux qui les ont prises, ceux qui les ont conservées, ceux qui ont accepté d'y figurer... Merci pour nous ce soir, et merci pour le pays des Villards en Maurienne. » C'était bien le moins.

Ce fut ensuite un hommage émouvant rendu à Julien Martin-Cocher, décédé le 13 mai dernier. A l'automne, il aurait fêté ses 99 ans... La veille de sa disparition, il avait confié à Martine Ferroud ses souvenirs d'alpage... « Il me conta qu'enfant, à l'âge des culottes courtes et des sabots, il lui fallait monter en Bellard chercher le lait pour la maison du Pont. Le chemin était long, l'enfant plein de vie. Un jour, du côté du Coin, faisant tourbillonner ses bouteilles, il les cassa. Bien que fier, l'enfant pleura. Emu par son chagrin, Jacques Darves-Bornoz, en alpage au Coin, lui donna 2 bouteilles de lait. L'enfant partit apaisé, mais il n'échappa pas à sa mère que les bouteilles étaient différentes. Il fallut s'expliquer... Le lendemain, ce fut la mère elle-même qui monta au coin remercier Jacques ! »

Puis on remonta la vallée des Villards et ses combes d'alpage où coulent torrents et ruisseaux, affluents du Glandon. Le Bachu d'abord, que les cartes IGN nomment le Bacheux. Robert Cartier-Lange expliqua que « pour monter au Bachu, on partait du Premier-Villard à pied et on passait par le Vachet, Saprovon (Champ

Provon sur les cartes), le Pont des Reisses, les Barmes où se trouvaient des arbés, aujourd'hui en ruines, à 1 650 mètres d'altitude. On arrivait aux chalets du Bachu qui sont situés entre 1 950 et 2 000 mètres d'altitude ». C'était une affaire de 3 heures de marche.

La photographie ci-dessous fut l'occasion de saluer l'actuelle doyenne de Saint-Alban, Denise Darves-Blanc, née (Cartier-Lange) le 13 décembre 1913, qui se tient devant son chalet en compagnie de son père Pierre Cartier-Lange, et de sa mère Marie (née Cartier-Lange).

Robert Cartier-Lange précisa que cette photographie avait été prise par des personnalités (le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, le président du comice agricole, le député) dont il se souvient qu'elles étaient venues inaugurer le pont qui, devant leur chalet, franchit le torrent du Bachu qui sépare les deux communes de Saint-Alban et Saint-Etienne-de-Cuines.

Ce qui, convenons-en, est moins terrible qu'une des histoires racontées par Pierre Quézel-Mouchet dans le film « Retrouver la trace ». Là, c'était au Tru (Le Truc sur les cartes) que les jeunes filles, à l'alpage, s'ennuyaient, quand le travail était fini... Montées sur la crête, elles aussi avaient crié « Hou hou ! hou hou ! »... aux villages de l'autre versant... Elles avaient vu arriver de jeunes hommes et, en toute convivialité, les avaient invités à venir aux chalets, leur offrant du lait et des tartines. Las, se baissant pour ramasser un couteau tombé, l'une d'elles découvrit avec terreur que leurs charmants voisins avaient des pattes de chèvres ! Ayant eu, Dieu merci, le réflexe de se mettre à prier, elle fit disparaître en fumée les diaboliques personnages !

Le Plat, remue du Premier-Villard, fut imaginé de deux photographies récentes, commentées par les propriétaires des chalets (Gilberte Girard et Pierrette Frasse-Sombet), présentes dans la salle.

Après le Bacheux, un autre alpage d'altitude de Saint-Alban : le Merlet, avec ses différents chalets : l'Echaut, les Granges, la Loze et la Vieille Route.

Les alpagistes du Merlet avaient la spécificité d'aller chercher des brebis, qu'ils prenaient en location tout l'été, sur l'autre versant de Belledonne (à La Ferrière, Pinsot, Theys...). Les brebis venaient le 10 mai, par les vallées du bas ou éventuellement par le col du Merlet si l'accès en était praticable. A la fin de l'été, c'était toujours par le Merlet qu'elles s'en retournaient. Ulysse Darves-Blanc garde le souvenir d'un passage du col qui avait pris plus de 10 heures au troupeau, lui-même faisant la trace avec de la neige jusqu'à la taille. Il se rappelle aussi les fromages de brebis fabriqués pendant l'été, qu'on appelle en patois des grattairons. Cette tradition de prise en location de brebis dans l'Isère a duré une centaine d'années... Le Merlet reste un des rares alpages de la vallée des Villards où des chalets servent encore à accueillir des alpagistes : Chantal Pacton à l'Echaut, et Françoise Darves-Blanc à la Vieille Route.

Nous partîmes ensuite en Comberousse, et Francis Tronel lut un texte en patois, plein de souvenirs d'alpage et de familles (lire page 6)... Gilbert Martin-Cocher décrivit, lui, les chalets du Tépey, et nos deux alpagistes engagèrent un débat sur la valeur des herbages de Comberousse et du Tépey, chacun défendant... son alpage de jeunesse, tout en ajoutant quelques éléments d'appréciation sur... le Bacheux.

Emmanuel Favre-Tissot, dialogiste talentueux, nous parla de Rieuclaret, Irène Maquet de Bellard et Gérard Rostaing-Troux du chalet du Coin...

Très bel après-midi, très belle soirée, qui réussit presque à être « intergénérationnelle » (mot à la mode !) car autour des alpages et des mots d'autrefois, il n'y avait pas que des anciens ! La bonne humeur qui régna, la spontanéité avec laquelle plusieurs familles du pays sortirent leurs albums de photographies et leurs cartes postales, la vivacité du dialogue des 5 commentateurs installés dans leur rôle d'animateurs prouvent à l'évidence que, du Premier-Villard à Lachal, le pays des Villards a une histoire et des traditions communes..., et qu'il a un émouvant plaisir à se les remémorer.

Jacqueline Dupenloup



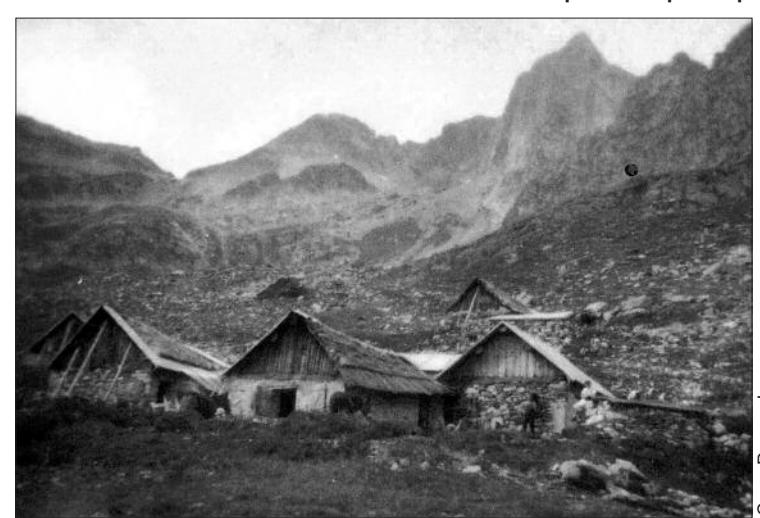
■ Denise Darves-Blanc et ses parents au Bacheux (13 août 1932).



■ Au Tépey (1 430 m).

Ce pont avait été emporté puis reconstruit. Ces personnalités remirent un diplôme d'honneur du concours d'alpage de la Fédération française d'économie alpestre à la famille de Pierre Cartier-Lange.

Denise Darves-Blanc, notre presque centenaire, n'a pu participer à la soirée, mais, lorsque l'on va la voir, elle évoque avec beaucoup de joie de vivre ses souvenirs d'été en alpage : « Un après midi, on était monté avec Denise (Chaboud-Jacot) au sommet de Turiande (Triandou sur les cartes), faire coucou aux gens du Merlet. Hou hou ! hou hou !... Quand on a été presque de retour aux chalets du Bachu, on s'est retourné : il y en avait 3 du Merlet qui avaient grimpé en Turiande, mais nous on n'y était plus ! »



■ Le Bacheux.

BELLEDONNE EN VEILLÉES (FIN)

« Na rachélâ dé trin'té deu've recor'ba »

Dans une intervention pleine d'allant et de conviction, Francis Tronel a évoqué ses années passées sur les alpages de Comberousse :

« Notre montagne de Comberousse se trouve à 2 000 mètres, au sommet de la combe des Roches. En dessus du Plan de l'Arbet, on traverse l'Orselle, d'abord le Grand Vernin, puis le Petit Vernin. Puis on monte les Fierches par une rachella de 32 recourbes (NDLR : une pente raide de 32 lacets). Arrivé au sommet on trouve le plateau de Comberousse. On passe en premier l'écurie voûtée des Girard, puis on arrive sur la Temple et on file contre nos chalets de l'Envers où nous habitions l'été.

On était 6 enfants, Jeanne, la première, née en 1924, les deux jumelles Léa et Lily, nées en 25, mon frère Manuel en 27, Odette en 29, et moi le petit dernier, en 34. Ma mère (Philomène, née Bordon-Biron) était née en 1899 et elle demeurait avec nous tout l'été à la montagne. Mon père, Benoît, né en 1900, faisait les foins à Lachal et montait le ravitaillement deux fois par semaine et le sel pour les bêtes, avec le mulet. Puis il redescendait les tommes qui avaient séché dans la grange et le beurre : on faisait 3 tommes par jour et deux mottes de beurre par semaine.

Nous sommes demeurés 20 ans là-haut, de 1935 à 1955. On emmontagnait vers le 15 juin, jusqu'au 18 septembre. Mais quelquefois, en juillet, il tombait de la neige et, quand c'était trop important, on descendait le troupeau de vaches jusqu'à Lachal où on passait quelques jours en attendant que la neige soit fondue. Ma mère demeurait là-haut, avec un ou plusieurs d'entre nous pour s'occuper des cochons et des poules.

La première année, j'avais un an quand je suis monté au chalet, dans le berceau, sur le bât du « Mousse », un gros mulet que les Allemands nous ont pris en 1944.

Entre nos vaches et celles que nous prenions l'été, notre troupeau était entre 20 et 25 bêtes. On avait aussi des moutons et des chèvres. Notre travail était la garde des bêtes et la fabrication des tommes et du beurre. Nos trois cochons mangeaient la lita et des pommes de terre. On les montait dans des caisses, sur le mulet, mais, à la Saint-Michel, on les redescendait à pied, très tôt de grand matin, quelques jours avant le reste des troupeaux de vaches, chèvres et moutons le 18 septembre.

Le dimanche, on descendait dans la combe jusqu'aux Maisonnnettes ou aux Pierres Bleues, et on remontait les arcosses à dos de mulet, pour le bois de chauffage.

Une année, mon frère Emmanuel avait décidé de faire du foin en Comberousse. Il en descendait deux balcons à la fois, à dos de mulet, jusqu'à Lachal.

Tout l'été, la vie était très pénible car il fallait presque trois heures pour arriver là-haut. Et la maison, la grange et le matériel étaient bien justes, pas très confortables. Malgré tout, nous avons passé de très bons moments tout au long de ces années en altitude car on se contentait de peu.

Je peux encore vous dire deux ou trois mots sur notre grand-oncle, Pierre Favre, dit Pierré dé Lol'o, qui montait tous les étés à la chasse. Il était certainement l'un des plus bons chasseurs de la région, et pourquoi pas de France, avec un tableau de chasse très important. Une fois, il avait tué 8 chamois le même jour, c'est-à-dire tout le troupeau. Je pense qu'il n'y en a pas beaucoup qui peuvent en dire autant. Mais je crois que bien des gens l'ont connu et ont lu son histoire dans Le Petit Villarin () »*

(*) Le Petit Villarin numéro 61, septembre 1987. Originaire des Roches, Pierre Favre est décédé en 1962 à Tarascon à l'âge de 81 ans.



■ Comberousse, aujourd'hui...



■ Détente au Plan du Suet (milieu des années trente).

PATRIMOINE ET CULTURE

L'histoire de la Maison de Savoie, au programme des conférences estivales

L'assemblée générale de l'association Les Villards, patrimoine et culture (20 avril 2013) a rendu hommage à Jean Garbolino, membre de l'association, décédé le 8 avril dernier. Martine Ferroud, présidente de l'association, a souligné le travail déterminant que Jean Garbolino avait entrepris pour dépouiller les archives communales de Saint-Alban et de Saint-Colomban, contribuant ainsi à leur classement (*lire page 15*).

L'assemblée est revenue sur le bilan de la saison 2012 (largement discuté lors de la réunion du 13 octobre dernier, *lire Le Petit Villarin numéro 162, décembre 2012*), Odette Emieux, trésorière, indiquant que l'association disposait pour la présente saison de quelque 3 500 euros mais qu'une demande de subvention avait été adressée à la CCVG pour le financement de projets (classement du tilleul par exemple, *lire page 7*).

Le programme de la saison estivale a été arrêté. Notamment les conférences qui se dérouleront les vendredis à 20 h 30 à la salle des fêtes. Avec le 19 juillet : « L'histoire de la Maison de Savoie » par André Palluel-Guillard, puis le 2 août : « Massif de Belledonne : chaîne frontière, terre de vie » par Christian Dompnier, et enfin le 9 août : « L'impact de l'armée sur le développement de la Savoie » par Laurent Demouzon.

André Palluel-Guillard, professeur honoraire (à la retraite) de l'université de Savoie, est spécialiste d'histoire contemporaine et plus particulièrement de l'histoire de la Savoie contemporaine et de la période napoléonienne. Laurent Demouzon, moniteur de ski à Valmeinier, est devenu l'un des spécialistes reconnus de l'étude des troupes alpines de 1888 à 1945.

DU 14 JUILLET AU 25 AOÛT, LA MAISON DU PATRIMOINE SERA OUVERTE TOUTES LES MERREDIS DE 15 H 30 À 18 H 30, ET D'AUTRES JOURS POUR LE CLUB ENFANTS OU D'AUTRES GROUPES SI L'ASSOCIATION EST PRÉVENUE 2 OU 3 JOURS AVANT. LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION ASSURERONT LES PERMANENCES. UNE EXPOSITION SUR LES PÂTES BOZON-VERDURAZ SERAIT PROPOSÉE PAR STÉPHANIE CHABOUD-CROUSAZ.

L'association prendra également en charge une journée de l'animation Arvan-Villards intitulée « De clochers en clocheton », dont le thème sera cette année les voies et les chemins. Cette journée aura lieu le 11 juillet aux Villards. Martine Ferroud a exposé des idées et un itinéraire possible pour cette journée avec : accueil au col du Glandon, aspect stratégique du col, alpages, chemin de grande communication n°13, les colporteurs, les câbles, le chemin du talc, la via ferrata ; puis aux Roches, à pied, chemin Pierre-Bozon, suivi du chemin du Martinan : exposition d'aquarelles et de vieux tableaux dans l'écurie de Danièle Nicol ; repas pique-nique au plan d'eau (ou dans la salle des fêtes selon le temps). Ensuite, rendez-vous au Chef-Lieu de Saint-Alban pour une exposition de sculptures de Simone Quéléz-Ambrunaz ; à pied, chemin pour aller à la croix des Charrières, commentaires sur le col du Merlet, etc. Le programme définitif sera communiqué ultérieurement. (Un car sera probablement à la disposition des Villarins qui souhaiteraient assister aux animations présentées dans les autres communes de l'Arvan.)

Lors du passage du Tour de France (descente du col du Glandon, le 19 juillet 2013), la Maison du tourisme aura un stand au col du Glandon avec une personne en costume des Villards. Pour la fête « Echo des Montagnes » le 24 et 25 août 2013 au col du Glandon, un homme et une femme habillés en tenue de travail sont souhaités. Ils pourraient vendre des cartes postales.

L'association a reçu divers dons : 3 cartes postales anciennes de Mme Ariane Viola (Sainte-Marie-de-Cuines) représentant le costume de Saint-Colomban (une femme en costume, tête et buste, carte envoyée à Chambéry le 3 octobre 1912) ; le costume de Saint-Alban (une femme, en pied, en costume avec tablier en tissu vichy avec ruban et noeud au milieu. Cette femme serait Henriette Cartier mariée à Séraphin Quéléz-Yoyon, marchand de veaux au Planchamp. Carte envoyée le 21 novembre 1920) ; enfin costumes de Savoie de Saint-Colomban (en réalité de Saint-Alban) : un groupe de 5 femmes et un homme assis dans l'herbe au pied d'un arbre avec une grange dans le fond. Carte envoyée le 10 mai 1914). L'association décide l'achat d'un album pour les ranger.

Mme Jacqueline Guelpa (Saint-Etienne-de-Cuines) a offert un pantalon de velours marron clair, et M. Jean-Pierre Bocquet (frère de Françoise Martin-Cocher) une chaise dont le paillage a été refait à neuf.

Des travaux ont été décidés : fixer la malle du colporteur au mur, dans l'écurie, près du poêle ; remonter l'armoire offerte par Geneviève et Hervé Tardy ; réparer le chauffage de la vieille maison qui ne fonctionnait pas cet hiver.

Des achats aussi : un DVD sur le rassemblement 2012 des costumes de Maurienne, à Bessans (10 euros) ; un meuble de bibliothèque pour la pièce du haut de la Maison du patrimoine pour le rangement des archives déjà données par Jean Garbolino et le rangement des expositions ; un vidéoprojecteur est nécessaire.

Il a également été décidé de mettre à disposition de la Maison du tourisme des cartes postales au prix unitaire de 0,50 € et un accord a été trouvé pour demander à Danièle Nicol de faire refaire pour l'association des cartes ou bien de donner ses tableaux numérisés permettant de faire retirer ces cartes qui porteront son nom.

Enfin, la cotisation a été maintenue à 5 euros, et Martine Ferroud, Odette Emieux, Nicole Martin-Cocher et Ginette Paret, membres du conseil d'administration, dont le mandat était à renouveler, ont été réélues à l'unanimité, Martine Ferroud, Odette Emieux, et Nicole Martin-Cocher étant confirmées dans leurs fonctions respectives de présidente, trésorière, et secrétaire adjointe.

L'association a également enregistré les démissions de Liliane Darves-Blanc et Mauricette Mugnier.

En fin de réunion, Xavier Mugnier a montré la robe et la coiffe qu'il a restaurées, ces deux parties du costume villarin étaient des dons faits à l'association, l'an dernier, par une famille du Martinan.

[Source : compte rendu officiel de l'assemblée générale de l'association Les Villards patrimoine et culture, du 20 avril 2013.]

Le tilleul de Saint-Colomban, classé « arbre remarquable »

Le 9 juin dernier, le tilleul de Saint-Colomban a été classé « arbre remarquable de France ». Une première en Savoie ! Ce tilleul est bien connu de tous les Villarins. Il a donné son surnom à une famille (Martin-Cocher) qui habitait la maison située derrière, démolie par l'avalanche de 1981 mais que l'on voit sur de nombreuses cartes postales.

C'est Martine Ferroud, présidente de l'association Les Villards, patrimoine et culture (sur une suggestion de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards), qui a patiemment instruit le dossier qui a été soumis à l'association nationale « Arbres remarquables, bilan, recherche, études et sauvegardes » (Arbres).

La remise officielle du diplôme s'est déroulée en présence du président de cette association, Georges Feterman, d'une centaine de personnes, et de nombreux élus : Christian Rochette, conseiller régional, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, Pierre-Yves Bonnivard, président de la communauté de commune de la vallée du Glandon, Georges Favre-Bonté, adjoint au maire de Saint-Colomban (représentant Maurice Bozon, maire, excusé), et Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban. Jean-Louis Portaz (conseiller général, absent, excusé), était représenté par sa suppléante Jacqueline Dupenloup. Pour l'occasion, Céline Rostaing-Troux et Benoit Ferroud avaient revêtu le costume traditionnel des Villards.

Dans son intervention, Martine Ferroud a rappelé les caractéristiques de ce tilleul de type *Tilia Grandifolia* ou « tilleul à grandes feuilles ». Il mesure 18 mètres de haut et a une circonférence de 8 mètres à hauteur d'homme, résultats fiables qui auraient été obtenus par une méthode de mesure utilisée par les bûcherons. Il y a quelques années, cet arbre a fait l'objet d'une tentative de datation. Son tronc étant creux, il n'a pas été possible de le dater comme cela se fait traditionnellement pour les arbres. Mais une analyse complémentaire a permis d'estimer qu'il daterait d'avant 1840. Alors, de quand date le tilleul de Saint-Colomban ?

Une légère villarinchne affirme qu'il date d'Henri IV. Une autre le fait remonter à la Révolution française (*). Quoi qu'il en soit, cet arbre remarquable va désormais être référencé au niveau national, et, à ce titre, être signalé à l'entrée et à la sortie de la commune de Saint-Colomban.

Depuis plusieurs décennies, cet arbre fait l'objet de toutes les attentions, comme le rappela Martine Ferroud. Il servait de cachette aux enfants de l'école publique, toute proche, et même parfois – hélas – de toilettes publiques de secours... Il y a vingt ans (1993), il a subi un toilettage de qualité pour que ses branches lui donnent plus d'allure, et un traitement insecticide et fongicide. A titre

préventif, la surface interne du tronc a également été recouverte d'un mastic. Durant quelques temps, il a même été illuminé à l'intérieur, opération abandonnée pour des raisons de sécurité (et le sacro-saint principe de précaution...).

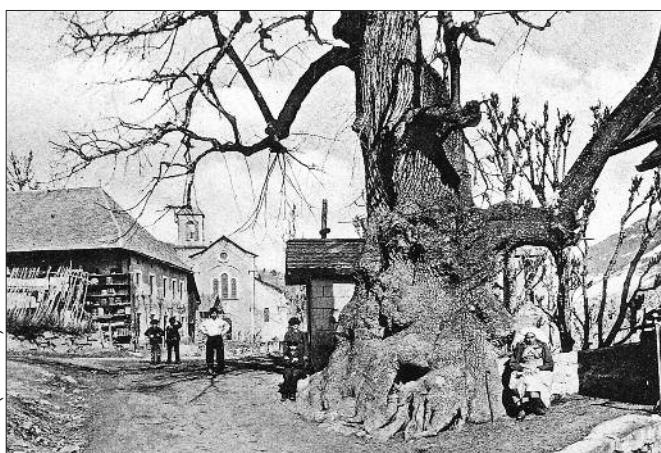
Lors de l'avalanche du 21 janvier 1981, alors que le bâtiment de la mairie, les maisons d'habitations proches du tilleul, l'oratoire, ainsi que le bâtiment situé en face du cimetière furent tout ou partie détruits, le tilleul, lui, n'a pas bougé ! Ce qui donne une idée de la puissance de ses racines... probablement elles aussi de tailles remarquables...

Si ce tilleul n'a plus de cœur, il a bel et bien toujours une âme ! C'est ce que firent ressortir les différents intervenants, Georges Feterman estimant pour sa part, qu'il avait beaucoup de charme, un comble... pour un tilleul, et Christian Rochette indiquant, lui, que l'idée du label d'arbre remarquable pourrait bien être reprise par son épouse pour l'arbre centenaire proche de la mairie de son village, Randens, en basse Maurienne, et sans doute aussi par d'autres communes encore !

A la fin des discours, écoutés sous une pluie battante, l'assistance a été conviée par Martine Ferroud et la municipalité de Saint-Colomban à partager un vin d'honneur pour ce tilleul qui pourrait bien, maintenant, pourquoi pas ?, être nommé lors la prochaine élection de l'« arbre de l'année »...

Christophe Mayoux

(*) La première légende fait peut-être référence au fait que Sully avait obtenu d'Henri IV un édit par lequel il était « ordonné aux maires et aux échevins des mandements du Royaume, de faire planter un ormeau dans le cimetière de toutes les paroisses, au-devant de la porte principale de l'église, afin que les habitants qui venaient entendre la parole de Dieu puissent, avant et après les offices divins, discouvrir sous les ombrages, de leurs intérêts et de ceux de la paroisse ». La seconde rappelle les « Arbres de la Liberté » qui ont été plantés dans toutes les communes en 1792. Mais ces deux hypothèses renvoient à deux périodes durant lesquelles la Savoie n'était pas française... Sans parler du fait que le hameau du Chef-Lieu n'existe pas, ce n'était pas, là, le centre de la commune. Certes l'église et le cimetière étaient proches ; mais alors pourquoi ne pas l'avoir planté plus près des entrées ? Deux autres hypothèses sont possibles. Hypothèse 1 : il y aurait eu, là où il est implanté, un cimetière pour enfants non baptisés ; a-t-on voulu solenniser ainsi cet endroit ? Hypothèse 2 : cet arbre a poussé là par hasard et est devenu remarquable grâce à sa longévité... C'est moins glorieux mais peut-être plus plausible.



■ Le gros tilleul au tournant des années 1900.

Un costume villarin exposé à Chambéry

Une exposition sur les costumes traditionnels de Savoie se tient actuellement à Chambéry (depuis le 5 juin et jusqu'au 7 septembre), à l'Espace muséographique de la Maison des parcs et de la montagne (carré Curial, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, du mardi au samedi, entrée libre).

Cette collection d'une soixantaine de costumes est présentée par Nathalie et Jean-Charles Vayr (*), collectionneurs depuis des années. Elle concerne la Maurienne et la Tarentaise, et présente et explique plusieurs scènes de la vie (mariage, fiançailles, coiffage, etc.) grâce notamment à un film de vingt minutes. Chaque costume a son histoire. « *Mon plaisir est de me dire que chacun a été porté* », souligne Jean-Charles Vayr.

Deux conférences découvertes (« 30 ans... de soie », le 11 juin et le 2 juillet) ont contribué à mieux faire appréhender au public cette collection singulière qui n'est que très rarement présentée au public. Au cinéma Curial, le 25 juin, Pierre Dompnier, historien mauriennais, a donné une conférence intitulée « Costumes de Maurienne, de l'usage quo-

tidien au folklore » durant laquelle le conférencier a plus particulièrement évoqué la Maurienne et costumes féminins riches et variés. Plus simples, mais beaucoup plus méconnus, les costumes masculins ont disparu en premier dans la plus grande partie de la vallée. Élément essentiel de différenciation villageoise, le costume féminin est probablement le reflet de la société rurale. Chaque village avait le sien, voire les siens, adapté(s) à tous les âges et toutes les situations de la vie. Une complexité dont on connaît bien maintenant les « clés de lecture » quelle que soit la province considérée.

Accompagnant cette exposition, un atelier permanent (« La mode, c'est maintenant ? ») permet aux plus jeunes munis d'un carnet d'exploration regroupant jeux, découvertes et coloriages, de s'initier de façon très ludique à la découverte de ce patrimoine exceptionnel. Ce sera aussi l'occasion de faire une photo en costume traditionnel.

Cette exposition devrait satisfaire les spécialistes comme les curieux ou les nostalgiques du costume traditionnel de Maurienne et de Tarentaise (Xavier Mugnier était présent à l'inauguration). Pour que la connaissance du costume (villarin surtout...) ne se perde pas.

Christophe Mayoux

(*) La collection de Jean-Charles Vayr, qui compte quelque 120 costumes, contient plusieurs costumes de la vallée des Villards, dont celui exposé à Chambéry.

■ BRÈVES

► **CROIX PLATE DES VILLARDS.** Sur le site Internet, <http://www.souvenirs-of-france.com>, on peut acheter des croix plates des Villards fabriquées, à la demande, en 5 à 10 jours ouvrables (plaqué or : compter de 10 à 15 jours), par une entreprise traditionnelle française bénéficiant, selon le site, du label EPV (« *Entreprises du patrimoine vivant* »). Ce bijou, de dimension 12,6 cm x 11 cm, est donné comme « *une des plus anciennes croix de Savoie. C'est en Maurienne, à Saint-Colomban-des-Villards, qu'elle était fondue à partir de pièces d'argent. On gravait au revers le nom ou les initiales de son propriétaire, parfois aussi une date.* » Ces croix peuvent être, au choix, en or jaune plein, 18 carats, 750 millièmes (135 g de poids d'or) pour 13 857,40 € ; en plaqué or, pour 2 031 euros ; en argent, 925 millièmes, pour 1 506 euros. Ce qui reste fort éloigné du prix – inestimable – de celles que les familles villarinchnes possèdent et se léguent, en principe, de mère en fille... – (C. Mayoux.)

► **CROIX DU PREMIER-VILLARD.** Sollicitée par une résidente du Premier-Villard, l'Association des Villarins et amis des Villards (dont l'un des objectifs statutaires est « *de protéger par son action l'identité culturelle de la vallée des Villards* ») en participant « *à la sauvegarde du patrimoine passé et présent* » s'est adressée (22 avril 2013) à la municipalité de Saint-Alban pour savoir si un projet existait visant à remettre en état la croix du Premier-Villard située en amont du hameau, le long de la route, au lieu dit « la Tourne ». Bien que restée sans réponse, cette demande a abouti puisque ce printemps, une nouvelle croix fabriquée par André Gamel, avant son départ, a été installée par la commune. – (C. Mayoux.)

► **TOUR ARVAN-VILLARDS.** Cette année le tour Arvan-Villard innove et se déroule sur 3 jours les 12, 13 et 14 juillet. Désormais intitulée « *Tour Arvan-Villard – Trilogie de Maurienne* », cette épreuve comprendra le vendredi 12 juillet : une boucle de 75 km entre Saint-Jean-de-Maurienne, le col du Chaussy, le col de la Madeleine, et retour à Saint-Jean-de-Maurienne ; le samedi 13 juillet : une boucle de 95 km entre Saint-Jean-de-Maurienne, le col du Télégraphe, le col du Galibier, et retour à Saint-Jean-de-Maurienne ; enfin, le dimanche 14 juillet, les 2 parcours habituels (80 km ou 110 km, au choix) avec départ (et arrivée) de Saint-Jean-d'Arves avec, dans les deux cas, cette année, descente du col du Glandon. Les épreuves du vendredi et samedi ne seront chronométrées qu'à la montée des cols. Le départ de, et le retour vers, Saint-Jean-de-Maurienne se faisant en peloton groupé et n'étant pas chronométrés. Le dimanche, le chronométrage se fera intégralement sur la cyclosportive Arvan-Villard, et, pour le challenge Cyclo'Tour Rotor, seul ce résultat sera pris en compte.

► **CYCLISME.** « *Classique des Alpes Junior 2013 : la victoire d'un artiste !* » C'est ainsi qu'un site Internet dédié au cyclisme a rendu compte de la victoire d'un jeune Annemassien de la sélection du comité Rhône-Alpes, Aurélien Paret-Peintre, qui s'est imposé en solitaire, parcourant les 111 km en 3 h 18 min 06 s. A noter la bonne 14^e place (sur 104 coureurs classés) de Benjamin Favre-Teylaz (Châteleuf) qui termine à 3 min 49 s. Après sa victoire, Aurélien Paret-Peintre, dont la famille est originaire de Lachenal, a pris la tête du challenge national junior dont les 30 premiers sont qualifiés pour les championnats de France de l'avenir.

VILLARDS VALLÉE PROPRE

Un environnement qui s'améliore

Créée il y a plus de 10 ans par l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, l'opération Villards vallée propre ne mobilise plus les bénévoles comme elle le faisait jadis quand elle motivait, autre des adhérents de l'association, des chasseurs et de nombreux membres d'autres associations villarines. Il n'était pas rare alors de retrouver une soixantaine de personnes dévouées à cette cause.

C'est ainsi par exemple que fut nettoyée la décharge sauvage située en contrebas du Martinan, aux abords de la (nouvelle) route qui conduit à Nantcheno. Probablement très ancienne, elle avait nécessité l'utilisation d'un véhicule *ad hoc* (pour transporter les déchets électroménagers, les lits, etc.) et la participation (un samedi, donc bénévolement) des employés territoriaux de l'époque...

Désormais, la participation est donc en baisse, ne dépassant que rarement une quinzaine de personnes.

Pourquoi ? D'abord peut-être parce qu'à force de ténacité les efforts de tous ont permis qu'aujourd'hui, globalement, la vallée se trouve dans un état environnemental acceptable. Certes, il y a encore quelques points noirs comme les déchets laissés par les cyclistes le long des routes, dans les talus ou les prés attenants (conditionnements de vitamines et de barre de céréales, etc.) ou ceux, plus navrants, résultant des chantiers (à La Pierre, au Mollaret et sur le front de neige, ou à La Perrière, avec le bâtiment G, etc.). Dans ce dernier cas, est-ce d'ailleurs aux bénévoles à nettoyer ou bien plutôt aux communes à demander que les maîtres d'ouvrage respectent leurs engagements de laisser les chantiers propres ? Sinon, à force, n'est-il pas concevable qu'une certaine lassitude s'empare des bénévoles ?

Christophe Mayoux

Il se peut aussi que cette opération soit à programmer plus tôt dans la saison, sitôt la neige fondue, pour que le ramassage des déchets ne soit pas trop entravé par la végétation... et afin de faciliter le travail.

Cette année la date choisie était le 13 avril et le rendez-vous fixé à 8 heures devant la Maison du tourisme. Une quinzaine de personnes donc, parmi lesquelles quelques enfants de l'école des Villards, en congé scolaire, avec des parents, Pierre-Yves Bonnivard, président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), et Jacqueline Dupenloup, conseillère municipale de Saint-Alban, se sont mises à la tâche. (Les enfants de l'école ont effectué une opération initiée par la directrice, quelques jours après, pour nettoyer des abords du plan d'eau.) Certains Villarins avaient choisi, eux, d'œuvrer de façon autonome et doivent également recevoir leur part de félicitations (notamment les deux bénévoles de Saint-Alban qui ont nettoyé en partie une combe de cette commune). Cette année, c'est Mané Favre-Tissot qui conduisait le camion prêté par la CCGV, aidé par Armand Pinz et Arnaud Jansen. Tous les trois ont collecté plusieurs centaines de déchets et autres encombrants laissés le long des routes.

A midi, tout le monde s'est retrouvé à la Maison du tourisme pour le repas (offert par la CCGV) qui vient traditionnellement remercier tous les participants pour leur action éco-citoyenne.

En conclusion, et compte tenu des (relativement) faibles quantités enlevées cette année, et du fait que la plus grande partie de celles-ci résulte des chantiers non nettoyés, ne faudrait-il pas envisager de ne programmer cette opération nettoyage qu'une année sur deux ?

Christophe Mayoux

CHASSE

SAINT-COLOMBAN

Un plan de chasse identique

L'assemblée générale de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban s'est déroulée le 15 juin en présence d'une trentaine de chasseurs (34), lesquels, porteurs de procurations, représentaient plus d'une cinquantaine de sociétaires (54) sur la centaine que compte l'ACCA.

Au cours de cette assemblée, le plan de chasse de la saison 2013-2014 a été dévoilé. Il comprend 21 cerfs (+ 1 par rapport à l'an dernier) (dont 1 à prélever dans le secteur ONF de Ressoutan et 6 dans la réserve qui s'étend, à l'Envers, dans un périmètre compris entre le pont de Lachal, le Glandon, la combe après le Sapey, et les crêtes de Bellard), 23 chevreuils (- 1), et 65 chamois (- 3) dont 8 dans la réserve.

Pour le cerf, plusieurs dispositions ont été adoptées : 1 équipe par jour autorisée après la période de rut ; possibilité de tirer 2 bêtes le même jour ; etc. Un comptage des chamois aura lieu, à l'automne, sur le massif de Belledonne (et donc sur les deux communes villarines). Concernant le sanglier, l'agrainage est désormais interdit au-dessus de 1 300 mètres et il n'y aura pas d'autorisation du garde (Romain Bozon) pour tirer des sangliers de jour même en cas de dégâts (dans ce cas une ou des battues seront organisées et ouvertes à tous les chasseurs). Une indemnité de 2 558 euros a été versée, aux Villards, au titre des dégâts 2011-2012 (*).

La prime pour le prélèvement d'un renard a été maintenue (mais 10 euros au lieu de 20

euros ; prime payée par l'ACCA sous forme de bons d'achats à Décathlon.) La chasse au lièvre gris (ou commun), qui n'était plus autorisée à l'Endroit, sera ré-ouverte avec 5 prélèvements à réaliser sur l'ensemble de la commune.

Des perdrix (30) et des faisans (60) seront lâchés : 3 lâchers de 20 pour les faisans, le premier pour l'ouverture et, ensuite, tous les 15 jours ; pour les perdrix grises, ces lâchers, qui constituent une première, s'effectueront à l'ouverture et Sous-le-Col. L'assemblée a décidé l'achat d'un congélateur (pour conserver les bêtes retrouvées mortes avec suspicion de maladie, afin de pouvoir les faire analyser correctement par le laboratoire de la Fédération départementale des chasseurs), et de sacs alimentaires (qui seront revendus aux chasseurs pour transporter la viande).

Les comptes de l'ACCA ont été approuvés à l'unanimité, et Claude Aimé, vice-président, reconduit tacitement comme président par intérim puisque l'élection du bureau n'a pas eu lieu..., bureau qui enregistre l'arrivée d'un nouveau membre, Pierre Andru (seul candidat), qui remplace Sébastien Sornet qui a cessé toute fonction à l'ACCA.

(*) Chasser en Savoie (bulletin de la Fédération départementale des chasseurs de Savoie), numéro 16, avril 2013. Dans ce même numéro, à lire également la journée de chasse accompagnée d'Adrien Combet, et l'histoire d'une chevrette sauvée par Gaston Emieux et Camille (Milus) Combet, grand-père d'Adrien.

SAINT-COLOMBAN STATION FLEURIE

Gilbert Pautasso, président

L'association Saint-Colomban station fleurie a tenu son assemblée générale dans la salle de réunion de la communauté de commune de la vallée du Glandon (CCVG) le 25 mai dernier. (En 2012, l'assemblée générale, repoussée dans un premier temps, n'avait finalement pas eu lieu.)

Etaient présents : une petite quinzaine de personnes, les membres du bureau (Maurice Bouchet-Flochet, président, Marcelle Pommier, secrétaire, Gilbert Pautasso, trésorier, Chantal Renoud-Camus, et Jacqueline Communal) ainsi que P.-Y. Bonnivard, représentant Maurice Bozon (maire de Saint-Colomban, président d'honneur de l'association) et Evelyne Rostaing-Troux (conseillère municipale, déléguée de la commune au bureau de l'association), tous deux absents, excusés.

En préambule, l'assemblée a observé une minute de silence à la mémoire d'André Pommier, tragiquement disparu à l'automne dernier, qui a longtemps œuvré avec son épouse, Marcelle, pour l'association (mise en fleurs des hameaux, installation du marché, etc.).

Pierre-Yves Bonnivard, soulignant le dynamisme de l'association, a rappelé ensuite que l'association n'avait pas de lien direct avec la CCGV, que c'était la commune de Saint-Colomban qui la subventionnait et finançait l'employée recrutée pour le fleurissement, la CCGV participant néanmoins à la mise en place des bacs.

A la satisfaction générale, l'assemblée a appris que c'était Chantal Renoud-Camus (*ci-contre*) qui s'occuperaient de nouveau du fleurissement et il y a tant à faire (notamment la taille des arbustes négligée depuis 2 ans). (Pour ses déplacements, Chantal Renoud-Camus utilisera un véhicule communal.) Mais qui pour la seconder dans l'arrosoage quasi-quotidien des fleurs dans les hameaux ? Les mêmes que l'an dernier ont aimablement accepté d'être reconduits (un seul problème, à Lachal où Elie Martin-Cocher ne souhaite plus s'en occuper). De façon générale, les hameaux seront pourvus de bacs (l'association ne trouvant plus de marmites en plastiques pour accrocher aux totems qui restent et remplacer celles qui, faute d'être rangées assez tôt à l'automne, se détériorent à cause de la pluie et du gel).

Le jury du concours 2012 des maisons fleuries, présidé par Jacqueline Communal, a récompensé 30 personnes

(donc 2 hors concours), et distribué pour 839 euros de bons d'achats. Le trésorier Gilbert Pautasso ayant perdu son ordinateur dans l'incendie de sa maison, au Châtelet, cet hiver, c'est Maurice Bouchet-Flochet qui a présenté le bilan financier avec 5 131,28 € de recettes (4 700 euros de subvention communale, 203,05 € de trésorerie initiale et 228,23 € d'adhésions cumulées). Le nombre d'adhérents est passé de 38 en 2008 (le record) à 26 en 2011 (pas d'adhésion en 2012). Les dépenses (4 741,25 €) ont été utilisées pour l'achat de fleurs (2 963,20 €), de matériels ou de terreau (356,16 €), et les frais administratifs et de gestion.

A ce point de la réunion, Maurice Bouchet-Flochet a indiqué qu'il souhaitait se retirer de la présidence qu'il assure quasiment depuis 1988. C'est Gilbert Pautasso qui a été désigné pour le remplacer mais à compter de l'automne seulement, Maurice Bouchet-Flochet prenant les fonctions de trésorier pour un échange de « casquettes » du plus bel effet, le président émérite félicitant le nouveau président qui a du mérite ! Le reste de bureau est inchangé.

On a appris qu'au concours du massif Arvan-Villard, Jacques et Isabelle Girard (Les Roches) ont reçu un prix, et que Colette Bouchet-Flochet a été primée au concours départemental, la commune de Saint-Colomban ne l'ayant pas été principalement « à cause de la Maison du tourisme : plantes et fleurs non arrosées et présence de palmiers dans un pays de montagne ». Après l'avoir félicitée « pour la qualité du fleurissement dans les hameaux et sur les ponts », le jury départemental a adressé 3 recommandations à la commune de Saint-Colomban : « apporter une attention particulière dans l'arrosoage et l'entretien de certains endroits, prévoir un fleurissement plus diversifié, et éviter les palmiers et autres anomalies à l'avenir ». Recommandations longuement discutées après la réunion...

Initialement prévu le 25 mai (mais il est tombé de 10 à 20 cm de neige selon les hameaux ce jour-là !), le marché aux fleurs s'est finalement déroulé le 1^{er} juin (dans la salle des fêtes à cause de la pluie...) avec la participation et l'aide du lycée horticole du Bocage (et notamment de deux stagiaires en 1^{re} année de BTS). Entre 1 000 à 1 200 plants ont été proposés (pas de plantes potagères cette année), la plupart ayant trouvé preneur (*). La mise en fleurs des bacs et des totems dans les hameaux a eu lieu le 10 juin, une date tardive qui s'explique par un printemps capricieux (**).

Christophe Mayoux

(*) Selon Maurice Bouchet-Flochet, l'an dernier le marché aux fleurs a connu un regain de fréquentation, probablement dû à la fermeture du pépiniériste de Sainte-Marie-de-Cuines (qui était situé près du garage Renault). (** Et dans la nuit du 20 au 21 juin, un acte de vandalisme s'est produit à Lachal où les marmites du totem ont été volontairement renversées sur la route...).



C. MAYOUX

ANCIENS COMBATTANTS

CÉRÉMONIES DU 8-MAI

« Les jours heureux »

Est-ce la décision de l'ancien gouvernement de faire de cette journée du 8 mai une commémoration (« fourre-tout ») de tous les conflits ? ou bien le temps chagrin, mais sans pluie, de ce printemps qui a fait hésiter les Villarins ? mais il faut bien convenir que ceux-ci étaient moins nombreux pour assister aux cérémonies villarinches. Une présence plus importante à Saint-Alban (ils étaient 110) masquant toutefois la baisse constatée à Saint-Colomban (80 personnes seulement, contre quelque 130 l'an passé). Fait notable tout de même cette année, la présence de la presque totalité des membres du tout nouveau corps de sapeurs-pompiers des Villards.

Suivant un protocole bien rôdé et respecté à la lettre, les ouvertures de bans et les sonneries aux morts furent interprétées par deux musiciens de l'association l'Echo des montagnes (Saint-Etienne-de-Cuines). Puis ce fut la lecture du discours officiel (rédigé par le secrétaire d'état aux anciens combattants, Kader Arif), rôle dévolu, à Saint-Colomban, à Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal et président de la CCGV (en l'absence de Maurice Bozon, maire, et des adjoints...). Ce discours ministériel a rappelé la « tragédie qui, pour la France, avait commencé cinq ans plus tôt par la défaite de son armée, se poursuivant par une avilissante occupation dont les conséquences sont désormais bien connues de tous : collaboration, humiliation, déportation, extermination... », et souligné le rôle de « ces combattants, venus de tous horizons, qui s'associerent progressivement en réseaux pour mener des actions de diverses natures, communications clandestines, sabotages, aides aux fugitifs et aux enfants Juifs persécutés ».

Cette année marquant le 70^e anniversaire de la mort de Jean Moulin, arrêté le 21 juin 1943 à Caluire, son action fut également rappelée : « Jean Moulin, créa le Comité national de la Résistance dont il présida la première réunion, le 27 mai 1943, il y aura 70 ans dans quelques jours. » Conseil national de la Résistance

dont le programme, rédigé en 1944, portait ce beau titre : « Les jours heureux »...

L'action de Jean Moulin contribua à ce que « la formation des maquis constitue un échelon supplémentaire dans la lutte contre l'ennemi, contribuant à la réussite des débarquements et à la libération du territoire national. Dès l'automne 1943, la libération de la Corse fut l'œuvre conjointe des résistants de l'île et des soldats de l'Armée d'Afrique. De quelle abnégation ont-ils fait preuve, tous ces combattants de l'armée des ombres » célébrée en 1943 par Joseph Kessel, pour que la liberté triomphe enfin ! ». Avant de conclure « qu'en cette année 2013, à travers l'année de la Résistance, c'est à eux tous que la Nation rend hommage, à toutes ces femmes, tous ces hommes, dont le sacrifice librement consenti permit à la France de siéger à la table des vainqueurs, le 8 mai 1945, et à l'Europe de se reconstruire. Moins de vingt ans plus tard, le traité de l'Elysée, signé par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, allait ouvrir la voie à une amitié franco-allemande profonde et durable ».

Puis ce fut la diffusion de la Marseillaise par un magnétophone apporté par Stéphan Pezzani, conseiller municipal.

Une demi-heure plus tard, à Saint-Alban, c'est Maurice Darves-Bornoz, premier magistrat de la commune, qui a présidé la cérémonie et lu le message du secrétaire d'état. A la fin du discours, le maire a remercié l'assistance et les élus présents à ces cérémonies avant que l'hymne national ne soit, là, interprété par les élèves de l'école des Villards accompagnés par leur institutrice.

L'assistance fut ensuite invitée à participer au vin d'honneur offert par la municipalité de Saint-Alban au Triandou.

A l'issue de ces cérémonies, les anciens combattants de la vallée des Villards et leur président, Gilbert Emieux qui représente la vallée des Villards à l'association Souvenir français, se sont retrouvés à l'Hôtel de la poste pour leur traditionnel repas annuel.

Christophe Mayoux



C. MAYOUX

■ A Saint-Alban.

■ BRÈVE

► SAPEURS-POMPIERS. Le 28 mai les sapeurs-pompiers des Villards ont pris possession de leur nouveau local situé dans le gîte le Roc Rouge à Lachenal (propriété de la commune de Saint-Colomban) dont la location (250 euros mensuels) est prise en charge par la communauté de communes de la vallée du Glandon. Ce gîte comprend 2 pièces qui font office de vestiaires, hommes et femmes, une grande pièce avec bloc cuisine et espace bureau, et un ensemble toilettes et salle de bains. Il y a aussi possibilité de 3 couchages (en fonction du développement – espéré – de la station...). Tous les frais de fonctionnement (hormis le loyer donc) sont à la charge du SDIS qui projette de fermer le box, où est stationné le véhicule de première intervention, dans les garages techniques de la commune de Saint-Colomban, avec la pose d'une cloison.

Une nouvelle page se tourne

L'année scolaire s'est achevée à Saint-Colomban avec la concrétisation de projets structurés, pour beaucoup, depuis septembre.

En mai, avec l'appui des enseignantes et de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, les enfants ont apporté leur contribution à l'opération « Villards vallée propre » en nettoyant le secteur du plan d'eau.

Le 10 mai, toute l'école est partie pour Lyon en car. L'après-midi, petits et grands se sont retrouvés à l'aquarium de Lyon, mais le matin les programmes étaient différents selon l'âge des élèves. Les enfants de maternelle, CP et CE1 sont allés au musée gallo-romain de Fourvière, pour des découvertes centrées sur le mode de vie des Gaulois : ils ont vu « en vrai » ce qu'ils avaient pu étudier sur des fiches, avec une « chasse aux photos » préparée par la maîtresse. Les enfants du cycle 3 (CE2 et CM) ont visité le musée de la Résistance.

Cette visite était en lien avec leur participation, le 11 juin, à la journée « les Chemins de la Mémoire », organisée par l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), qui allie sport, littérature et histoire de la seconde guerre mondiale et de la Résistance. Cette manifestation a lieu tous les ans en Savoie, mais cette année les 8 départements de la région Rhône-Alpes l'ont organisée, afin de marquer le 70^e anniversaire du combat des Glières. 2000 écoliers savoyards, dont 7 petits Villarins, ont été accueillis à Montmélian, puis ont randonné entre Cruet et Arbin, avant de revenir à Montmélian pour clore la journée. Ils avaient lu auparavant en classe « Missak, l'enfant de l'Affiche Rouge », un album où Didier Daeninckx décline pour les enfants le travail de recherche qu'il a effectué sur la vie de Missak Manouchian, fusillé par les nazis le 21 février 1944 au Mont-Valérien. Le 11 juin, les élèves des Villards ont pu interviewer en direct l'auteur de l'album (dont la lecture les a passionnés), ainsi que des résistants, témoins directs de l'époque.

Le 7 juin, des secouristes de l'association Croix Blanche sont intervenus sur l'initiation aux premiers secours. Les enfants ont appris comment passer de façon efficace un appel téléphonique aux pompiers et les plus grands ont pratiqué, sur un mannequin, les gestes de secours de base. Le 4 juillet, le dernier exercice incendie de l'année scolaire doit être encadré par les pompiers volontaires de la vallée des Villards, qui présenteront leurs tenues et matériel, avant de partager un petit goûter avec les enfants, leurs enseignantes et aussi les « anciens pompiers » de la vallée.

Le 18 juin, les plus jeunes devaient se retrouver avec d'autres écoliers de Maurienne à Saint-Rémy-de-Maurienne, pour participer à la journée « la Mat's'éclate » et grimper, lancer, courir, rouler, coopérer, s'équilibrer... tout en débrouillardise ! Mais une température caniculaire a conduit à l'annulation de cette rencontre. Annulée aussi, « la val-

lée des défis », journée USEP à laquelle les plus grands devaient participer en Tarentaise, cette fois à cause du mauvais temps... Comme prévu, un cycle de 8 séances de natation s'est déroulé à Saint-Jean-de-Maurienne, d'avril à début juin, et 5 séances d'initiation à l'équitation (hippologie, pansage et monte des chevaux) ont marqué ce dernier trimestre, au centre équestre de Sainte-Marie.

Le 25 juin, journée citadine, retour à Lyon pour tout le monde : ce fut l'occasion de prendre le train, le métro, le tram et le funiculaire de la colline de Fourvière mais aussi d'étudier les cartes des réseaux de transport urbain, avant une visite-éclair au Parc de la Tête d'Or.

Autant de séances éducatives menées hors de l'école, qui donnent du sens aux apprentissages et les concrétisent...

Le 27 juin, petit concert à l'école, en présence de Laurent Julliard, directeur de l'école de musique cantonale. Alors que les plus jeunes interprétaient deux chants, les CE et les CM ont prouvé que les 6 séances de découverte des instruments de musique conduites par Damien Moreau avaient porté leurs fruits : ils ont su faire vibrer en rythmes les tubas, trombones et trompettes mis à leur disposition par l'école de musique.

A la fin de ce beau moment, les deux enseignantes ont annoncé leur départ, en septembre 2013, aux parents et aux enfants. Marylène Coux, directrice de l'école depuis septembre 2009, nous quitte pour rejoindre la vallée de la Tarentaise : elle est nommée directrice de l'école de Brides-les-Bains. Frédéric Chardon lui succédera, en charge donc de la classe unique de l'école de la vallée. Emilie Chanet, qui était à Saint-Colomban depuis septembre 2011 et dont le poste a été supprimé, restera mauriennaise, puisqu'elle travaillera à Saint-Rémy-de-Maurienne et Epierre. Les deux maîtresses, lors du dernier conseil d'école, ont remercié la CCGV pour l'attention qu'elle porte à l'école et les personnels intercommunaux pour l'efficacité de leurs interventions. En retour, élus et parents leur ont souhaité bonne continuation dans la suite de leur carrière !

A la rentrée 2013, l'école intercommunale de la vallée des Villards fonctionnera donc avec une seule classe. Tirant les conclusions de la consultation menée auprès des parents d'élèves comme de l'avis du conseil d'école, qui exprimaient leur souhait que tous les enfants de la petite section de maternelle aux CM2 puissent rester scolarisés à Saint-Colomban, le conseil communautaire de la vallée des Villards a délibéré en ce sens (lire page 16). L'administration de l'Education nationale en a pris acte, et une dérogation permettant la scolarisation de l'unique enfant de 3 ans qui sera accueilli en septembre a été accordée. L'école de la vallée des Villards devrait donc accueillir à la rentrée 13 enfants dans sa classe unique. Une nouvelle page se tourne...

Jacqueline Dupenloup

L'Auberge du Coin
vous accueille le midi
Les 23 et 30 Juillet et le 13 Août 2013
pour un repas savoyard 16€/pers
Renseignements et réservation
04 79 59 16 18 ou www.aubergeducoin.free.fr

La Paillette Été 2013
Restaurant Café • Glace • Crêpe
sur place Pizza à emporter
plan d'eau St Colomban des Villards
Tél: 07 81 38 29 31
7/7 midi + Mercredi & Samedi soir

L'érable sycomore et l'érable champêtre

Il existe en France cinq espèces d'érables sauvages : l'érable champêtre (*Acer campestre L.*), l'érable de Montpellier (*Acer monspessulanum L.*), l'érable à feuilles d'obier (*Acer opalus Miller*), l'érable plane (*Acer platanoides L.*) et l'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus L.*) (*). On peut rencontrer aussi l'érable « negundo » mais il est originaire de l'est de l'Amérique du Nord et a été introduit en France en 1688, où il est cultivé pour l'ornement. Dans les montagnes des Alpes, on ne trouve pas l'érable de Montpellier. Aux Villards, on rencontre surtout assez fréquemment deux espèces, poussant naturellement : l'érable sycomore et l'érable champêtre.

Le nom latin du genre, *Acer*, est tout simplement le nom que les Romains utilisaient pour désigner les érables.

L'érable sycomore

Son nom d'espèce, *Pseudoplatanus*, signifie que ses feuilles ressemblent un peu aux feuilles des platanes, notamment la forme « palme ». Le *L* majuscule (suivi d'un point) est l'abréviation du nom du naturaliste suédois Linné qui a décrit scientifiquement, et le premier, cette espèce, au XVIII^e siècle, et lui a donné ce qualificatif. Le préfixe « *pseudo* » vient du grec « *pseudēs* » qui veut dire « menteur », et renvoie à « faux ».

Il est à noter que pour l'érable plane, *Acer platanoides L.*, « *platanoides* » veut dire aussi « faux platane » car dans cette dernière espèce, les feuilles ressemblent aussi à celles du platane. Linné a donc utilisé tout simplement un préfixe et un suffixe, tous deux grecs, pour dire « faux platane » deux fois !

L'érable sycomore porte aussi en français les noms de faux platane, d'érable blanc et d'érable des montagnes. Le terme *sycomorus* vient du nom latin *Ficus sycomorus* dans lequel *Ficus* est le genre figuier en botanique ; quant à *sycomorus*, il faut dire que le Petit Robert donne comme première définition au terme français *sycomore* : figuier ; et ensuite seulement : nom d'un érable.

Or les feuilles du figuier ne ressemblent que peu à celles de l'érable sycomore, à part qu'elles ont chacune cinq lobes ; je ne vois que cette ressemblance entre l'érable sycomore et le nom latin *Ficus sycomorus* qui est donné comme étymologie dans la Flore forestière française (*).

Aux Villards, le nom couramment utilisé par les gens du pays pour parler de l'érable sycomore, est le *plane*. Or, en français, le *plane* est un autre nom pour désigner un autre érable : l'érable plane (voir ci-dessus). Cette inversion des termes me fait croire qu'il n'y a pas d'érable plane aux Villards, et il est vrai que je n'y en ai jamais vu où je me suis

promené par-ci, par-là, depuis longtemps.

L'érable sycomore est un grand arbre, à tronc droit, de 20 à 30 mètres de haut, et qui peut vivre 500 ans.

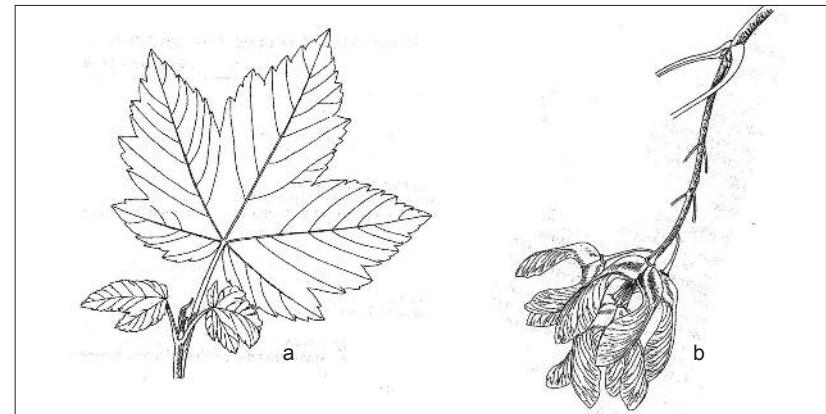
Ses feuilles sont opposées, à 5 lobes ovales (illustration 1a) plus ou moins dentés, séparés par des échancrures étroites et aiguës, à nervure palmée. Les petites tiges qui relient les feuilles à l'arbre s'appellent des pétioles et sont d'un beau rouge, presque vif.

Les fleurs sont petites et verdâtres, et n'attirent pas beaucoup l'attention comme le font les chatons des saules, par exemple. Les fruits sont des doubles samares (graines ailées) en forme d'acant circonflexe (illustration 1b).

L'érable sycomore est assez commun et disséminé en montagne mais, aux Villards, moins abondant que le frêne. Il pousse de l'étage collinéen à l'étage subalpin et sur des sols divers : siliceux ou calcaires, limons et alluvions. Son biotope (lieux de vie) est constitué par les bois, les haies, les accrus, les lisières forestières, les talus et les milieux rudérales (décombres et terrains vagues dus à l'action de l'homme).

Les fleurs de l'érable sycomore sont mellifères, c'est-à-dire visitées par les abeilles qui y recueillent du nectar en quantité suffisante pour y trouver de l'intérêt. En effet, il existe des fleurs dont le nectar est en trop maigre quantité et les abeilles ne les butinent pas ; ces fleurs-là ne sont pas appelées mellifères. Le verbe latin *fere* (prononcer « féré ») signifie porter ; mellifère = qui porte du miel, avec la nuance que le nectar pur n'est pas du miel ; il est transformé en miel dans la bouche des abeilles par une mastication au cours de laquelle elles ajoutent une substance comparable à notre salive.

Le bois de l'érable sycomore (le *plane villarin*, donc) est blanc nacré ou rosé, dur et homogène. Il a de nombreuses utilisations : objets ménagers, ébénisterie, placages, aménagement intérieur, escaliers, lutherie, instruments de musique à cordes et à vent, instruments de mesure et de dessin, modèles de fonderie ; autrefois : rouleaux d'impression pour papier peint, outils agricoles ; bois teinté pour imiter le noyer ou l'ébène. (L'aspect ondé du bois est très recherché pour la lutherie et l'ébénisterie.)



■ Illustration 1 : l'érable sycomore (le plane villarin).

nisterie, placages, aménagement intérieur, escaliers, lutherie, instruments de musique à cordes et à vent, instruments de mesure et de dessin, modèles de fonderie ; autrefois : rouleaux d'impression pour papier peint, outils agricoles ; bois teinté pour imiter le noyer ou l'ébène. (L'aspect ondé du bois est très recherché pour la lutherie et l'ébénisterie.)

L'érable champêtre

Sur l'étymologie de champêtre, il n'y a pas grand-chose à dire, c'est exactement le même mot que le latin *campestris* (prononcer « *campestré* »). Il y a d'autres plantes aux Villards qui ont un nom d'espèce en *campestris* : le *Trifolium campestris* (pied-de-lièvre) ou la *gentiana campestris* (gentiane champêtre) que l'on trouve aux chalets du Bacheux et dont quelques exemplaires m'ont été aimablement fournis, voici plus de 10 ans, par Liliane Darves-Blanc (née Emieux, Martinan), et dont j'ai mis un pied dans l'herbier des Villards, à l'époque. (L'année dernière, au cours des promenades botaniques, j'ai recueilli cinq nouvelles plantes que j'ai ajoutées à cet herbier qui en comporte désormais environ 260.)

L'érable champêtre porte aussi, en français, les noms d'aceraille, azeraille et petit érable, entre autres. C'est en effet, un petit arbre de 12 à 15 mètres de haut, à tronc droit et qui peut vivre jusqu'à 150 ans (ce qui n'est pas beaucoup pour un arbre). Son écorce est d'abord lisse, gris jaune brillant, puis brun rouge à larges plaques écaillées. Les feuilles (**) sont pétiolées et opposées (illustration 2a), à cinq lobes ovales et peu aigus, à nervure palmée (c'est-à-dire que les cinq ner-

vures principales partent du même point, là où le pétiole arrive à la feuille), peu dentés, séparés par des sinus (les échancrures) étroits et aigus.

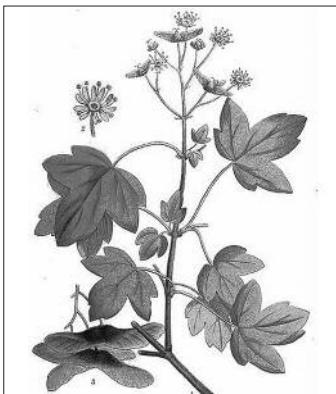
Les fleurs sont vert jaune, portées par de petites tiges appelées pédoncules et groupées par 5 à 20 en corymbes dressés terminaux. On appelle pétioles les petites tiges des feuilles, et pédoncules les petites tiges des fleurs. C'est ainsi que, par exemple, dans le chêne pédonculé, ce sont les glands, c'est-à-dire les fruits provenant des fleurs, qui sont pédonculés ; un corymbe, c'est un peu comme une ombelle (exemple : la carotte sauvage) mais dont les petites tiges ne partent pas du même endroit (exemple : l'achillée millefeuille). Les fruits de l'érable champêtre sont des doubles samares, comme dans l'érable sycomore, mais cette fois aux ailes dans le prolongement l'une de l'autre (en ligne droite) (illustration 2b).

L'érable champêtre est une espèce très commune en France, de l'étage collinéen à l'étage montagnard inférieur, jusqu'à 1 000 mètres. Ce qui fait qu'aux Villards, on ne le rencontre pas beaucoup au-dessus de Saint-Alban. Il y en a, par exemple, au bord du chemin qui va à la croix des Charrières. Au bord de ce chemin, on trouve aussi des érables sycomores (des planes), ce qui en fait un lieu de promenade instructif. Ses lieux de vie principaux sont les bois, les lisières forestières, les forêts ouvertes à feuilles caduques et les haies.

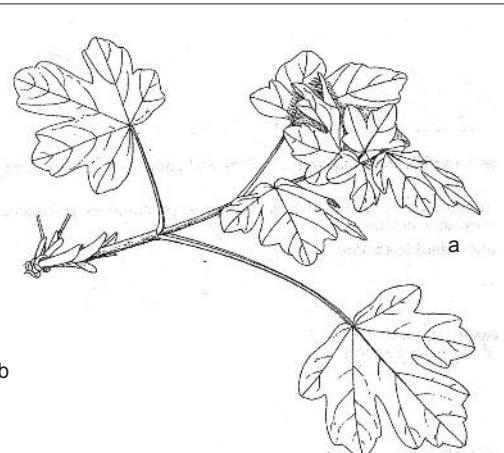
Les fleurs de l'érable champêtre sont très mellifères. Son bois est blanc crème ou roussâtre, à grain très fin, très esthétique, homogène et dur. Il a de nombreuses utilisations : objets ménagers, manches d'outils, petits meubles, placages, tournerie, brosses de luxe, articles de bureau, marqueterie, lutherie ; le bois noueux des racines était autrefois utilisé pour la fabrication de tabatières et de pipes. L'aspect ondé du bois est très apprécié, notamment en lutherie. C'est aussi un bon combustible.

Aux Villards, les jeunes érables champêtres, lorsqu'ils n'ont encore que la taille d'un arbuste, sont appelés « du misérable ».

Bernard Patillon



■ Illustration 2 : l'érable champêtre.



(*) JEAN-CLAUDE RAMEAU, DOMINIQUE MANSION, GÉRARD DUMÉ, et al., Flore forestière française ; guide écologique illustré en 3 volumes, Editions de l'Institut pour le développement forestier, direction de l'espace rural et de la forêt, Paris, 2008.

(**) Je remercie Juliette Favre-Alliance (Martinan), pour son envoi de feuilles d'érable champêtre.

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

Changement de majorité

Après deux reports successifs (le 2 novembre 2012 et le 2 février 2013, suite aux contestations, par l'opposition au sein du conseil syndical, des listes de propriétaires présentées par la majorité) l'assemblée générale de l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale s'est tenue le 10 juin dernier en présence d'une quarantaine de personnes portant 175 voix. (Chaque propriétaire, membre de l'AFP, peut détenir plusieurs voix en fonction de la surface de ses parcelles prises dans l'AFP).

Etaient également présents deux responsables de la direction départementale des territoires, Jean-Louis Portaz, conseiller général du canton de La Chambre, représentant le conseil général de Savoie (qui possède 30 m² dans cette AFP, en bordure de route...), Monique Bassi-Léger, présidente de la Fédération départementale des AFP de Savoie, Sébastien Maillard-Rosset, membre de la chambre d'agriculture, et Pierre-Yves Bonnivard, président de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG).

Il ressort de cette réunion que c'est désormais l'opposition du conseil syndical qui devient majoritaire. Dans un message adressé à des propriétaires membres de l'AFP, l'une des représentantes de cette tendance, Christiane Quézel-Yoyon, a indiqué : « *Nous tenons à vous remercier tout particulièrement pour la confiance que vous avez bien voulu nous accorder, en nous donnant votre procuration.* »

Trois membres titulaires du conseil syndical étaient en effet à renouveler : Jean-Claude Bouchon, Joanny Darves, et Ulysse Darves-Blanc. Sur les 175 votants, 174 suffrages exprimés (1 blanc), ont été élus comme titulaires,

dès le 1^{er} tour : Arlette Lyard, 145 voix, Jeannine Chaboud-Crouzaz, 140 voix, et Noëlle Noël, 102 voix (candidates présentées par l'opposition d'alors). Ulysse Darves-Blanc (tendance majoritaire d'alors) n'a recueilli que 78 voix.

Avec son éviction du conseil syndical, les éleveurs ne sont plus représentés dans cette AFP... Ce qui en dit long sur la place que les Villarins souhaitent accorder à l'élevage dans le développement de la vallée des Villards.

Pour les postes de membres suppléants (5 étaient à pourvoir), ont été élues au 1^{er} tour : Claudette Darves-Blanc, 129 voix, Joëlle Dufour, 111 voix, Régine Bastié, 105 voix, et Nathalie Lessort (née Quézel-Yoyon), 102 voix, toutes candidates de l'opposition.

Gérard Bozon-Verduraz, mentionné par Christiane Quézel-Yoyon comme le « *candidat présenté par l'équipe sortante* », a été élu au second tour avec 70 voix (« *par consensus général* »), Béatrice Darves-Bornoz (73 voix, s'étant retirée).

Le conseil syndical comprend désormais (9 membres titulaires) : Noëlle Noël, Jeannine Chaboud-Crouzaz, Arlette Lyard, Georges Quézel-Ambrunaz, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Patricia Valcke, Gilberte Girard (représentant la commune de Saint-Alban), Georges Favre-Bonté (représentant la commune de Saint-Colomban) et Pierre-Yves Bonnivard (au nom de la CCGV).

Les membres suppléants sont Claudette Darves-Blanc, Joëlle Dufour, Régine Bastié, Nathalie Lessort, Gérard Bozon-Verduraz, Chantal Frasse-Sombet et Nicolas Routin.

Le nouveau conseil syndical devrait se réunir dans les prochaines semaines pour constituer son bureau et élire son président et son vice-président.

POINT DE VUE

Longue et fructueuse vie à l'AFP

Sans surprise, la chasse effrénée aux provocations menée avec ténacité depuis plusieurs années par les opposants à la majorité du conseil syndical de l'AFP intercommunale a payé, le 10 juin dernier, lors de l'assemblée générale.

Après six heures de réunion (dont trois de procédure pour la vérification des mandats !), l'ensemble des points soumis au vote : compte rendu de l'assemblée générale précédente, rapport moral, rapport financier, procédure de résiliation d'un bail (pour non entretien et même non utilisation du lot) a été rejeté, à l'exception de celui traitant de la participation financière des propriétaires (on ne demande pas de cotisation) et de l'utilisation des recettes (600 euros environ pour les baux) que l'on met en réserve.

Sans surprise toujours, trois candidats d'opposition ont été élus au conseil syndical : Arlette Lyard et Jeannine Chaboud-Crouzaz brillamment, Noëlle Noël plus difficilement, à peine au-dessus de la majorité absolue. Ce manque d'homogénéité laisse augurer des lendemains pas forcément faciles pour le fonctionnement de l'AFP.

Plus fondamentalement, la nouvelle majorité du conseil syndical forme un attelage hétéroclite de personnes dont les unes ont toujours été opposées à l'AFP, d'autres qui, faisant partie des créateurs, ont tout fait pour la démanteler depuis quelques années,

d'autres encore qui transposent dans l'AFP leurs rancœurs personnelles, et d'autres enfin qui me semblent, eux, plutôt désireux que l'AFP fonctionne bien. L'avenir dira si l'instrument forgé par 10 ans de bon fonctionnement du conseil syndical pourra continuer à œuvrer pour le bien de notre vallée, de ses paysages et de ses éleveurs, et notamment des jeunes, qui, courageusement, maintiennent une activité pastorale ancestrale.

Cette assemblée générale s'est tenue sous l'autorité du préfet de la Savoie, représenté par deux responsables de la direction départementale des territoires, et en présence de Jean-Louis Portaz, conseiller général du canton de La Chambre, représentant le président Gaymard, de Monique Bassi-Léger, présidente de la Fédération de Savoie des AFP, de Sébastien Maillard-Rosset, de la chambre d'agriculture, et de Pierre-Yves Bonnivard, président de CCGV. Ceci illustre l'importance que les différents organismes accordent à l'existence et au bon fonctionnement des AFP, et en particulier de celle de la vallée des Villards.

En tout cas, je pars sans regrets en pensant, qu'avec d'autres, j'ai pu être utile à notre collectivité, et je souhaite une longue et fructueuse vie à notre AFP.

Georges Quézel-Ambrunaz (*)

(*) Président de l'AFP, démissionnaire.

Le beaufort vient à nous !

Le syndicat de défense du beaufort (créé en 1975), dont le siège est à Albertville, organise cet été une importante opération de communication. Trois « colporteurs des alpages » vont parcourir à pied, du 10 juillet au 18 août, chacun une zone de production de ce fromage, soit le Beaufortain, la Tarentaise et la Maurienne, pour se retrouver le 18 août à Bourg-Saint-Maurice pour le salon de l'agriculture de montagne.

A chaque lieu de rencontre, il y aura des animations (gratuites) au cours desquelles on pourra assister à la fabrication du beaufort, participer à des pique-niques et accompagner les colporteurs, sur quelques kilomètres de randonnées, sur les alpages locaux.

En Maurienne, c'est un étudiant en économie (licence), moniteur de ski à l'ESF de Peisey Valfandry, Gary Ozeray, 22 ans, qui sera le « colporteur des alpages ». Durant son périple maurien, ce jeune passionné de pastoralisme devra parcourir (par tous les temps, comme les alpagistes d'antan) quelque 320 km avec des dénivelés positifs et négatifs de 13 km chacun !

Après une halte à la coopérative laitière de La Chambre, le 18 juillet, de 9 heures à 11 h 30, Gary Ozeray se rendra aux Villards, le samedi 20 juillet, pour accompagner la fête des alpages villarins (organisée par l'Association des Villarins

et amis des Villards) qui se déroulera dans la combe du Merlet. Le départ aura lieu à 9 heures place du monument aux morts de Saint-Alban. (Il est également possible d'accéder au site avec des véhicules 4 x 4 ou par covoiturage. Pour plus de renseignements, contacter Jean-Marc Bordas au 04-79-59-43-51.) A midi, à l'alpage des Granges, autour du pique-nique tiré du sac, Gary Ozeray, Fabrice et Chantal Pacon feront partager leur passion du beaufort dans une ambiance d'accordéon et de chants de montagne.

Le lundi 22 juillet, c'est à Saint-Colomban que se poursuivra l'opération.

Après le café offert à la Maison du tourisme (9 heures), destination les alpages de Montrond avec départ à 10 heures de Valmaure en compagnie d'Adrien Maurino et de Gary Ozeray. Là-haut (compter 30 minutes de montée), à 11 heures, apéritif et pique-nique tiré du sac, puis vers 16 heures, direction le col du Glandon pour une séance de traite, toujours avec Adrien Maurino.

Le mardi 23 juillet, le « colporteur des alpages » filera vers le col de la Croix-de-Fer et les communes de l'Arvan pour continuer sa route vers la haute Maurienne. (On pourra le suivre sur le site Internet du syndicat du beaufort à l'adresse : <http://www.fromage-beaufort.com>).

Christophe Mayoux

La coopérative laitière de La Chambre (appelée aussi fruitière) regroupe 26 agriculteurs (données 2012). Gérée par un conseil d'administration composé de 10 producteurs, elle comprend aussi 8 salariés (2 fromagers, 2 secrétaires, et 4 ramasseurs-cavistes). L'entreprise est propriétaire de ses locaux dont une cave d'affinage, une salle de fabrication, une saumure, et deux magasins situés à La Chambre et à Saint-François-Longchamp. La coopérative possède aussi 3 véhicules de ramassage du lait. En 2012, elle a collecté 2 650 087 litres de lait (7 261 litres par jour) provenant de 15 communes dont certaines extérieures au canton de La Chambre (Jarrrier, Fontcouverte, Le Corbier, etc.). Depuis 2002, la collecte a augmenté de 27 %. Aux Villards, seul Adrien Maurino descend son lait à la coopérative. L'an dernier la coopérative a fabriqué 6 472 meules de beaufort (dont 43 % de beaufort d'été). L'an dernier, la coopérative s'est modernisée en agrandissant les locaux de la fabrication, et 4 cuves de 4 000 litres ont été mises en service. Et depuis un an, à La Chambre, un magasin, déplacé et reconstruit, a ouvert ses portes.

■ BRÈVES

► CORVÉES. Comme chaque printemps, l'Association des Villarins et amis des Villards a organisé des corvées de déboisement. Pour celle prévue sur le chemin d'accès à la combe du Merlet, partant du constat qu'un grand nombre de randonneurs sillonnent à ski les combes villarines, les responsables avaient imaginé qu'il y avait là un « réservoir » de bénévoles prêts à participer à ce type d'opération. D'où un appel lancé sur les ondes de France Bleu Savoie. Las ! sans résultat ! Seul un petit groupe de Villarins « accro » au ski de randonnée se sont donc retrouvés le 4 mai pour accomplir le travail. Depuis quelques années, les automnes et les hivers sont fortement préjudiciables aux vergers et à la forêt. Le nombre d'arbres déracinés, cassés, et de sous-bois enchevêtrés à cause de la neige et des tempêtes de vent ne se comptent plus. Il suffit pour s'en rendre compte de prendre la direction du col, et d'observer les dégâts des deux côtés de la route... Les mêmes dégâts se sont produits cet hiver sur le chemin qui conduit des Roches au pont du Plachre. Là de multiples arbres (dont deux sapins de belle taille) entraînaient l'accès à l'Orselle. Situation préjudiciable pour les randonneurs, promeneurs et autres pêcheurs, mais surtout pour les troupeaux locaux au moment de la montée en alpage dans la combe des Roches. Aussi, le 8 juin, Jacques Girard, Marcel Malburet et Georges Favre-Bonté ont-ils pris de leur temps pour jouer les bûcherons de service et, en moins de 2 heures, rendre au chemin sa vocation. Un bel exemple de solidarité qui a permis aux vaches des Roches de gagner leur « résidence » d'été le 11 juin... — (Jean-Marc Bordas.)

► DÉBOISEMENT. Si des efforts — méritoires — ont été consentis par les collectivités locales villarines pour contenir la vague verte, l'entretien des zones déboisées n'a pas toujours suivi. Si bien que ces zones se reboisent... Ainsi dans le secteur, proche du Prin, entre la route des Roches et le chemin de Granges Neuves, déboisé il y a 10 ans et qui mériterait un nouveau passage et le traitement des rejets. Une lettre a été adressée mi-juin dans ce sens à la mairie de Saint-Colomban par l'Association des Villarins et amis des Villards et l'affaire a été évoquée par le conseil municipal, le 17 mai dernier, qui a indiqué « *qu'une campagne de déboisement nécessitait une mise à jour régulière et que les propriétaires privés n'étaient pas toujours d'accord* ». Georges Favre-Bonté a proposé de faire estimer le coût d'une telle opération et Pierre-Yves Bonnivard a suggéré une participation des propriétaires en échange de l'entretien de leur terrain. Dans ce cas, Stéphan Pezzani a indiqué « *que cette prestation relevait de l'AFP* ». (Le secteur du Prin ne fait pas partie des zones qui constituent l'AFP...)

Inauguration de la microcentrale du Bacheux

L'inauguration de la microcentrale du Bacheux (8 juin dernier) a donné l'occasion à quelque 200 personnes de visiter l'usine de production, située au lieu dit Sous-le-Nantet (en contre bas du hameau de la Rochette, sur la commune de Saint-Etienne-de-Cuines), et de survoler la retenue (à 1 440 mètres d'altitude) en hélicoptère.

Etaient également présents Joseph Blanc, maire de Saint-Etienne-de-Cuines et président de la société d'économie mixte (SEM) « Les Forces du Bacheux », Maurice Darves-Bornoz, maire de Saint-Alban, de nombreux élus de ces deux communes, Frank Adisson, directeur général de la SEM, et Gil Adisson, directeur général de la Compagnie des Hautes Chutes de Roque (CHCR). On notait aussi la présence de Michel Bouvard, ancien député de la Savoie, de Roger Rinchet, ancien sénateur de la Savoie, qui représentait sa fille, Béatrice Santais, députée de Savoie, de Jean-Louis Portaz, conseiller général du canton de La Chambre, du père Durieux, curé de la paroisse Sainte-Madeleine du canton de La Chambre, etc.

Dans son discours, Joseph Blanc (qui a provoqué l'hilarité en indiquant qu'au tout début du projet, il s'était attendu à passer à la télévision, ses services lui ayant demandé de rappeler M. Adisson au lieu de M. Adisson...) a souligné que les deux communes partenaires de ce projet de production d'énergie sans CO2 étaient aussi deux communes qui ont des chaufferies au bois. (L'éologie n'est donc pas un vain mot dans un canton doté de plusieurs sites Sévésos.)

De son côté, Gil Adisson, après avoir rappelé l'aspect environnemental du projet (qui a respecté des « *contraintes imposées mais réalisées avec ferveur* », notamment une étude post-réalisation d'impact environnemental) a estimé « *qu'une belle aventure commençait* ». Et que, dès sa rentabilité atteinte, la centrale serait « *une bonne réponse pour voir l'avenir de façon sereine* ».

Il aura fallu une dizaine d'année aux porteurs de ce projet pour le concrétiser.

Tout démarre en 2002 quand la mairie de Saint-Alban reçoit un coup de téléphone de la CHCR, lui indiquant qu'elle est intéressée par « *le potentiel industriel de son territoire* ». Une fois la surprise passée, Georges Quézel-Ambrunaz et Michel Donda, alors maire et adjoint au maire de Saint-Alban, demandent : « *Mais savez-vous bien où est située la commune ?* » Rapidement, les industriels développent leur projet. Construire une microcentrale électrique semblable à celle réalisée aux Villards par la Hyt, avec retenue d'eau à Lachal et production électrique dans une usine située en aval du Bouchet. Ici, la retenue sera construite sur le torrent du Bacheux, à 1 440 mètres d'altitude, et l'usine installée à Saint-Etienne-de-Cuines. La municipalité de Saint-Alban propose à la CHCR de contacter la municipalité de Saint-Etienne-de-Cuines et son maire, Joseph Blanc, car le torrent du Bacheux délimite les deux communes.

Une SEM est créée (« Les Forces du Bacheux ») dont le capital (37 000 euros) est réparti entre les communes de Saint-Etienne-de-Cuines (28 %), Saint-Alban (23 %), et la CHCR (49 %). Et le projet bénéficie d'emblée du soutien de Michel Bouvard, alors député de

la Savoie, qui fait adopter à l'Assemblée nationale un amendement permettant aux SEM de demander des enquêtes publiques pour obtenir la maîtrise foncière de leur projet, et qui intervient auprès d'EDF pour réduire les temps de raccordement (habituellement 3 ou 4 ans !) et d'achat du courant produit.

Autorisée le 30 décembre 2009, la réalisation comprend une conduite forcée de 50 cm de diamètre et 3,89 km de long (entiièrement enterrée et qui passe par le hameau cuinain du Monthyon) qui conduit l'eau, de la retenue, à l'usine située 840 m plus bas. Là, une turbine Pelton transforme le débit (525 l/s au maximum) en énergie électrique d'une puissance brute de 4 300 KW, pour une production (sans gaz à effet de serre !) de 12 000 MW/h par an (en vitesse de croisière, 5 400 actuellement), soit la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 3 à 4 000 familles de 4 personnes (globalement une ville comme Saint-Jean-de-Maurienne).

Cette réalisation a coûté 5,5 millions d'euros financés par la SEM avec un emprunt de 5,2 millions d'euros (« *Des emprunts sur 15 ans pour financer une centrale qui durera des décennies* », a estimé Gil Adisson de la CHCR.) et des avances de trésorerie consenties par les communes (ces projets n'étant pas subventionnés). En retour, celles-ci vont toucher des recettes fiscales (taxes foncières et professionnelles) et un pourcentage des bénéfices que la SEM espère réaliser rapidement. Un ballon d'oxygène au moment où les dotations de l'Etat sont en baisse.

Christophe Mayoux

■ BRÈVES

► **FRONT DE NEIGE.** Depuis le 21 mai, un remodelage important du front de neige est entrepris à La Pierre. D'un coût évalué à quelque 450 000 euros (inscrits au budget de Saint-Colomban) et bénéficiant d'une subvention de 30 %, ces travaux visent à supprimer la route entre Nantchenet et La Pierre pour atténuer la pente (raide) située en contrebas afin de niveler la pente (moyenne) qui s'étend devant le bâtiment d'accueil jusqu'au plateau du front de neige. Le téléski de l'Epinette sera allongé (dans son orientation actuelle, avec l'implantation d'un pylône supplémentaire), et sa gare remisée (pour une plus puissante). Le départ du téléski se trouvera alors en amont de la salle hors sac du bâtiment d'accueil. Le fil neige du plateau du front de neige sera supprimé et remplacé par un tapis qui remontera les skieurs débutants évoluant sur ce secteur, et les skieurs plus confirmés jusqu'au départ du télésiège de l'Ormet.



► **LA PERRIÈRE.** Julie Gobil a été embauchée du 27 juin au 3 septembre pour gérer la résidence de La Perrière, 23 heures par semaine réparties du vendredi au dimanche. Elle assurera l'accueil (à l'arrivée et au départ des vacanciers), remettra les clés, dressera les états des lieux, effectuera des petits travaux de ménage et d'entretien, gérera les appartements et fera les inventaires. Un contrat a été passé avec l'office de tourisme pour proposer des activités aux vacanciers.

► **LE MOLLARET.** Annoncée pour Noël 2012, puis février 2013, puis juin 2013 (blog de la mairie de Saint-Colomban le 19 mars 2013), l'ouverture de la résidence du Mollaret a été repoussée à Noël 2013 « *pour diverses raisons (neige précoce, raccordement EDF, etc.)* » nous avait indiqué Pascal Grassart, promoteur immobilier, le 11 mars dernier, ajoutant : « *(Nous) envisageons (...) une reprise au mois d'avril.* » Cette reprise ne s'est pas

faite. Et les raisons avancées par M. Grassart au *Petit Villarin* (le 11 mars 2013, mais déjà le 11 décembre 2012, avec notamment, et là encore, des difficultés de raccordement EDF...) ne peuvent plus être considérées comme celles qui empêchent aujourd'hui ce chantier de se terminer. Celles-ci sont plutôt à rechercher du côté des finances. Il semblerait tout simplement que le promoteur n'a pas vendu assez d'appartements pour continuer (à l'automne, au conseil municipal, il avait été annoncé que « *plus de 30* » étaient déjà vendus), et qu'il soit aujourd'hui à la recherche d'un financement complémentaire alternatif. Ce programme comporte 64 logements (414 lits) qui vont du T2 au T4, de 31 à 71 m², et sont vendus « *à partir de 2 900 euros HT / m²* ». La tranche en cours concerne 52 appartements qui devraient être mis en location par l'exploitant Goélia Gestion.

► **FORFAITS DE SKI.** Alertée par des titulaires du forfait de ski saison « *Sybelles Grand Domaine* » (483 euros pour les adultes et 408 euros pour les enfants et les séniors), l'Association des Villarins et amis des Villards a alerté la municipalité de Saint-Colomban (qui approuve chaque année les tarifs proposés par le gestionnaire du domaine skiable) pour proposer à la Satvac de fixer le prix de ce forfait (identique dans toutes les stations) au prorata du temps d'ouverture du domaine de Saint-Colomban. Cette année, ce domaine a été ouvert du 22 décembre 2012 au 31 mars 2013 (jusqu'au 19 avril ailleurs). Certes, quand Saint-Colomban est fermé, on peut toujours skier dans l'Arvan si on accepte de faire des dizaines de kilomètres de route, à l'aller comme au retour, en passant par Saint-Jean-de-Maurienne... Cette réduction, toujours avec l'exemple de cette année, serait de l'ordre de 7 % environ (une trentaine d'euros). Cette suggestion a reçu l'appui de la municipalité de Saint-Colomban qui a fait suivre la demande. Mais aboutira-t-elle ? Rien n'est moins certain car, pour cela, il faut que tous les gestionnaires du domaine des Sybelles (Satvac, Soremet, Samso) s'entendent. – (C. Mayoux.)

Un Villarin au contrôle

Société spécialisée dans la production d'électricité hydraulique, la CHCR a été créée en 2007 par Gil Adisson et J.-M. Estébé. Dans le secteur des Alpes, son responsable est Frank Adisson (champion olympique de canoë biplace à Altanta en 1996). Dotée d'un capital de 13,5 millions d'euros, cette société a racheté dans Belledonne 5 microcentrales après un appel d'offres international, et créé 3 microcentrales dans les 4 dernières années. La CHCR gère actuellement 13 microcentrales dont celle du Bacheux, la plus puissante des 13. L'énergie électrique totale produite par cette société permet de subvenir à la consommation électrique (hors chauffage) de 150 à 180 000 personnes.

C'est Emmanuel Bellot-Mauroz (Valmaure, ci-contre) qui surveille la retenue et gère le bon fonctionnement de l'usine de production du Bacheux. Une fibre optique, installée le long de la conduite forcée, permet de visualiser plusieurs points de la retenue surveillés par des caméras. Un système d'alerte informe aux services techniques les éventuels défauts, dont certains peuvent arrêter momentanément la centrale. Emmanuel Bellot-Mauroz et les services techniques de la CHCR peuvent



vent, par Internet, contrôler, évaluer et agir à distance sur le poste de commandement de la microcentrale 24 heures sur 24 (un système d'astreinte a été mis en place).

Si nécessaire, Emmanuel Bellot-Mauroz doit naturellement intervenir sur le site, notamment dans le cas où le système de gestion du débit réservé contractuel (33 l/s) est obstrué. En été, une piste d'accès permet l'usage d'un véhicule, mais en hiver, il faut chauffer les raquettes pour rejoindre la retenue à partir du Premier-Villard... Comme le 6 décembre dernier, où une coulée de neige a emporté tout ce qui était apparent à la prise d'eau, nécessitant un arrêt puis une reprise en mode dégradé de la production. La réparation a eu lieu et une couverture de protection est en cours d'aménagement.

Dans les discours d'inauguration, Gil Adisson a souligné qu'Emmanuel Bellot-Mauroz (qui gère actuellement aussi le contrôle de la microcentrale de Glaize, près d'Albertville) était le « *référent* » et qu'il avait le rôle important de « *s'approprier, embellir, entretenir, contrôler et réparer la centrale* ». Une belle preuve de confiance pour Emmanuel Bellot-Mauroz qui a été un temps employé communal de Saint-Alban.

INTERCOMMUNALITÉ CANTONALE

Le préfet a tranché

Par un arrêté préfectoral daté du 30 mai 2013, Eric Jalon, préfet de la Savoie, a étendu le périmètre de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) aux autres communes du canton de La Chambre. Cette extension sera effective le 1er janvier 2014. Le même arrêté stipule que, suite à cette extension, cinq syndicats du canton seront dissous à la même date. Il s'agit du syndicat intercommunal à vocation multiple, du syndicat intercommunal pour la construction d'un logement-foyer pour personnes âgées dépendantes (EPAHD), du syndicat intercommunal pour le CEG, du syndicat intercommunal de la halte-garderie-crèche de Saint-Etienne-de-Cuines, et du syndicat intercommunal de l'école de musique.

Reste maintenant aux communes à se mettre d'accord (avant le 31 août 2013) sur leur représentativité au sein du futur conseil communautaire. Deux périodes sont à considérer. Pour la période du 1er janvier 2014 à mars 2014 (soit jusqu'aux prochaines élections municipales), une certaine souplesse sera acceptée pour adopter une représentativité. Pour la période après mars 2014, celle-ci devra tenir compte, d'une manière ou d'une autre, de la population.

Le 23 avril dernier, au cours d'une réunion organisée par Jean-Louis Portaz, conseiller général du canton, l'ensemble des maires des communes du canton (tous les maires étaient présents sauf Maurice Bozon et Maurice Darves-Bornoz qui avaient donné mandat à Pierre-Yves Bonnivard) se seraient entendus sur deux répartitions possibles.

Selon la première, les communes de Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines et La Chambre auraient 3 délégués et

toutes les autres communes 2. Ce qui donnerait un conseil communautaire de 31 membres (proposition 1). Cependant, Saint-François-Longchamp demandant 1 délégué supplémentaire (compte tenu du nombre de ses lits touristiques et de sa population DGF), on pourrait avoir aussi un conseil de 32 délégués (proposition 2). Les maires devraient donc proposer aux conseils municipaux de choisir entre ces deux options.

La commune de Saint-Colomban s'est prononcée le 21 juin 2013, mais aucune proposition claire ne s'est dégagée des discussions du conseil municipal, les choix des conseillers municipaux s'étant épargnés entre les propositions 1 (4 voix) et 2 (3 voix), et... sur une proposition égalitaire (3 voix) que des préfets ont déjà refusée dans plusieurs départements. Il n'est d'ailleurs pas du tout certain que les propositions 1 et 2 soient elles-mêmes acceptées par le préfet de la Savoie qui pourrait considérer qu'elles ne traduisent pas suffisamment l'écart de population entre les communes. Des propositions de ce type ont également été refusées dans quelques départements (Marne, Aube). (En appliquant la loi – répartition des sièges selon la méthode de la plus forte moyenne –, Saint-Rémy-de-Maurienne, La Chambre et Saint-Etienne-de-Cuines en auraient 5, Saint-Avre et Sainte-Marie-de-Cuines 3, Saint-Martin-sur-La-Chambre 2 et les autres communes 1.)

Mais au delà de ces questions formelles, une autre difficulté « plane » sur la création de cette communauté de communes : l'état des finances de la CCGV (lire ci-dessous) et leurs perspectives d'évolution (lire ci-contre) permettront-ils à la future intercommunalité de jouer pleinement son rôle ?

POINT DE VUE

Pour une intercommunalité respectueuse de chacune de ses composantes

Que penser des difficultés budgétaires de l'actuelle communauté de communes de la vallée du Glandon ?

Lu sur le site de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) : « *En 2014, l'amputation des dotations de l'Etat aux collectivités locales, reconduite en 2015, sera de 1,5 milliard d'euros, afin de contribuer au financement du crédit d'impôt compétitivité emploi.* » Une « *perte nette pour les collectivités de 4,5 milliards d'euros sur deux ans à laquelle s'ajoute une évolution incompressible de leurs charges* », qui « *va impacter considérablement leurs capacités d'investissement (...).* Les élus de montagne doutent de plus en plus de leur capacité à assurer financièrement les dépenses sans cesse plus importantes prescrites, pour ne pas dire transférées, par l'Etat. Ce recul des dotations risque aussi d'avoir un impact direct sur la population, avec la baisse prévisible du niveau des services publics locaux et une incidence probable sur la fiscalité locale. C'est pourquoi, au-delà de la rigueur de gestion que sauront s'imposer les élus, l'Etat doit s'engager aussi dans un soutien concret à la maîtrise des charges (...) imposées aux collectivités. »

Ce vœu de l'ANEM n'est pas l'orientation prise, puisque la France accepte toujours, même sous la présidence de François Hollande, de donner des gages de réduction des dépenses publiques à l'union européenne... et aux agences de notation financière.

Le monde économique et l'Etat participant de moins en moins au financement des collectivités, la mise en place des péréquations censées aider les territoires démunis ne se fait plus guère qu'entre les collectivités elles-mêmes. Oublier cela revient à mal comprendre une bonne part de ce qui arrive à la communauté de communes de la vallée du Glandon quant à son budget 2013 : considérée par l'Etat comme une intercommunalité « riche », elle s'est vue prélever 404 000 euros en 2012 afin de pouvoir aider des collectivités « moins riches ». Ce montant est reconduit pour l'année 2013, et il se pourrait qu'il soit augmenté de l'ordre de 20 %. S'il ne s'agit pas de refuser les nécessaires solidarités et péréquations, il ne faudrait pas que ces notions-là ne soient valides qu'à une certaine échelle... Le pouvoir décisionnel de nos élus locaux se heurte donc à un certain nombre de réalités contraignantes autant que contestables. Prendre en compte cet élément incontournable évite le risque redoutable de nourrir de vaines polémiques et d'exacerber de détestables concurrences entre communes (ou pire, entre personnes), alors qu'aucune ne peut être tenue pour responsable des pertes de centaines de milliers d'euros ci-dessus décrites.

Que penser, ensuite, de la construction de la nouvelle communauté de communes à 14 ? Rien ne peut se faire à marche forcée.. Les effets d'annonce, les décisions unilatérales, les grands mots des « grands décideurs » : tout cela ne remplacera jamais le travail patient, respectueux de chaque collectivité, qui seul permet de dégager des points communs, de mutualiser des moyens... dernier exemple en date : l'aménagement des rythmes scolaires. Comment imaginer un projet communautaire sans dialogue autour des contraintes et possibilités spécifiques de chacune de nos écoles ?

Dans le sens d'un fonctionnement futur harmonieux, la proposition formulée par les maires sur la composition du conseil communautaire lors de la réunion du 23 avril représentait un signe positif (3 délégués pour les collectivités de plus de 1 000 habitants, 2 pour les autres), allant dans le sens du respect de chaque commune, particulièrement les plus petites. Le préfet validera-t-il cette proposition ? les difficultés rencontrées dans le canton d'Aiguebelle laissent à craindre que non. Un refus serait un signe négatif, reposant lourdement la question de la représentativité des petites communes, dont les deux Villards, qui pourraient très bien n'avoir chacune qu'un représentant dans la nouvelle intercommunalité.

Enfin, si la réforme des collectivités territoriales affichait comme but (ou prenait prétexte de...) la diminution des syndicats intercommunaux, il est clair qu'un certain nombre de structures très locales vont devoir subsister, voire se créer. A notre niveau, vont se poser les questions de la gestion de notre école intercommunale, de nos voiries, et sans doute de notre office du tourisme ...Une bonne cohésion entre nos deux communes sera seule de nature à préserver et développer l'essentiel, dans le contexte difficile que je rappelais au début de cet article... Jacqueline Dupenloup (*)

Pierre-Yves Bonnivard (*)

(*) Président de la CCGV.

(*) Conseillère municipale de Saint-Alban.

POINT DE VUE

Budget de la CCGV : un équilibre très difficile à trouver

Pour établir son budget 2013, la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) a rencontré des difficultés notamment dans l'élaboration de la section de fonctionnement. Les raisons tiennent principalement au fait que les dépenses que nous avons dû prendre en compte ont augmenté fortement sans que les recettes suivent.

Côté dépenses, cette année, nous avons été par exemple obligés de prendre en compte 1,2 million d'euros qui seront à verser aux communes membres de la CCGV comme attributions de compensation : 324 173,78 € pour Saint-Alban, 471 155,26 € pour Saint-Colomban, et 396 039,76 € pour Sainte-Marie-de-Cuines.

A elle seule, cette ligne budgétaire représente 39 % des dépenses de fonctionnement qui augmentent ainsi de 65 % par rapport à 2012. Ces pourcentages disent assez l'effort que nous avons dû faire, d'un coup, pour budgétiser cette dépense, effort qui aurait été sans doute moins « brutal » et plus « absorbable » par les finances de la CCGV si le calcul de ces attributions de compensations avait été entrepris plus tôt comme c'était la loi.

Autre dépense qu'il a fallu prendre en compte : la pénalité (pour avoir arrêté le projet de ZAC dont la maîtrise d'œuvre aurait coûté à elle seule 935 000 euros !) que nous devons à la société Babylone Avenue suite aux décisions des tribunaux de donner raison à cette société dans le différend qui l'oppose à la CCGV (l'appel formulé au mois de mars 2013 par la CCGV auprès de la Cour administrative de Lyon n'étant pas suspensif). En

accord avec les services de l'Etat, cette somme sera payée moitié 2013 et moitié l'an prochain, et donc 75 000 euros ont été budgétés.

Enfin, il n'est pas négligeable de dire que les participations des communes dans les divers organismes publics ou syndicats locaux – participations prises en charge par la CCGV – ont augmenté de 70 000 euros en 2013, soit + 20 % par rapport à 2012 !

Si les dépenses de la CCGV ont fait un bond spectaculaire, les recettes, elles, n'ont pas suivi le même rythme, loin s'en faut, sans parler du fait que, depuis l'an dernier, la CCGV est considérée par l'Etat comme une intercommunalité « riche ». Dans cette optique, l'Etat a prélevé l'an dernier 404 000 euros sur les recettes fiscales de la CCGV au titre du « prélèvement FNGIR » et encore 13 000 euros au titre du « prélèvement FPIC », ceci afin de pouvoir aider des communes ou des intercommunalités « moins riches ». Ces « prélèvements », qui sont autant de manques à gagner pour la CCGV, seront reconduits cette année (et il serait même question de les augmenter de 20 % !).

Dans ce contexte, la CCGV voit désormais une grande partie (voire la totalité !) du produit du « non écrêtement » de la taxe professionnelle du barrage de Grand-Maison être grignotée au profit de l'Etat...

Quelques chiffres. Avant la réforme de la taxe professionnelle, la CCGV encaissait quelque 1,9 million d'euros de recettes fiscales. Aujourd'hui, après la réforme, les recettes fiscales de la CCGV sont de 2,4 mil-

lions d'euros soit une hausse de 26 % (due en grande partie à l'activité d'Intermarché qui est désormais sur Sainte-Marie-de-Cuines). Et tout laisse à penser que ce niveau de recettes n'augmentera plus – s'il ne baisse pas... –, ce qui laisse entrevoir des années difficiles à venir...

En conclusion, face à un accroissement sans précédent (et obligatoire) de ses dépenses de fonctionnement (+ 65 %) et à une hausse moindre (+ 26 %) de ses recettes (notamment fiscales, les plus importantes) la CCGV ne pouvait qu'avoir des difficultés à établir son budget.

Néanmoins, le conseil communautaire a tout fait pour préserver l'avenir en investissant dans des projets importants. Pour le fond de vallée , avec le centre équestre (qui pourrait être mis à la disposition de plusieurs structures, et pour différents événements), et une retenue collinaire pour l'AFP de Sainte-Marie-de-Cuines. Et pour les Villarins (projets que la CCGV prépare depuis plusieurs années) : notamment les fumières, les travaux annuels de reconquête d'espaces pastoraux (deux conditions pour pérenniser une agriculture moderne aux Villards), des travaux d'aménagement de voiries économiquement structurants (avec l'aménagement de l'accès au plan d'eau et l'aménagement du parking au départ de la station), et, enfin, des investissements dans du matériel de lutte contre les incendies.

Pierre-Yves Bonnivard (*)

(*) Président de la CCGV.

SAINT-ALBAN

Séance du 2 avril 2013

Absents : Christian Campillo (procuration à Gilberte Girard) et, en début de séance, Irénée Darves-Blanc (procuration à Serge Tardy).

1 – Comptes administratifs 2012

• Le conseil municipal approuve (4 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre) le compte administratif de la commune qui s'établit, en fonctionnement, à 270 167,50 € de dépenses et 556 400,31 € de recettes, et, en investissement, à 79 265,27 € de dépenses et 236 175,37 € de recettes. Le conseil municipal décide d'affecter 300 000 euros des excédents dégagés en investissement, et 219 393,22 € en fonctionnement.

• Le conseil municipal approuve (6 voix pour et 1 abstention) le compte administratif du commerce multiservices qui dégage, en exploitation, 7 609,37 € de dépenses et 6 588,28 € de recettes, et, en investissement, 2 112,54 € de dépenses et 6 988,68 € de recettes. Un déficit de 1 010,87 € est reporté.

• Enfin, le conseil municipal approuve (5 voix pour, 2 abstentions) le compte administratif de la chaufferie au bois qui dégage, en exploitation, 15 680,01 € de dépenses et 11 254,55 € de recettes (aucune dépense ou recette d'investissement). Le conseil décide de reporter 4 606,96 € en exploitation.

2 – Taux d'imposition

Le conseil municipal (unanime) maintient inchangés les taux d'imposition de la taxe d'habitation (0,42 %), du foncier bâti (36,88 %) et du foncier non bâti (4,20 %). Ces taux sont identiques depuis 2007.

3 – Budgets primitifs 2013

• Le conseil municipal approuve (5 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre) le budget primitif de la commune qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 876 023,32 € (dont 577 393,65 € virés à la section investissement) en fonctionnement, et à 1 124 861,65 € en investissement. Les principales dépenses d'investissement budgétisées sont les suivantes : achats de terrains, dont les terrains résul-

tants de la DUP relative à la piste forestière du Nant et l'allongement de certains chemins (ce budget, prévu depuis 2009, est reconduit chaque année faute de voir les régularisations et les paiements effectués par le service administratif) ; extension du cimetière, avec création de caveaux, d'un columbarium, d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire ; achat d'engins, notamment de déneigement ; assainissement collectif et réseau local d'eau potable au Pied des Voûtes (afin d'optimiser au mieux ces travaux, ces derniers seront l'occasion d'enfourir les réseaux secs et de retoucher la voirie) ; création d'un assainissement collectif au Pied des Voûtes qui résulte du schéma directeur d'assainissement établi en 2004 ; divers murs, glissières de sécurité et enrobés sur la voirie (Mollard, Premier-Villard, Bessy, etc.) ; goudronnage du premier tronçon de la piste forestière du Nant (jusqu'au carrefour vers le brise-charge) ; amélioration et, éventuellement, goudronnage de certaines cunettes le long de la piste forestière du Nant. Toutes ces dépenses se feront sans recourir à un emprunt.

• Le conseil municipal adopte (5 voix pour, 3 abstentions) le budget primitif du commerce multiservices qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 9 230,87 € en exploitation et à 55 459,53 € en investissement.

• Enfin, le conseil municipal adopte (5 voix pour, 3 abstentions) le budget primitif de la chaufferie au bois qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 21 406,80 € en exploitation et à 934 579 euros en investissement, somme qui sera révisée dans le courant de l'année.

4 – Cimetière

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés des travaux d'agrandissement du cimetière qui ont été attribués aux entreprises arrivées en tête dans le classement fait par le maître d'œuvre, soit Martoia TP (lot 1, terrassement), Bonna Sabla (lot 2, espace funéraire), et Dynamique Environnement (lot 3, talus, clôtures, traitement paysager).

5 – Gite des Jouvières

A la suite de la visite de sécurité du 28 janvier 2013, la commission de sécurité de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du gîte des Jouvières. La commission demande, entre autres, la mise en place d'un système de sécurité incendie, de portes coupe-feu dans la zone sommeil et d'un plafond coupe-feu entre les chambres et le grenier. Ces travaux sont importants. Aussi, le conseil municipal décide (6 voix pour et 2 abstentions) de ne pas exé-

cuter ces travaux (et donc de fermer le gîte), mais de les inclure dans une révision globale des bâtiments communaux du Chef-Lieu en incluant la mise en accessibilité. (Des démarches pour aboutir à ces travaux sont actuellement en cours.)

6 – Divers

• Eau potable. Le conseil municipal reconduit pour 2013 les tarifs liés à l'assainissement des eaux usées et à la distribution de l'eau potable (tarifs inchangés depuis 2011) : abonnement : 38,50 € ; location du compteur : 11 euros ; coût du m³ : 0,50 € jusqu'à 120 m³ consommés et 0,18 € au-delà ; abonnement assainissement : 10 euros ; assainissement : 0,32 € par m³ consommé.

• AFP. Le conseil municipal autorise (7 voix pour et 1 abstention) l'AFP à occuper des parcelles pour une plate-forme de tri des moutons (en dessous du Frêne). Le bois sera récupéré par la commune et revendu aux demandeurs éventuels. Par ailleurs, suite à l'annulation de la création de l'AFP de la combe du Nant par la Cour administrative d'appel de Lyon, le 17 février 2010, le conseil municipal décide d'affecter les 248 euros qui restent au compte de cette association à la commune qui les reversera, sous forme de subvention, au CCAS.

• Bois. Le prix des cartes d'affouage et de vente de lots de bois est maintenu à 10 euros.

• Subventions. Le conseil municipal reporte (unanimité) l'examen de la demande de subvention de l'association Régul'Matous car il n'y a pas eu d'intervention en 2012 sur Saint-Alban, et attribue (1 voix contre) 150 euros à la Maison familiale rurale de la Chatte. Enfin, le conseil prend connaissance d'une demande de Romain Valcke pour le concours « Course en cours ». Cette demande est similaire à celle faite en 2012 par Damien Tardy, cependant elle n'est accompagnée d'aucun plan de financement permettant d'apprécier la pertinence de la demande de subvention et la viabilité du projet. Dans la mesure où un plan de financement réaliste est transmis à la commune, le conseil municipal approuve (Patricia Valcke s'abstenant) une subvention de 150 euros.

En fin de réunion, Patricia Valcke demande le compte rendu des conseils du 17 septembre 2012 et du 25 octobre 2012. Jacqueline Dupenloup demande qui est le nouveau correspondant « sentiers » auprès du Sivav (réponse : Maurice Darves-Bornoz, maire, qui est le délégué de la commune au Sivav et qui est désormais aidé pour le sujet des sentiers par Emile Quézel-Yoyon en remplacement de Michel Donda qui n'est plus en situation de représenter la commune).

Puis elle interroge le maire à propos de son courrier du 22 janvier 2013 pour lequel elle n'a pas encore de réponse (le maire indique qu'une réponse sera donnée ; il rappelle que le courrier, qui entend en quelque sorte défendre Michel Donda à propos de son procès contre la commune au sujet de la délibération relative à l'alimentation en eau des chalets Bérard, comporte essentiellement des éléments erronés et/ou mensongers. En effet les propos que revendique Jacqueline Dupenloup n'ont pas été tenus lors du conseil municipal du 6 juillet 2012, au cours duquel a été votée l'alimentation en eau des chalets Bérard, mais lors du conseil municipal du 25 octobre 2012 comme en atteste les notes prises en séance par Irénée Darves-Blanc). (Lire le point de vue ci-dessous.)

Par ailleurs, le conseil municipal est informé que Michel Darves-Blanc et Rosette Cordel ont porté plainte contre la commune pour l'accès dans la combe du Merlet, que la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) a voté les attributions de compensation aux trois communes membres (dont 324 173,78 € pour Saint-Alban), et que les réalisations faites par la CCVG sur Saint-Alban et Saint-Colomban seront réaffectées aux communes. Ainsi Saint-Alban retrouve le presbytère et l'école du Premier-Villard.

Séance du 21 mai 2013

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (24 juin 2013), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

1 – SCoT de Maurienne

Le conseil est informé du projet de réalisation d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'échelle de la Maurienne. Selon un document de présentation, « la conception puis la mise en œuvre du SCoT constitue un véritable projet de développement durable à l'échelle du périmètre des 62 communes de Maurienne. Le SCoT est un outil de planification intercommunal qui demande la cohérence des orientations stratégiques d'aménagement (urbanisation future, préservation des espaces naturels et agricoles, grands équipements...) mais aussi de l'ensemble des politiques du territoire (développement économique, logements, commerces, transports, services à la personne, environnement...). (...) Les PLU des communes devront se rendre compatibles avec les objectifs et les orientations du SCoT. A partir de sa validation,

Lire la suite page 15

POINT DE VUE

Allons bon. Encore !

Monsieur le maire de Saint-Alban écrit, dans le compte rendu du conseil municipal du 2 avril 2013, que je lui ai adressé une lettre qui « comporte essentiellement des éléments erronés et/ou mensongers ».

Allons bon. Encore !

De quoi s'agit-il ? Michel Donda a porté recours contre la commune de Saint-Alban concernant l'adduction d'eau aux chalets Bérard, au Replat, sur la participation au vote de Gilberte Girard, propriétaire des dits chalets. Le règlement intérieur du conseil municipal de Saint-Alban, élaboré par Maurice Darves-Bornoz, ne reconnaissant pas le « ne prend pas part au vote », Gilberte Girard a voté... en abstention. (Je précise qu'au vu des informations fournies en séance par le maire, j'avais moi-même voté pour sa proposition au sujet de l'adduction d'eau.)

J'ai eu connaissance du mémoire en défense de la commune de Saint-Alban. Dans ce mémoire, Monsieur le maire omet le fait que je suis intervenue dans le conseil municipal en signifiant que Gilberte Girard ne pouvait pas voter. Il écrit que l'opposition demande « souvent » un vote à bulletin secret, alors que, sauf erreur de ma part, cela n'a eu lieu qu'une fois au cours de l'ensemble des séances 2011 et 2012.

J'ai donc écrit à notre maire le 22 janvier 2013 en lui demandant de rectifier le mémoire en défense sur ces deux points, en citant les propos que j'ai tenus et en précisant : « Je n'ai aucune capacité à juger de l'importance que le tribunal administratif peut accorder aux éléments que je cite et ce n'est pas ce qui motive le présent courrier. J'ai par ailleurs exprimé clairement en conseil municipal combien je pensais possible de régler cette affaire autrement que par la voie litigieuse. Mais je tiens à ce que le mémoire en défense présenté par notre commune soit le reflet le plus fidèle possible de nos travaux. A quoi servirait-il en effet que les conseillers municipaux s'expriment en séance si leurs propos sont ignorés ? »

J'ai envoyé ma lettre en recommandé avec accusé de réception en pensant obtenir plus facilement une réponse. Erreur, je n'en ai toujours pas à ce jour. Mais j'ai eu l'honneur d'un paragraphe spécial dans le compte rendu du conseil municipal (que Monsieur le maire ne nous demande plus d'adopter en début de séance suivante) affiché dans toute la commune.

Reconnaissons, pour le moins, que tout ceci est fort lassant (ce mandat 2008-2013, à Saint-Alban, n'aura donc pas pu sortir des incompréhensions et des dépenses d'énergie inutiles) et très dérisoire face à la complexité des problèmes auxquels nos collectivités doivent faire face.

Et je vous épargnerai le célèbre adage « qui veut tuer son chien, etc., etc. »

Jacqueline Dupenloup (*)

(*) Jacqueline Dupenloup est conseillère municipale.

Ba din Thierry Immobilier
www.btimmo.com
04 79 05 45 32 • 06 22 07 33 54

Dans ancienne ferme, sur la route du col, A VENDRE 6 appartements T2 et T3 neufs avec jardins et balcons. AVANT RÉNOVATION Chauffage électrique + conduit cheminée. Tradition et confort. Parking.



Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

Suite de la page 14

le SCoT nécessitera un suivi. Il acceptera aussi des modifications si elles ne portent pas atteinte à l'équilibre et à l'économie générale du Projet d'aménagement et de développement durable. La concrétisation de cet outil de planification nécessitera la mise en oeuvre d'une importante concertation locale et d'une nouvelle gouvernance qui devra notamment établir les conditions d'un projet partagé entre les collectivités et l'Etat. » La mise en place d'un SCoT comporte deux phases administratives distinctes : une phase d'initiative qui appartient aux communes et/ou aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents, et une phase d'élaboration dont la compétence est confiée à un EPCI (ou à un syndicat mixte). Le conseil municipal accepte le principe de l'initiative d'un SCoT à l'échelle de la Maurienne.

2 – Bois énergie

Le conseil municipal sollicite une subvention pour le bois énergie issu de la forêt du Nant pour 5 915 euros.

3 – Amortissements

Le conseil municipal décide de fixer la durée d'amortissement :

- de la participation (due a posteriori au SAEMM) de la commune de Saint-Alban aux travaux d'adduction d'eau (source des Roches – le Lacquet) à 10 ans (unanimité) ;
- des travaux menés pour l'alimentation du réservoir des Perrières, depuis la combe du Lacquet (piquage sur la conduite du SAEMM), et de l'ensemble des travaux menés sur ce réservoir, à 40 ans (5 voix pour, 1 voix contre, et 2 abstentions) ;
- de la construction de la chaufferie au bois : 20 ans (unanimité).

4 – Assainissement

Le conseil est informé que les travaux d'assainissement au Pied des Voûtes ne seront pas subventionnés par le conseil général pour différentes raisons : perte du label « commune défavorisée » pour ce qui concerne les réseaux secs, trop faible prix du m³ « assainissement » payé par l'usager, et non inscription de la compétence assainissement dans les statuts communautaires. Le conseil municipal accepte une convention avec le Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES), demande une participation du SDES, et sollicite une aide de l'agence de l'eau.

■ BRÈVE

► COMMUNE DE SAINT-ALBAN. Mi-juin, le répondeur de la mairie de Saint-Alban indiquait qu'en raison de nombreuses perturbations au secrétariat, la mairie était ouverte le vendredi de 9 heures à 11 h 30, ainsi que l'accueil téléphonique. Le 21 mai, le conseil municipal a donné la priorité, d'abord, au traitement des affaires indispensables au fonctionnement matériel de la commune : état civil, payes, comptabilité. Les autres dossiers seront traités par ordre chronologique, les dossiers en attente depuis plusieurs années (paiements de terrains...) étant traités prioritairement.

DISPARITION

Jean Garbolino, homme de qualité, passionné de généalogie

Dans la vallée des Villards, l'émotion est vive devant la disparition de Jean Garbolino, décédé le 8 avril dernier, et les témoignages sont unanimes pour louer cet homme de qualité. L'assemblée générale de l'association Les Villards patrimoine et culture, dont il était un membre actif, lui a rendu hommage le 20 avril 2013. Fin connaisseur des généalogies familiales villarines, Jean Garbolino avait entrepris de dépolluer minutieusement les archives communales de Saint-Alban et de Saint-Colomban, contribuant ainsi à leur classement et à leur sauvegarde.

Simone Quézel-Ambrunaz, qui fut avec son époux Georges l'initiatrice des cousinades des Quézel, parle pour sa part de « l'immense vide que laisse (son) départ » pour « toute la grande famille des Quézel ».

Elle rappelle : « Notre histoire commune a commencé avec les recherches généalogiques que j'ai entreprises pour la famille de Georges Quézel-Ambrunaz, et au cours desquelles (Jean) m'a tout appris sur les villages de la vallée et l'inextricable complexité des relations entre les familles. Puis nous avons entrepris ensemble l'organisation de la première cousinade Quézel en juillet 2000, qui, grâce à (son) expérience et (sa) collaboration active, fut un succès, succès renouvelé en juillet 2005 avec la deuxième cousinade Quézel (150 des nôtres retrouvés et réunis en toute amitié). Les liens tissés en ces occasions et de multiples autres sont restés très vivaces. »

Les Quézel-Guerraz du sud et du sud-ouest indiquent pour leur part : « C'est (Jean Garbolino) qui par (ses) recherches, (son) acharnement, (son) attachement à (sa) famille maternelle, nous a permis de remonter très loin dans nos racines villarines. Secondés par André Quézel-Guerraz, nous avons pris connaissance de la dure vie de nos ancêtres et les raisons de leur émigration vers le sud, en ce qui nous concerne, les Quézel-Guerraz, via Béziers (Henri), Dax (Roger), Bordeaux (André), les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, et l'Espagne jusqu'à Gibraltar (Hélène). »

Mais Jean Garbolino a rayonné plus loin que sa vallée maternelle, comme en témoigne l'article que Jo Duc, membre fondateur et premier président de l'association Maurienne généalogie, a publié dans le bulletin de cette association (*) :

« Pour les anciens de Maurienne généalogie, Jean Garbolino restera comme un des membres fondateurs les plus actifs, un pilier de l'association et, pour moi, celui qui me demanda avec insistance d'en prendre la direction en 1996. A cette époque (...) nous pensions qu'il serait intéressant de fédérer tous ceux qui avaient la même passion. Et nous avions raison car cette association fut un succès et Jean Garbolino en devint tout naturellement le vice-président.

Né en 1937, Jean Garbolino a perdu son père à l'âge de 14 ans, et, avec ses deux sœurs et sa mère, a vécu toute sa jeunesse et jusqu'à sa retraite à Saint-Etienne-de-Cuines. Il a fait ses études au collège de Saint-Jean-de-Maurienne, qui s'appelait alors le Champ de foire, et c'est là que je l'ai connu. Appelé sous les drapeaux, il participe à la guerre d'Algérie qui lui laissera de tristes souvenirs dont il n'aimait pas parler. Démobilisé, il rentre à l'usine de La Chambre de la Société industrielle des dérivés de l'acétylène (SIDA), où il fera toute sa carrière.

Amateur de football, il fit les beaux jours de l'équipe de Saint-Etienne-de-Cuines, et les boules (la lyonnaise) étaient aussi sa grande passion. Joueur d'un excellent niveau, il fut président de la Boule du Glandon. On pouvait souvent le rencontrer lors des manifestations boulistes de Rhône-Alpes. Il aimait aussi pratiquer la voile avec ses amis. Élu conseiller municipal de Saint-Etienne-de-Cuines de 1965 à 1977, il eut l'occasion d'aider et de soutenir les associations communales. Il fut aussi un membre très dévoué dans le cadre de missions humanitaires, et, avec

ses amis saint-jeannais, ils furent les bienfaiteurs d'un petit village du Togo dont il fut nommé ambassadeur. Ils surent apporter des aides pour les écoles, le dispensaire, et mettre en place des pompes à eau et même l'électricité.

Mais sa grande passion fut certainement la généalogie. Très tôt, il eut le virus de la recherche de ses ancêtres et de l'histoire locale. Dès son plus jeune âge, Jean Garbolino avait gardé des relations avec sa famille d'origine italienne, son père étant originaire de Chialamberto, petit village du Piémont. Adolescent, il y passait ses vacances et commençait sa généalogie du côté paternel. Plus tard, il fut à l'origine, en partie grâce aux rencontres boulistes, du jumelage des communes de Chialamberto et Saint-Etienne-de-Cuines. Du côté maternel, sa famille (des Quézel-Guerraz originaires du Bouchet, à Saint-Alban) avait émigré à Montpellier où sa mère est née en 1905, mais elle était revenue vivre au Bouchet au début de la Première Guerre mondiale.

Naturellement, Jean Garbolino s'est investi dans les recherches de la vallée des Villards, et plus particulièrement de Saint-Alban, cette commune dont il fit le relevé complet des actes d'états civils (et à l'époque, il n'y avait pas d'Internet !). Il participa également à de nombreux travaux de recherches communales ainsi qu'au classement des archives, et il écrivait des articles dans le journal Le Petit Villarin.

Il n'avait pas d'égal pour parler des noms composés villarins et savait donner toutes les explications concernant ceux formés avec le patronyme Quézel (on en compte une bonne quinzaine : Quézel-Guerraz, Quézel-Péron, Quézel-Yoyon, etc.). Sa grande satisfaction fut aussi d'avoir mené à bien, il y a quelques années, un rassemblement, une cousinade des Quézel qui fut un véritable succès. Il avait écrit un livre concernant sa famille dont il était très fier, et, avant de tomber malade, il m'avait proposé de faire un exposé, lors de nos mardis conférences, sur la manière de concevoir et de réaliser ce type d'ouvrage.

Généalogiste d'une autre époque, il savait allier recherches patronymiques et histoire locale. Aux Archives départementales de Chambéry, les employés le considéraient comme « faisant partie des meubles ». Très férus en paléographie, il savait nous faire profiter de son savoir. Il fut également à l'origine des cours donnés dans ce domaine par un professeur, le samedi, à la salle polyvalente de Saint-Jean-de-Maurienne, durant deux ou trois ans. Il s'était beaucoup investi dans les activités de Maurienne généalogie en animant plusieurs conférences, participant à l'organisation de sorties, de forums et autres expositions en Rhône-Alpes. Il avait participé à la rédaction de deux ouvrages collectifs sur la Maurienne (**).

A la retraite, Jean Garbolino se retira avec sa femme, Jeannette, à Annecy, tout en gardant un œil attentif et bienveillant sur les travaux de l'association. Nous ne l'oublierons pas. »

Jean Garbolino a été un précieux collaborateur du Petit Villarin, toujours disponible pour des articles ou pour répondre à une question, et toujours prêt à nous communiquer ses dernières découvertes grappillées dans les archives. Un soutien constant et discret qui va grandement nous manquer. Comme il va manquer à tous ces Villarins en quête de renseignements généalogiques auxquels il a toujours répondu avec modestie, patience et générosité.

(*) Maurienne généalogie infos, numéro 181, avril 2013.

(**) DANIEL DÉQUIER, JEAN-MARC DUFRENEY, MARIE-CLAIRE FLORET, JEAN GARBOLINO, GINETTE PARET, Les noms de famille mauriennais. Origine et localisation d'après la consigne du sel de 1561, 2000, 277 p.

(**) DANIEL DÉQUIER, MARIE-CLAIRE FLORET, JEAN GARBOLINO, La Maurienne en 1730 d'après le cadastre Sarde, Ed. Roux, 2004, 253 p.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séance du 16 avril 2013

Absent : Norbert Combet.

Le conseil communautaire est informé que le compte rendu de la réunion du 12 mars 2013 n'est pas, à ce jour, complètement rédigé et qu'il n'est donc pas possible de l'approver. Philippe Girard fait remarquer qu'un compte rendu de cette séance a été publié dans *Le Petit Villarin* du mois de mars 2013. Claude Bérard s'élève contre le fait que des comptes rendus des réunions du conseil communautaire soient publiés par la presse et diffusés avant approbation par le conseil communautaire, et il demande au président de faire respecter la non intervention du public pendant les séances.

Pierre-Yves Bonnivard rappelle que les séances sont publiques et que chacun peut y assister, et précise que le public n'a la parole qu'en fin de réunion, une fois l'ordre du jour épuisé et après les éventuelles questions des conseillers communautaires. Claude Bérard estime que les séances devraient se tenir à huis clos pour éviter ce genre de situation. Le président rappelle que les réunions des conseils communautaires, au même titre que celles des conseils municipaux, sont publiques.

Puis le conseil communautaire accepte d'ajouter divers points à l'ordre du jour.

1 - Comptes administratifs 2012

Le conseil communautaire approuve (6 voix pour et 1 abstention) le compte administratif de la communauté de communes (CCVG) qui s'établit à 1 867 165,03 € en dépenses et à 1 960 803,40 € en recettes de fonctionnement, et à 758 073,46 € en dépenses et à 855 373,72 € en recettes d'investissement. Le conseil communautaire approuve ensuite (7 voix pour) le compte administratif des gîtes de la communauté de communes qui s'établit à 55 158,46 € en dépenses et à 30 651,11 € en recettes de fonctionnement, et à 16 557,07 € en dépenses et à 221 102,38 € en recettes d'investissement.

2 - Fiscalité

Le conseil adopte les taux d'imposition suivants : CFE (ex-taxe professionnelle) : 36,67 % (soit un produit de 1 790 229 euros), TH : 5,18 % (soit un produit de 78 270 euros), TFNB : 2,30 % (soit un produit de 423 euros).

3 - Budgets primitifs 2013

Le conseil communautaire adopte (6 voix pour et 2 abstentions : Claude Bérard et Gérard Bordon) le budget de la CCGV qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 011 396 euros en fonctionnement et à 1 658 000 euros en investissement. Il adopte également (7 voix pour et 1 abstention : Claude Bérard) le budget des gîtes de la CCGV qui s'équilibre en recettes et dépenses à 59 877 euros en fonctionnement et à 265 745 euros en investissement.

4 - Indemnités des élus

La population de l'ensemble des trois communes de la CCGV dépassant 1 000 habitants, les indemnités des élus sont à réviser en hausse soit : 32,25 % de l'indice brut 1015 pour le président (soit une indemnité brute mensuelle de 1 225,97 €), et 12,37 % du même indice pour les vice-présidents (soit 470,24 €). Néanmoins, le conseil, sur proposition des élus concernés, décide de diminuer ces indemnités de 30 % pour le président et de 50 % pour les vice-présidents de façon à conserver les montants bruts de 2012, soit : 883,84 € pour le président et 235,31 € pour les vice-présidents.

5 - Ecole des Villards

A la rentrée de septembre 2013, il y aura au maximum 13 élèves à l'école et, en conséquence, la suppression du 2^e poste d'enseignant. Il faut donc désormais choisir entre deux options : soit établir une classe unique de la petite section au CM2, soit descendre des élèves (CE2, CM1 et CM2 ; ou CM1 et CM2 ; ou uniquement CM2) à l'école de Saint-Etienne-de-Cuines. Depuis le début de l'année, ont été organisées : une réunion avec les parents d'élèves et Jacqueline Dupenloup, le 2 février 2013, ainsi que plusieurs rencontres entre l'inspecteur académique de la circonscription et les élus de la CCGV d'une part, et les parents d'élèves d'autre part. Une enquête écrite a été réalisée auprès des parents d'élèves pour connaître leur position quant à l'organisation de la classe restante. Tous les parents souhaiteraient voir la scolarisation des enfants de la petite section au CM2 aux Villards. En conséquence, le conseil décide de conserver une classe unique de la petite section au CM2.

Par ailleurs, le conseil communautaire approuve une motion de soutien aux écoles rurales.

6 - Questions diverses

• A la demande de Philippe Girard, le conseil communautaire réactualise les demandes de subventions de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et au conseil général, pour l'année 2013,

concernant l'aménagement de la sécurité de la voirie communale numéro 8 de Sainte-Marie-de-Cuines.

• Centre équestre. L'ONF a effectué le cubage de bois des lots 1 et 5 du centre équestre. Par contre, pour les lots 2 à 4 et 6 dans lesquels il y a beaucoup de petits morceaux mélangés avec des branches, il ne s'agit que d'une estimation. Il faudra donc informer les personnes intéressées qu'elles devront évaluer elles-mêmes le prix qu'elles pourraient avancer pour ces lots, ou les informer que le volume ne sera pas garanti. Ce point précisé, le conseil communautaire décide de lancer la publicité pour la vente de ce bois à 30 euros la stère et de voir avec les intéressés pour les lots 2 à 4 et 6.

En fin de réunion, Michel Donda demande quel sera le devenir du personnel et du matériel de la CCGV après son extension à 14 communes. Pierre-Yves Bonnivard répond que le devenir du personnel dépend des compétences qui seront exercées par la future communauté de communes. Il est difficile d'imaginer aujourd'hui une communauté de communes à 14 gérer l'entretien des voiries et le déneigement sur l'ensemble du périmètre. Dans ce cas, une structure regroupant les communes de Saint-Alban et Saint-Colomban serait créée (tel un syndicat à vocation multiple), et le personnel probablement repris pour l'exercice de ces compétences. Il indique que le personnel est un élément à prendre en compte parmi l'ensemble des compétences exercées à ce jour par la CCGV pour le compte des deux communes des Villards.

Puis Michel Donda demande si une représentativité a été arrêtée pour la future communauté de communes, suite à la date limite du 31 mars, et en fonction des 22 sièges à répartir ? Réponse : non, mais une tendance se dessine. La date limite a été repoussée du 31 mars au 30 juin (*NDLR : en réalité au 31 août 2013*), et le nombre de sièges n'est pas de 22 mais de 31, avec une possibilité d'augmenter à 36 (*Lire page 13*).

Enfin Julien Donda, président du club des sports des Villards, demande si l'augmentation du poste « subventions aux associations » est en lien avec la demande du club pour conserver l'entraîneur ? Réponse : l'augmentation est en grande partie pour le club des sports, mais le conseil communautaire ne peut pas se prononcer aujourd'hui sur une somme, le calcul des subventions à toutes les associations n'étant pas terminé.

Séance du 6 mai 2013

Absent : Maurice Bozon (procuration à Pierre-Yves Bonnivard). Avant d'approuver le compte rendu de la réunion du conseil du 12 mars 2013, Norbert Combet demande quel est le montant de la subvention de la CCGV à l'office de tourisme : 150 000 euros ou 130 000 euros ? Pierre-Yves Bonnivard explique que la subvention allouée est de 150 000 euros, mais que deux acomptes de 10 000 euros ont été versés en janvier et février pour éviter de mettre l'office de tourisme en difficulté financière. Le compte rendu est ensuite approuvé à l'unanimité. Après une précision sur la représentativité des communes, le compte rendu de la réunion du 16 avril 2013 est également approuvé (1 abstention : Norbert Combet, absent à cette réunion).

1 - Résidence de La Perrière

Le conseil communautaire adopte (8 voix pour et 1 abstention : Philippe Girard) les tarifs de location pour l'été 2013 et décide d'effectuer une remise de 15 % pour deux semaines consécutives (ou plus) de location ; d'accepter un animal par appartement avec un supplément de 30 euros par séjour ; de ne pas proposer aux locataires l'option d'un ménage final et précise que tous les clients doivent rendre les appartements propres avec le ménage fait ; de louer du matériel (draps, TV, serviettes de toilette) sur réservation ou sur place.

Par ailleurs, le conseil décide (8 voix pour et 1 abstention : Philippe Girard) de créer un emploi saisonnier pour assurer la gestion de cette résidence, du 27 juin au 3 septembre 2013 à raison de 23 heures par semaine, et de fixer la rémunération à l'indice brut 297.

2 - Services techniques

Le conseil communautaire autorise le président à recruter des

agents contractuels pour remplacer un agent momentanément indisponible (remplacement de Jean-Baptiste Brosson, agent titulaire indisponible). Le président est chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. Par ailleurs le conseil accepte de créer un poste d'agent polyvalent saisonnier (adjoint technique de 2^e classe à temps complet du 20 mai au 31 août 2013, rémunération à l'indice brut 297), afin de renforcer l'équipe actuelle, comme chaque année, pour le débroussaillage notamment.

3 - Fumière

Le conseil communautaire est informé des quatre propositions d'architecte reçues pour la maîtrise d'œuvre du projet de création d'une fumière collective avec aire de compostage :

- bureau SICA Habitat Rural avec un taux de rémunération de 8,50 % et un taux de tolérance de 10 % du montant total des travaux ;
- bureau ADG avec un taux de rémunération de 9,25 % et un taux de tolérance de 3 % du montant total des travaux ;
- bureau AUM Architecture avec un taux de rémunération de 10,5 % du montant total des travaux ;
- bureau Boch Fabrice avec un taux de rémunération de 11 % du montant total des travaux.

Finalement le conseil décide de mandater (8 voix pour et 1 abstention : Norbert Combet) le président pour demander aux bureaux SICA et ADG de revoir leurs taux de rémunération à la baisse. Enfin le conseil décide (8 voix pour et 1 abstention : Norbert Combet) d'engager le Cabinet GE-ARC (1 788,59 € HT) pour effectuer le relevé topographique et parcellaire de cette fumière collective avec aire de compostage.

Lire la suite page 17

■ BRÈVES

► **Comcom (SERVICES TECHNIQUES)**. Deux employés ont été recrutés à temps complet à la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), du 20 mai au 31 août : Johnny Unger, pour remplacer Jean-Baptiste Brosson (titulaire) en arrêt maladie, et Rodolphe André, en emploi saisonnier, comme chaque année, pour des travaux de débroussaillage entre autres.

► **Comcom (SERVICES ADMINISTRATIFS)**. Mme Cindy Varesano, a été recrutée au secrétariat de la CCGV. D'origine belge, et âgée de 33 ans, Mme Varesano habite à Saint-Julien-Montdenis depuis un an. Possédant une formation juridique, sa carrière professionnelle a été polyvalente avec notamment 10 ans effectués dans différents secteurs d'activité mais principalement dans les domaines sociaux et commerciaux. Elle a pris ses fonctions le 27 mai dernier pour un contrat de 35 heures par semaine qui court jusqu'au 31 août 2013. Ses fonctions au sein du secrétariat de la CCGV « sont diversifiées, dans un contexte de réforme de l'intercommunalité et donc de réorganisation générale ».

L'entreprise qui vous ouvre LA VOIE..

EIFFAGE
TRAUVES PUBLICS
RHÔNE-ALPES/AUVERGNE
Etablissement SAVOIE-LEMAN

ZA du Pré de Pâques
73870 SAINT JULIEN MONTDENIS
Tél. 04 79 59 81 03 - Fax 04 79 59 53 76

Christian TEXIER
Artisan
06 25 05 09 67
Plomberie Sanitaire - Electricité
Dépannage d'urgence - Rénovation habitat -
Tous travaux d'intérieur en partenariat
112, Les Vernes de la Mandallaz 74330 La Balme de Sillingy

CRISTEC
Multiservice
cristec-multiservice@orange.fr

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS

TÉL. 04 79 59 12 16

**PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS**

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 59 45 80

Comptes rendus des conseils Communauté de Communes

Suite de la page 16

4 – Subventions

Le conseil (unanime) décide d'attribuer une subvention de 25 000 euros au club des sports des Villards et de débloquer 1 000 euros au budget pour le remboursement des piquets, achat réalisé en lien avec l'ESF en 2012. (Une délibération avait été prise dans ce sens le 15 mai 2012 et le règlement devait être fait par la CCVG, mais la facture ayant été transmise après la clôture des comptes 2012, l'association avait dû le prendre à sa charge.)

5 – Centre équestre

Le président propose au conseil communautaire que la CCVG reprenne la gestion du centre équestre de la vallée des Villards à la place de l'office de tourisme, et qu'ensuite la CCVG comble le déficit de l'été 2013 de l'association Cheval notre passion à hauteur de 5 000 euros maximum. Naturellement ce montant serait retiré de la subvention de l'office de tourisme. Cette proposition a été discutée lors d'une réunion tripartite entre la CCVG, l'office de tourisme et Cheval notre passion le 27 avril 2013.

Après discussion, le conseil refuse (6 voix contre et 3 abstentions : Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Bozon, Philippe Girard) cette proposition. Norbert Combet propose alors au conseil que l'office de tourisme garde la gestion du centre équestre, encaisse les recettes et les reverse à Cheval notre passion avec le déficit de l'été 2013. Le conseil communautaire accepte (6 voix pour et 3 abstentions : Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Bozon, Philippe Girard) cette proposition (lire page 3).

6 – Fête du col

Le conseil approuve (8 voix pour et 1 abstention : Norbert Combet) le plan de financement de la fête du col et autorise le président à solliciter les subventions auprès des financeurs pressentis, à signer tout acte administratif concourant au bon déroulement du projet, et à signer des modifications du plan de financement à mesure de l'évolution du projet et de son instruction chez les différents financeurs. Le budget de cette fête est établi à 21 200 euros. Les recettes proviendront de Leader (6 500 euros), des communes villarinchères (2 500 euros), du Sivav (3 000 euros), du Feader (1 500 euros), des recettes générées par le projet (500 euros), de la participation du secteur privé (1 000 euros), et d'un autofinancement (6 200

euros). Les dépenses concernent les intervenants, le vin d'honneur, l'exposition, les repas des bénévoles, etc. : 3 570 euros ; la sonorisation et la communication : 1 550 euros ; la coordination : 14 580 euros ; la logistique : 1 500 euros.

7 – Questions diverses

Le conseil communautaire :

- refuse d'adhérer à la Grande traversée des Alpes (500 euros de cotisation) ;
- refuse de louer (7 voix pour et 2 abstentions : Norbert Combet et Maurice Darves-Bornoz) à un habitant de Saint-Alban, une place de garage à La Perrière pour entreposer des meubles pendant la rénovation de son habitation, et propose la location d'un appartement classé « non louable » dans la résidence de la Perrière (pour 3 mois maximum à 50 euros par mois) ;
- décide de demander aux banques une avance de trésorerie de 350 000 euros, montant correspond aux 150 000 euros de DETR dûs par l'Etat sur le centre équestre et aux 100 000 euros de FCTVA non encore récupérés pour l'instant ;
- décide de solliciter les banques pour obtenir un emprunt d'un montant compris entre 400 000 euros et 600 000 euros.

Séance du 4 juin 2013

Absents : Maurice Bozon (procuration à Pierre-Yves Bonnivard), Norbert Combet, Serge Tardy, et Maurice Darves-Bornoz (jusqu'au point 3 de l'ordre du jour).

Avant l'ouverture de la séance, l'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de Marie-Thérèse Combet, conseillère municipale de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines récemment décédée. Puis le conseil communautaire approuve le compte rendu de la réunion du 6 mai dernier après deux précisions données à Philippe Girard sur le montant de la demande de trésorerie qui est de 250 000 euros (et de non de 350 000 euros) et à Gérard Bordon sur le montant de l'emprunt (entre 400 et 600 000 euros) qui sera demandé au Crédit agricole de Savoie, le complément étant demandé auprès d'une autre banque.

1 – Budget primitif 2013

Dans la version du budget votée le 16 avril dernier, une partie de la somme due à Babylone avenue a mal été affectée. Une correction est donc nécessaire. Le conseil communautaire approuve la version corrigée du budget (réduction de 75 000 euros en fonctionnement qui seront retenus à parts égales sur les attributions de compensation des 3

communes, et suppression de 150 000 euros d'investissement pour la « zone artisanale et agricole »), budget qui ne nécessitera plus qu'un emprunt de 841 941 euros.

2 – Résidence de La Perrière

Le conseil communautaire approuve une tarification établie exclusivement pour deux événements : le tour Arvan-Villard (cyclosportive) et la fête du col du Glandon (fin août). Aucune publicité ne sera faite sur ces tarifs, et ces locations viendront, en cas de nécessité, en complément de celles des hôtels, campings, loueurs de meublés de la vallée. L'objectif étant d'améliorer l'offre de séjour sans concurrencer les hébergeurs privés.

Le conseil communautaire est informé que M. Barnay, actuellement gestionnaire de 2 bâtiments à Saint-Sorlin-d'Arves, souhaiterait prendre en gestion 18 appartements (sur les 30) de la résidence de La Perrière pour une durée de 6 ans. Le conseil municipal de Saint-Colomban, réuni à huit clos, a discuté des conditions et fait la proposition suivante : loyer de 1 500 euros par an (+ 10 % en cas de chiffre d'affaires supérieur à 15 000 euros) pour chacune des deux premières années. Pour la troisième année, il sera demandé à M. Barnay d'atteindre un objectif de 30 % de remplissage pour la période hivernale, suivant les dates d'ouverture et de fermeture de la station. Dans le cas où le taux de remplissage ne serait pas atteint, la collectivité pourra revoir la convention et si nécessaire la rompre. Il sera également demandé comme loyer 10 % du chiffre d'affaires, avec une part fixe minimale correspondant à 10 % du chiffre d'affaires de l'année précédente.

Après une discussion pour savoir qui devait approuver et signer cette convention avec M. Barnay dans la mesure où, d'ici quelques mois, la commune de Saint-Colomban va récupérer ces logements actuellement propriétés de la CCVG, le conseil communautaire décide (5 voix pour et 2 abstentions : Philippe Girard et Gérard Bordon) de confier la gestion de 18 appartements (ceux ayant été classés louables suite au diagnostic 2012) à M. Barnay.

3 – Centre équestre

Pour la construction du centre équestre de Sainte-Marie-de-Cuines, deux lots restaient à attribuer. Pour l'attribution du lot 3 (charpente), 7 offres ont été reçues dont une irrecevable (ne satisfaisant pas les critères). La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Giguet (165 335,60 € HT), moins disante. Pour le lot 13 (équipements équestres), 3 offres ont été reçues. La commission d'ap-

pel d'offres a retenu l'entreprise Bozon-Vialle (73 596 euros HT) qui n'était pas la moins disante mais la meilleure au classement sur plusieurs critères. Le conseil communautaire décide d'enterrer ces choix pour terminer cette structure en 2014, en ayant mis en 2013 le bâtiment hors d'eau et hors d'air.

4 – Plan d'eau du Clos

Le conseil communautaire décide de lancer des consultations d'entreprises (date limite des réponses fixée au 26 juin) pour 2 opérations :

- à La Perrière : prolongement du goudronnage de la route, de la résidence jusqu'au à la barrière du plan d'eau, pose de bordures en granit le long de la voie pour délimiter les places de stationnement, reprise du talus du côté du Glandon ;
- à La Pierre : reprise du goudronnage du parking devant le bâtiment d'accueil, et goudronnage de la partie restée en terre battue et tout-venant (où était le chalet en bois qui faisait office de caisses de la station, et où il est prévu de poser le petit commerce qui sera pris en charge par la commune de Saint-Colomban).

5 – Questions diverses

Subventions. Le conseil communautaire entérine le tableau des subventions accordées aux associations locales dont les montants ont été calculés avec Madeleine Laperousse et selon les critères d'attribution définis ultérieurement (lire ci-contre).

Taxe de séjour. Actuellement, la taxe de séjour, instaurée en 2004, est encaissée (auprès des loueurs, hôtels compris) par l'office du tourisme (OT) qui la reverse ensuite à la CCVG. En 2012, son montant était de 2 586,70 €. L'OT demande à conserver cette taxe dans son budget. Trois ans durant (2004, 2005 et 2006) cette taxe est restée à la CCVG ; en 2007, elle a été partagée entre les 2 structures et à partir de 2009, la taxe est revenue complètement à la CCVG. Après discussion, le conseil communautaire décide de conserver la taxe de séjour à la CCVG.

Pompiers. Le conseil communautaire décide (5 voix pour, Pierre-Yves Bonnivard ne prenant pas part au vote) de louer un gîte à la commune de Saint-Colomban (250 euros mensuels) et de le mettre gratuitement à la disposition de la section des sapeurs-pompiers des Villards (les charges seront prises en charge par le SDIS de la Savoie).

Secrétariat. Le conseil communautaire accepte de prolonger le contrat de Cindy Varesano (services administratifs) jusqu'au 31 août 2013 (lire page 16).

Subventions aux associations

La CCVG a subventionné, au titre de l'exercice 2013, les 38 associations suivantes : le club des sports des Villards : 25 000 euros ; l'Association foncière pastorale (AFP) intercommunale de la vallée des Villards : 2 200 euros ; l'AFP de Sainte-Marie-de-Cuines : 1 800 euros ; l'association Les Villards patrimoine et culture : 1 500 euros ; l'Association des parents d'élèves de Sainte-Marie-de-Cuines : 950 euros ; La Villarine (chorale) : 880 euros ; l'association Maurienne lutte : 835 euros ; le Sou des écoles de la vallée des Villards : 680 euros ; l'ACCA de Sainte-Marie-de-Cuines : 605 euros ; l'Union bouliste de Sainte-Marie-de-Cuines : 540 euros ; l'Echo des montagnes (batterie-fanfare de Sainte-Marie-de-Cuines) : 500 euros ; l'ACCA de Saint-Alban : 415 euros ; le club sportif La Ruaz : 375 euros ; l'Union sportive des écoles primaires : 300 euros ; l'Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques des cantons de La Chambre et d'Aiguebelle (l'Amicale des pêcheurs de l'Arc) : 300 euros ; l'AS Cuines – La Chambre (musculation) : 300 euros ; l'AS Cuines – La Chambre (football) : 240 euros ; l'Association des anciens combattants de Sainte-Marie-de-Cuines : 225 euros ; l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards : 225 euros ; l'association Souvenir français (comité Maurienne et Porte de Maurienne) : 225 euros ; l'association Les Bleuets de Maurienne (Saint-Jean-de-Maurienne) : 165 euros ; Yoga (La Chambre) : 150 euros ; Agir en Maurienne : 75 euros ; CAM Rugby : 75 euros ; le Secours catholique : 75 euros ; Locomotive (association qui vient en aide aux enfants atteints de leucémie et de cancer) : 75 euros ; Excédanse : 75 euros ; l'association La Fibre mauriennaise (production de vidéos) : 75 euros ; l'Association sport et handicap de Maurienne : 75 euros ; Les Pupilles de l'enseignement public de la Savoie : 75 euros ; la Banque alimentaire de Savoie : 75 euros ; Les Restos du Cœur : 75 euros ; l'APEI de Maurienne : 75 euros ; Maurienne escalade : 60 euros ; la gymnastique volontaire (section Le Bugeon) : 60 euros ; le club Union tir Maurienne (La Chambre) : 45 euros ; le club freestyle Ski Snow Maurienne (Saint-Etienne-de-Cuines) : 45 euros ; l'Union athlétique de Maurienne : 15 euros. Ce qui représente un total de 39 060 euros.

PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDEÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT
73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER

Chauffage - Sanitaire -
Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage



PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

SAINT-COLOMBAN

Séance du
12 avril 2013

Absents : Ségolène Coin (procuration à Norbert Combet), Catherine Dobelli (Maurice Bozon), Hervé Tardy (Patrick Martin-Fardon) et Evelyne Rostaing-Troux.

Après l'approbation du compte rendu de la réunion du 22 mars 2013, le conseil municipal accepte d'ajouter deux points à l'ordre du jour : programme des travaux à réaliser en forêt communale par l'ONF, et examen d'une convention avec le centre de secours des Villards.

1 - Budgets primitifs 2013

• Le conseil municipal approuve (9 voix pour et 1 abstention : Pierre-Yves Bonnivard) le budget primitif de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 811 872 euros en fonctionnement et à 2 492 060 euros en investissement.

Norbert Combet demande des précisions sur des dépenses de fonctionnement :

- compte 611 (en augmentation par rapport à 2012) ; hausse due à l'inscription d'une somme de 19 000 euros pour le remboursement, à la Satvac, de frais secours datant de 2002 à 2009, impayés à ce jour, et alors que les règlements des personnes secourues n'ont pas été encaissés ;

- compte 613 (en augmentation par rapport à 2012) ; sont imputés sur ce compte des frais de location du point de vente du front de neige commandé à Portakabin ;
- le compte 621 correspond aux frais dus au SDIS pour la rémunération des surveillants du plan d'eau, les sapeurs-pompiers des Villards ne pouvant pas assumer cette fonction (nécessité d'un maître-nageur) ;
- compte 74838 (cette recette de 180 000 euros versée par la CCVG est-elle actée ?) ; réponse : oui.

De son côté, Stéphan Pezzani demande des précisions sur des recettes d'investissement :

- compte 024 (produit de la cession d'un gîte à La Pierre) ; réponse : cette vente est en cours ;

- compte 132 (110 000 euros inscrits pour les travaux du front de neige) ; réponse : des négociations sont en cours avec le conseil général pour augmenter cette subvention.

Pour les dépenses d'investissement, Norbert Combet souhaite que la municipalité rénove le mur de l'église.

Maurice Bozon intervient pour

rappeler l'engagement du conseil (2012) de procéder au raccordement de l'habitation de Philippe Mouterde (Les Roches) au réseau d'assainissement.

Anne-Karine Favre-Bonté demande si le changement du variateur du téléski du Mont-Cuinat est à la charge de la commune ; réponse : oui, la Satvac ne prenant en charge que les dépenses d'entretien. Sur l'enfouissement des réseaux secs, Patrick Martin-Fardon explique que 100 000 euros serviront à terminer des travaux et à régler la maîtrise d'œuvre du marché « Le Pont, Nantchenou, La Pierre », et que 150 000 euros sont prévus pour la maîtrise d'œuvre du marché « Le Martinan, Valmaure, Lachenal » à démarrer cette année. Georges Favre-Bonté explique la nécessité de déboiser certains sites, notamment les Chalets de Belledonne et La Perrière, Anne-Karine Favre-Bonté ajoutant celui du plan d'eau.

Pierre-Yves Bonnivard s'interroge, lui, sur l'opportunité d'inscrire au budget le paiement d'une pénalité à la Satvac compte tenu des dépenses prévues cette année sur le domaine skiable (front de neige, remplacement du variateur du téléski de Cuinat). Stéphan Pezzani estime lui que l'échelonnement négocié de la dette avec la Satvac doit être couvert par le budget. La décision de son règlement pouvant, par ailleurs, rester conditionnelle.

Enfin, l'ensemble des conseillers conviennent du mauvais état des routes et des parkings en général, une compétence de la CCVG.

- Le conseil municipal approuve le budget primitif du service des gîtes qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 59 758 euros en fonctionnement et à 115 088 euros en investissement.

- Le conseil municipal approuve le budget primitif du CCAS qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 16 633 euros en fonctionnement (pas d'investissement). Compte tenu du résultat de fonctionnement reporté de 2012, la commune décide de ne pas verser de subvention au CCAS en 2013 (le repas des « anciens » est financé par la CCVG).

2 - Questions diverses

- Emprunts « toxiques ». Le conseil municipal décide d'adhérer (50 euros) à l'association « Les acteurs publics contre les emprunts toxiques » dont le siège social est situé au conseil général de Seine-Saint-Denis. En 2008, la commune a souscrit un tel emprunt et, compte tenu du mode de calcul des annuités, celles-ci pourraient augmenter.
- DIA. Le conseil municipal décide

de de ne pas user de son droit de préemption dans la transaction concernant la parcelle section T, numéro 100 (Lachal) entre Simone Martin (vendeur) et Xavier Mugnier (acheteur), 130 m² (3 900 euros).

- Forêt. Le conseil municipal sollicite l'aide du conseil général de la Savoie et de la région Rhône-Alpes pour des travaux à l'Ormet (29 800 euros ; subventions attendues : 443 euros de la Région et 3 640 euros du conseil général).

- Sapeurs-pompiers. Le conseil municipal décide (Anne-Karine Favre-Bonté et P.-Y. Bonnivard ne prenant pas part à ce vote) de mettre à la disposition du centre de secours des Villards, le gîte Roc Rouge de Lachenal à la place de celui attribué par délibération le 30 novembre 2012. Cette mise à disposition est à titre gracieux hormis les charges d'électricité à la charge du SDIS. La question du loyer sera discutée avec la CCVG.

En fin de réunion, Norbert Combet demande pourquoi du matériel d'éclairage public a été enlevé au Planchamp de Lachal (réponse : il a été enlevé et utilisé pour l'éclairage des Chalets de Belledonne, sans conséquence pour Lachal puisque inutilisé depuis quelques années). Puis, au sujet de la prochaine réunion de la commission communale « délégation de service public » qui doit se réunir dans le cadre de la reprise du contrat d'affermage en cours avec Chantal Berthier, il donne ses disponibilités et suggère que le repreneur désigné des gîtes communaux soit aussi consulté pour la reprise des appartements de La Perrière.

A une question de Georges Favre-Bonté au sujet d'un éventuel recrutement en juillet et août au service des espaces verts, Patrick Martin-Fardon suggère de solliciter les jeunes de la vallée, comme cela se faisait auparavant, mais il est entendu que l'agent devra être autonome et sera amené à travailler seul ; ce type de contrat nécessite un encadrement. Xavier Mugnier intervient ensuite sur son acquisition foncière à Lachal (*lire ci-dessus*) au prix de 30 euros le m² (à la suite d'une question de Pierre-Yves Bonnivard) et précise qu'une acquisition précédente lui avait coûté 20 euros le m². Il accuse

Au sujet des routes, il est convenu qu'un état des lieux devrait être fait, Anne-Karine Favre-Bonté demandant que la priorité porte sur celle du plan d'eau compte tenu des aménagements futurs et de sa fréquentation estivale.

Arnaud Jansen intervient sur le projet de création d'un chemin à Lachenal et demande si une date pour une réunion publique est prévue. Réponse : non.

■ BRÈVE

- SAINT-COLOMBAN (SERVICES ADMINISTRATIFS). Pour remplacer Françoise Rajat, qui n'a pas souhaité prolonger son contrat, la mairie de Saint-Colomban a recruté Marina de Boisvilliers, pour un an à compter du 2 avril 2013. Originaire de l'Isère, Mlle de Boisvilliers est âgée de 21 ans. Titulaire d'un BEP et d'un Bac pro des métiers du secrétariat, elle a effectué des stages et des remplacements à la mairie des Mollettes (commune située près de Montmélian).

ensuite Maurice Bozon d'avoir mis en œuvre une procédure illégale dans l'affaire de la vente du gîte l'Éterlou, notamment en ce qui concerne sa parution dans l'hebdomadaire *l'Eco des Pays de Savoie*. Il fait part de son désaccord sur le versement de la pénalité annuelle à la Satvac inscrite au budget 2013 (385 000 euros) compte tenu de l'importance des travaux engagés cette année pour le domaine skiable. Enfin, il critique le vote du budget en général et insiste sur la pénalité.

En réponse, Maurice Bozon indique que l'hebdomadaire *l'Eco des Pays de Savoie* est un journal habilité à recevoir les annonces légales, et rappelle la renégociation, à la hausse, des pénalités à verser à la Satvac, en 2005, par le conseil municipal précédent dont Xavier Mugnier faisait partie.

Stéphan Pezzani entend ces critiques et rappelle néanmoins que les membres élus du présent conseil municipal ont vocation à amender et à délibérer sur le vote du budget au vu des orientations budgétaires qu'ils se sont fixés, sans avoir à tenir compte des allégations d'autrui.

Et Pierre-Yves Bonnivard précise que la pénalité est de 332 200 euros et non de 385 000 euros comme indiqué par Xavier Mugnier.

Emmanuel Bellot-Mauroz demande ensuite la date de la réunion publique qui doit être organisée pour la création d'un chemin à Valmaure (réponse : prochainement), et ce qui se passerait si tous les propriétaires privés concernés s'opposaient à ce projet (réponse : la commune renoncerait alors à l'entretenir). Puis il demande s'il peut rénover son chalet du Tépey (réponse : la rénovation est possible mais la réglementation est particulière et nécessite diverses consultations administratives).

Au sujet des routes, il est convenu qu'un état des lieux devrait être fait, Anne-Karine Favre-Bonté demandant que la priorité porte sur celle du plan d'eau compte tenu des aménagements futurs et de sa fréquentation estivale.

Arnaud Jansen intervient sur le projet de création d'un chemin à Lachenal et demande si une date pour une réunion publique est prévue. Réponse : non.

Séance du
17 mai 2013

Absente : Catherine Dobelli (procuration à Maurice Bozon). Au début de la réunion, le conseil municipal a reçu M. Bernard Michon, président d'Espace Belledonne, et Mme Valérie Lucas, collaboratrice dans cette association, pour une rencontre autour des activités d'Espace Belledonne et de la création d'un parc naturel régional en Belledonne (*lire page 19*). Après cette discussion, le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 12 avril 2013.

1 - Piste verte

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la réalisation d'une piste verte sur le domaine skiable de Rogemont. Une réserve toutefois : le bois qui sera coupé pour les besoins du projet. Le conseil municipal décide que celui-ci sera débité en élément de 1 m et entreposé en bordure du chemin, le plus proche des travaux. Il sera à la disposition des propriétaires durant 1 an à compter de sa coupe. Passé ce délai, la commune enlèvera le bois qui n'aura pas été récupéré par ses propriétaires. A noter que René Mugnier a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble contre ce projet.

2 - Assainissement

Le conseil municipal approuve la demande de servitude pour le passage, sur terrains privés, des canalisations des eaux usées des maisons Mouterde et Velut (Les Roches) qui vont être raccordées au réseau général d'assainissement, et décide ces travaux d'extension du réseau d'assainissement.

3 - Gîtes communaux

Le conseil municipal décide d'intégrer les charges d'électricité aux loyers des gîtes, et d'augmenter de 3 % les tarifs de location des gîtes communaux (été 2014 et saison d'hiver 2013-2014).

4 - Adhésions

- Le conseil municipal décide (9 voix pour et 2 abstentions : Patrick Martin-Fardon et Pierre-Yves Bonnivard) d'adhérer à l'association France Montagnes (pour une cotisation 2013 de 6 366 euros calculée en fonction du nombre de lits).
- Les communes et leurs groupements qui ne disposent pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, bénéficient d'une

Lire la suite page 19

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE**
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

**HÔTEL RESTAURANT
DE LA POSTE**
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

SAVOIE ENCHÈRES
Maître Jacques LAFOURY
Commissaire Priseur Habilé
Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin
Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

Comptes rendus des conseils Saint Colomban

Suite de la page 18

assistance technique fournie par les services de l'État (assistance dite Atesat). Le conseil municipal accepte d'utiliser l'Atesat moyennant une cotisation de 200 euros.

5 - Questions diverses

Le conseil municipal :

- soutient les motions pour maintenir la sous-préfecture à Saint-Jean-de-Maurienne, et refuser la suppression de classes en Maurienne ;
- reporte sa décision concernant le SCoT de Maurienne ;
- sollicite pour 2014 une subvention pour la création d'une voie communale en contrebas du hameau de Lachenal, demande non retenue en 2013 ;

Séance du 21 juin 2013

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment de la mise en page de ce numéro (24 juin 2013), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Catherine Dobelli, et Hervé Tardy et Anne-Karine Favre-Bonté (qui ont donné procuration à, respectivement, Patrick Martin-Fardon et Sérgolène Coin).

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 17 mai.

1 - Gîtes communaux

Le conseil municipal accepte le principe d'attribuer la délégation de service public (DSP) des gîtes (la cure, l'école de Lachal, le gîte d'étape, la maison Jeannolin) à M. Patrick Barnay (seul candidat à remplir les conditions) pour une durée de 8 ans. M. Barnay a également obtenu, de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG), la gestion de 18 appartements de La Perrière à partir de Noël 2013.

2 - Front de neige

Suite au refus du conseil régional de subventionner les travaux de réaménagement du front de neige (115 000 euros étaient prévus, mais cette collectivité ne subventionne plus des travaux qui ne s'inscrivent pas dans le développement durable, ni qui sont liés à des remontées mécaniques), le conseil général participerait désormais, lui, pour le terrassement, à hauteur de 60 %, contre 40 % prévus initialement. Une subvention de 136 500 euros est donc attendue.

3 - Intercommunalité

Concernant la représentativité des communes au sein de la future communauté de com-

- prend connaissance de la mise à disposition du gîte le Roc Rouge au corps de sapeurs-pompiers des Villards à partir du 28 mai 2013. Une demande de paiement de loyer sera adressée à la CCGV ;
- prend connaissance de la lettre recommandée envoyée aux propriétaires du bâtiment G (La Perrière) sollicitant leurs observations sur l'état de péril de ce bâtiment, avant le 30 juin prochain. Passé ce délai, la commune engagera une procédure de péril ordinaire ;
- est informé que les dégâts occasionnés par le déneigement seront réparés dans les tout prochains jours par la CCGV.

munes cantonale, 3 propositions sont présentées au conseil. La 1^e (toutes les communes ont 2 représentants sauf Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines et La Chambre qui en ont 3) a obtenu 4 voix ; la 2^e (toutes les communes ont 2 représentants sauf Saint-Rémy-de-Maurienne, Saint-Etienne-de-Cuines, La Chambre et Saint-François-Longchamp qui en ont 3) a obtenu 3 voix ; la 3^e (toutes les communes ont le même nombre de représentants) a obtenu 3 voix (*lire page 13*).

4 - Escalade

Le conseil municipal :

- décide de confier à la société Prisme l'entretien de la passerelle de la via ferrata pour les enfants (à Lachal, 600 euros) ;
- est d'accord, sur le principe, pour remettre en état le rocher d'escalade situé en contrebas du réservoir des Roches (devis de 2 898 euros de la société Prisme). Le conseil municipal souhaiterait par ailleurs rencontrer l'association Maurienne escalade pour lui présenter les possibilités qui existent sur la commune pour créer et développer des sites d'escalade ;
- décide de reporter à 2014 le réaménagement du mur d'escalade de la salle des fêtes (devis de Prisme : 2 900 euros).

5 - Questions diverses

Le conseil municipal :

- sollicite une subvention auprès du SDES pour l'enfouissement des réseaux secs à Lachenal ;
- attribue au RTM l'étude de la remise en état de la piste de ski qui assure le retour entre le « S » des Bouyans et le Coin (2 500 euros HT) ;
- est informé que Romain Christin et Geoffrey Thilly ont été recrutés pour une période de 6 semaines chacun à raison de 32 heures par semaine ;
- décide de créer une commis-

En fin de réunion, Yves Gauthier pose 3 questions : les plans de l'enfouissement des réseaux secs à Lachenal sont-ils consultables ? (réponse : les propriétaires seront informés personnellement à l'approche des travaux) ; quand les travaux du Mollaret reprendront-ils ? (le maire répond qu'il ne sait pas) ; les pénalités sont-elles dues tant que ces lits ne sont pas en service ? (réponse : oui).

Alain Rostaing demande, lui, si, lors de l'allongement du téléski de l'Epinette, la structure actuelle sera conservée (réponse : oui, un seul poteau sera ajouté et seule la gare de départ sera changée pour une plus puissante). Enfin Colette Bouchet-Flochet signale l'état intérieur du mur de l'ancien cimetière qui s'effrite sur les sépultures attenantes.

sion composée de Patrick Martin-Fardon, Georges Favre-Bonté et Maurice Bozon, pour étudier la question de la mise en accessibilité des bâtiments publics, et sollicite sur ce dossier l'aide de l'Atesat ;

- décide (unanimité) de ne pas appliquer son droit de préemption sur la vente d'une maison à Martinan (maison de Lisa Vénéra), ni sur la vente (9 voix pour et 1 abstention : Stéphan Pezzani) d'un terrain situé à côté de la chapelle du Martinan (161 m², à Maurice Violaz) ;
- accepte la proposition de l'Asadac pour une étude des finances de la commune sur la période 2008-2012 (3 450 euros, subventionnés à 21 %) ;
- approuve (8 voix pour, 1 voix contre : Patrick Martin-Fardon, et 1 abstention : Hervé Tardy) l'élaboration d'un SCoT Maurienne par le syndicat du pays de Maurienne, mais s'oppose (unanimité) au transfert de compétence des dossiers du SCoT à ce syndicat ;
- prend, suite à la demande du conseil général, un arrêté d'alignement, à la charge du demandeur, pour la maison Favre-Bonté qui se vend à Lachal ;
- autorise l'ABA à organiser les 40^e Six jours de pétanque au Chef-Lieu du 5 au 10 août ;

• est informé que la commune a loué un gîte (le Roc Rouge à Lachenal) à la CCGV pour les sapeurs-pompiers des Villards ;

- autorise le branchements de la propriété de M. Lucchesi (La Pierre) aux réseaux d'eau et d'assainissement ;
- est informé d'une lettre de Daniel Emieux (Lachal) au sujet des lampadaires retirés au Planchamp de Lachal.

En fin de réunion, Patrick Martin-Fardon demande à mettre de la rubalise autour du bâtiment détruit par un incendie au Châtelet.

BUDGET 2013

SAINT-COLOMBAN

Un gros effort pour le front de neige

Le budget primitif 2013 de la commune de Saint-Colomban, s'établit à 1,812 million d'euros en fonctionnement et à 2,482 millions d'euros en investissement.

Les dépenses de fonctionnement concernent les charges courantes (439 658 euros), les charges du personnel (titulaires et non titulaires, 247 150 euros), les intérêts de la dette (222 000 euros), les charges exceptionnelles (332 200 euros qui correspondent aux pénalités dues à la Satvac), des subventions (5 500 euros pour l'entretien du fleurissement), les indemnités pour les élus (20 000 euros), etc. Une somme de 445 000 euros a été dégagée comme recette d'investissement. Les recettes de fonctionnement proviennent (71 % du total) des impôts locaux (1,214 million d'euros), de dotations (149 149 euros de DGF), d'une partie de l'attribution de compensation de la CCGV (180 000 euros), de coupes de bois (50 000 euros), etc.

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital des emprunts (370 250 euros, ce qui fait une annuité de remboursement de 592 250 euros). Puis 250 000 d'enfouissement des réseaux secs (100 000 euros pour solder l'opération de La Pierre et 150 000 euros pour la moitié du projet à Lachenal), 450 000 euros prévus pour le front de neige et la piste verte, 60 000 euros pour deux chemins communaux (à Valmaure et à Lachenal), 50 000 euros pour déboiser à La Perrière et au Mollaret, 45 000 euros pour terminer le parcours santé, 18 000 euros pour changer le variateur du téléski du Mont-Cuinat, 7 500 euros d'éclairage public, etc. Ces dépenses seront financées, outre les 445 000 euros dégagés du fonctionnement, par des fonds propres (1,010 million d'euros), la cession du gîte l'Eterlou (330 000 euros), des rentrées de TVA (265 443 euros), et 166 000 euros de subventions affectées à divers travaux (chemin sous Valmaure, le parcours santé, le parking de Barral, etc.) et 110 000 euros pour le front de neige (en réalité 136 000 euros, *lire ci-contre*).

ESPACE BELLEDONNE

Rencontre avec les élus de Saint-Colomban

L'Espace Belledonne est un groupe d'action locale (GAL) qui, à ce titre, gère le programme européen Leader sur son territoire jusqu'en 2013. Le 21 juin dernier, devant le conseil municipal de Saint-Colomban, son président, M. Bernard Michon, a d'abord rappelé les buts de cette association créée en 1988 et retracé brièvement les étapes de son développement. Aujourd'hui, l'association compte parmi ses membres 48 communes (de l'Isère comme de la Savoie) et 19 structures socioprofessionnelles.

Une discussion s'est alors engagée avec les membres du conseil municipal au sujet du projet de création d'un parc naturel régional de Belledonne. Maurice Bozon et Stéphan Pezzani se sont dits favorables à ce projet qui serait un atout économique dans le développement estival des Villards avec les nombreuses possibilités de randonnées qu'offre ce massif à travers les deux départements. Pierre-Yves Bonnivard s'est lui interrogé sur les intérêts économiques, autres que touristiques, que la commune pourrait trouver dans ce projet, comme par exemple dans le domaine de l'agriculture (Bernard Michon : « *L'agriculture serait le premier bénéficiaire du parc, puisque y seraient intégrées par exemple la gestion des alpages et la définition des périmètres des zones.* »), ou dans la lutte contre le reboisement naturel de la vallée des Villards (le parc serait dans ce domaine aussi un soutien à condition que les périmètres boisés soient spécialement destinés à la fauche).

En terme économique, avec un parc à l'échelle du périmètre de l'Espace Belledonne, le label « parc » aurait également des retombées pour la saison hivernale car Saint-Colomban ferait partie des stations du parc avec Chamrousse, les Sept Laux, et le Collet d'Allevard.

Pour répondre aux chasseurs, qui craignent un excès de réglementation, M. Michon a indiqué que dans les parcs régionaux (contrairement à ce qui se passe dans les parcs nationaux) ce sont les communes qui décident des règles de fonctionnement et du projet commun, et qu'il n'y a pas de critères imposés. Par exemple, en Isère, la Fédération départementale des chasseurs est associée aux discussions et est partie intégrante du groupe de travail. En Savoie, la Fédération départementale de chasse n'a pas encore été intégrée au projet, et une information devra donc être faite, et une rencontre programmée avec les associations communales de chasse agréées locales qui le souhaitent. Pierre-Yves Bonnivard a demandé que les autres associations villarinchies soient également informées des possibilités offertes par la création d'un parc naturel régional en Belledonne.

LA RÉCRÉ A PIZ'

Tél. 06 63 84 21 14

A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi

Commandes sur simple appel

JD TRAVAUX CHARPENTE

JULIEN DONDA

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Marton
73130
SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

Tél : 06.28.39.64.29

julien.donda@wanadoo.fr

ALP-SOL

Société Jean-Claude Martin-Cocher

Revêtements de Sol

5, rue des Mouettes
74000 Annecy

Tél. 04 50 57 12 05

Ets ARLAUD

Station service ELAN - Automat 24h/24

Assistance et dépannage

24h/24 - 06 07 33 42 11

Vente de véhicules neufs et occasions

Réparation toutes marques

Station de lavage mousse active - 2 pistes avec aspirateurs

ZA des Grands Prés - Sortie échangeur A43

04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

NAISSANCES

- Le 14 février 2013 à Echirolles, de *Iris*, fille d'Amélie **Cavaillès** et d'Hervé **Sammut**, petite-fille de Michèle **Cavaillès** et arrière-petite-fille d'Alice (+) et Jacques (+) **Paret-Dodon** (Martinan).
- Le 15 mars 2013 à Barberaz, de *Mia*, fille de Patrick **Soyer** et Julie **Favre-Novel**, petite-fille de Joël et Annick **Favre-Novel**, et arrière-petite-fille de Charles (+) et Renée **Favre-Novel** (Martinan).
- Le 17 mai 2013 à Saint-Jean-de-Maurienne, de *Kassandra*, fille de Farid **Taleb** et Stéphanie **Dessalles** (Le Comberousse).

DÉCÈS

- De Mme Madeleine **Paret** née **Devauchelle** (Martinan), le 23 octobre 2012 à La Tour-de-Salvagny (86 ans).
- De Mme Christiane **Périnel** née **Vignon**, le 4 mars 2013 à La Tour (Haute-Savoie) (93 ans). [Mme Christiane Périnel était la veuve du Dr Georges Périnel, fils de Jean Périnel et Marie-Antoinette Bozon-Verduraz, et petit-fils d'Emmanuel Bozon-Verduraz maire de Saint-Etienne-de-Cuines et fondateur de la fabrique de pâtes alimentaires Bozon-Verduraz.]
- De M. Jean **Francou** (La Pierre), le 13 mars 2013, à Salon-de-Provence (92 ans) [Père de 4 enfants (grand-père de 8 petits-enfants et 6 fois arrière-grand-père), Jean Francou était l'époux d'Aline Francou née Tardy (La Pierre). Origininaire de Salon-de-Provence, ce courtier en oléagineux, ancien résistant (en 1939, à 19 ans, Jean Francou s'est engagé dans les Cadets de Saumur qui ont défendu avec courage les ponts sur la Loire) est élu maire de Salon-de-Provence en 1956, à l'âge de 36 ans, treize ans après son père qui fut maire de 1943 à 1946. Jean Francou est considéré à Salon-de-Provence comme le bâtisseur de cette ville qui passera sous ses mandats (1956-1989) de 17 500 à 35 000 habitants. Selon La Provence : « De ce bilan fructueux, une distinction rendra particulièrement fier ce sportif de toujours : en

1976, le journal *L'Equipe* déclare Salon-de-Provence « Ville la plus sportive de France » au regard de ses équipements et du nombre de ses licenciés. Trente ans après, l'ancien maire en parlait encore comme du meilleur souvenir de ses six mandats. » *Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1971 à 1989 et conseiller régional, Jean Francou a terminé sa vie retranché dans sa discréction naturelle, tout en continuant à porter un regard attentif sur sa ville.*]

- De Mme Ingeborg **Axelrad** (Saint-Sorlin-d'Arves), le 2 avril 2013 à Saint-Sorlin-d'Arves (83 ans) [Ancienne correspondante du Dauphiné Libéré, Mme Axelrad a été durant de longues années gardienne du refuge de L'Etandard.]
- De M. Jean **Garbolino** (Le Bouchet), le 8 avril 2013 à Annecy (76 ans) [Jean Garbolino était membre de l'association Les Villards patrimoine et culture (lire page 15).]
- De Mme Isabelle **Favre-Tissot** née **Granados** (Les Roches), le 15 avril 2013 à Grenoble) (75 ans). Elle était la veuve de Pierre Favre-Tissot décédé le 15 février 2013.
- De Mme Emma **Favre-Trosson** née **Martin-Garin** (Le Châtelet), le 3 mai 2013 à Chambéry (93 ans).
- De Mme Paulette **Gros** née **Chaboud-Cousaz** (Les Roches), le 24 mai 2013 à Salon-de-Provence (73 ans).

RECTIFICATIFS

- Dans le carnet du *Petit Villarin* numéro 163 (mars 2013), il fallait lire concernant l'avis de naissance d'Ethan, le 6 janvier 2013 à Grenoble : « fils de Laurine Creuzet et Franck Magro, petit-fils de Nicole et Claude Creuzet, et arrière-petit-fils d'Andréa et Pierre Charles (Lachenal) » et non d'André et Pierre Charles comme nous l'avons malencontreusement écrit.
- Contrairement à ce que nous avons indiqué (même numéro), le livre de Pierre Bozon intitulé « La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée alpine », peut être commandé auprès de Mme Simone Bozon, La Perrière, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards (25 euros francs de port).

VIE PAROISSIALE**Vers la fin des messes dominicales aux Villards ?**

Cet été, des messes auront lieu à Saint-Colomban le dimanche 28 juillet (10 h 30) et le jeudi 15 août (10 h 30, célébrée par le père Velut). Il y aura aussi une messe à Notre-Dame-de-Beaurevers (le 15 août à 10 h 30) et au col de Cochemin (le dimanche 18 août, même heure). D'autres messes pourraient avoir lieu aux Villards, dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban, certains vendredis en fin d'après-midi, en fonction ou non de la présence d'un prêtre dans la vallée. Ailleurs dans le canton, des messes seront dites tous les samedis soir, à 18 h 30, à La Chambre, et tous les dimanches matin, à 10 heures, à Saint-Rémy-de-Maurienne.

Concernant les Villards, cette programmation estivale – qui ne prévoit, pour l'instant, aucune messe en septembre – pourrait bien être la dernière. En effet, avec le départ à la retraite (fin août) du père Durieux (âgé de 75 ans) et son non remplacement, et le départ du père Buisson (plus âgé d'une dizaine d'années) qui officie à Saint-Rémy-de-Maurienne, de sérieux changements sont à attendre dans l'organisation de l'activité de la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre qui regroupe les 14 églises du canton.

Et au delà même du canton, c'est toute la Maurienne qui est touchée par la crise des vocations et le vieillissement du clergé avec les départs simultanés de trois curés dans les paroisses de Bessans-Bonneval, Modane et Saint-Michel-de-Maurienne. Mgr Ballot était d'ailleurs attendu en Maurienne le 2 juillet pour une journée de travail où ces questions ont sans doute été débattues, et pour participer, en soirée, à l'assemblée générale de l'Association diocésaine de Maurienne.

Pour ce qui est du canton de La Chambre, et de la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre, un conseil pastoral exceptionnel a été convoqué au chef-lieu du canton le 21 juin dernier. Y participaient, le conseil paroissial, l'équipe d'animation pastorale, les catéchistes, les responsables du journal paroissial *L'Echo de la Lauzière*, et une quarantaine de personnes qui animent la vie de la paroisse dont des Villarins.

Rien de définitif n'a été décidé et, sans doute, devra-t-on attendre encore quelques mois pour en savoir davantage sur la nouvelle organisation des offices.

Néanmoins, pour ce qui est du court terme, on sait déjà que le calendrier et le lieu des messes programmées à partir de septembre seront connus au cours du mois de juillet, et que, selon toute vraisemblance, ce devrait être des prêtres de Saint-Jean-de-Maurienne qui viendraient célébrer des messes, en alternance, à La Chambre (et à Cuines) et à Saint-Rémy-de-Maurienne.

Dans ce contexte, il y a fort à craindre donc, qu'il n'y ait plus de messes dominicales dans les communes villarines (qui sont parfois dites pour 3 pratiquants l'hiver...), sauf pour des occasions bien particulières, et qu'il faille ne plus compter que sur la présence du père Velut, à commencer pour celles du 15 août...

Par ailleurs, c'est le père Michel Viale, vicaire général pour les trois diocèses de Savoie, qui administrera la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre durant la prochaine année pastorale qui débute en septembre.

Christophe Mayoux

LE PETIT VILLARIN**PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0715 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE**NUMÉRO 164**
JUIN 2013**PAGE 2 :**

- Le calendrier des manifestations estivales. • La fête du col.

PAGE 3 :

- Le centre équestre et le club enfants.

PAGES 4, 5 et 6 :

- Le patois au coeur. • Sur les chemins enchantés des alpages.

PAGES 6 et 7 :

- Patrimoine et culture. • Le tilleul, arbre remarquable.

PAGE 8 :

- Saint-Col vallée fleurie. • Journée Villards vallée propre. • Chasse.

PAGE 9 :

- Les cérémonies du 8-Mai. • Ecole.

PAGE 10 :

- Botanique : les érables.

PAGE 11 :

- AFP : changement de majorité.

PAGE 12 :

- Inauguration de la microcentrale du Bacheux. • Brèves.

PAGE 13 :

- Intercommunalité cantonale. • Points de vue.

PAGES 14 à 19 :

- Comptes rendus des réunions des conseils.

PAGE 15 :

- Disparition : Jean Garbolino.

PAGE 17 :

- Les subventions aux associations.

PAGE 19 :

- Le Budget de Saint-Colomban.

PAGE 20 :

- Carnet. • La vie paroissiale.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.